SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
Instituto de estudos estratégicos e internacionais
Union de l'Europe Occidentale. Institut d'études de sécurité
Lisboa, 11-12/VII/1991

a. "Programme"
b. "Liste des participants"
c. "Sécurité et stabilité en Méditerranée occidentale: les chemins de la stabilité, les chemins de la prospérité: séminaire: rapport"/ Instituto de estudos estratégicos e internacionais
1. "Le Traité de Marrakech et l'evolution de l'Union du Maghreb Arabe: 1989-1991"/ Habib Slim
2. "Le Maghreb, la sécurité et la stabilité en Méditerranée occidentale"/ Mustapha Sehimi
3. "Comunidad mediterranea y cooperacion"/ A.V. Lorca
4. "Réflexions pour une approche globale des problémes de sécurité en Méditerranée occidentale"/ Nadji Safir
5. "La solidarité de la Méditerranée occidentale dans le contexte international"/ Roberto Aliboni
6. "Le Maghreb et les perspectives d'organisation de la sécurité en Méditerranée"/ Azzouz Kerdoun
7. "Sécurité et stabilité en Méditerranée"/ Rachid Driss
8. "The Union of the Arab Maghreb"/ (Rachid Driss)

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv. 10646
22. 8.1991
BIBLIOTECA

(2)

IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

Séminaire organisé par l'IEEI
en collaboration avec l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

SÉCURITÉ ET STABILITÉ EN MEDITERRANÉE OCCIDENTALE

Lisbonne, Hôtel Penta, 11 - 12 juillet, 1991

****

PROGRAMME

_____Jeudi, 11 juillet_____

10.00h **Séance d'Ouverture**

* Amb. Calvet de Magalhães
  Président de l'IEEI
* John Roper
  Directeur, Institut d'Études de Sécurité, Paris
* Eugénio Ramos
  Secrétaire d'État à la Défense

10.30h Pause - café

11.00h I.
L'UMA et la coopération dans le domaine de la sécurité

Président: John Roper
* Habib Slim
  Professeur, Faculté de Droit, Tunis
* Mustapha Sehimi
  Professeur, Centre d'Études stratégiques, Rabat

Commentaire: Abdallah Saaf
Centre d'Études Stratégiques, Rabat

Discussion

12.30h Déjeuner

14.00h II.
La coopération dans le domaine de la sécurité en Europe occidentale

Président: Álvaro Vasconcelos,
Directeur, IEEI
* John Roper
* Jaime Gama,
  Président de la Commission Portuguaise de Défense

Discussion

Largo de S. Sebastião, 8 · Paço do Lumiar · 1600 Lisboa · Portugal
Tel. (351) (1) 7582701 - 7582705 - 7592161 · Fax (351) (1) 7593983

16.00h Pause - café

16.15h III.
Les relations euro-maghrébines.
Les chemins de la stabilité.

3.1. Les défis du co-développement

Président: John Roper
* Armando de Castro
  Professeur, Instituto Superior de Economia e Gestão, Lisbonne
* Alejandro Lorca
  Fundación José Ortegà y Gasset, Madrid
* Nadji Safir
  Professeur, Université d'Alger

Discussion

20.00h Dîner offert par Monsieur Eugénio Ramos,
Secrétaire d'État de la Défense National du Portugal

Vendredi, 12 juillet

09.30h **3.2. L'immigration et la sécurité alimentaire dans les relations euro-maghrébines**

Président: Álvaro Vasconcelos
* Mme. Assia Bensalah Alaoui
  Centre d'Études stratégiques, Rabat
* Rémy Leveau
  Institut d'Études Politiques, Paris

Commentaires: Afonso de Barros,
Président, ISCTE, Lisbonne
Buziane Semmoud,
Université d'Oran

Discussion

11.00h Pause - café

11.30h IV.
Les initiatives de coopération en Méditerranée occidentale

Président: John Roper
* Roberto Aliboni
  Istituto Affari Internazionali, Rome
* Azzouz Kerdoun
  Université de Constantine, Algérie

Commentaire: Christian Angel
Institut für Europäische Politik, Bonn

Discussion

12.30h Déjeuner
Allocution de Monsieur le Professeur João de Deus Pinheiro, Ministre des Affaires étrangères du Portugal

15.00h **Perspectives de la coopération dans la Méditerranée occidentale** (table ronde)

Président: Álvaro Vasconcelos
* J. Huntzinger
  Ministère des Affaires étrangères, Paris
* Simon Fraser
  Foreign Office Planning Staff, United Kingdom
* Amb. Pedro Ribeiro de Menezes
  Ministère des Affaires étrangères, Portugal
* Amb. Ali Benbouchta
  Ambassadeur du Maroc au Portugal
* Amb. Ahmed Ferhat Zerhouni
  Ambassadeur d'Algérie au Portugal

Discussion

17.00h Pause - café

17.30h **Séance Plenière de Clôture**

Présentation des conclusions

Président: John Roper
* Álvaro Vasconcelos
  Directeur, IEEI
* Amb. Rachid Driss
  Association d'Études Internationales, Tunis

20h30 Dîner sous la présidence de Monsieur l'Amiral António Fuzeta da Ponte, Chef de l'État Majeur de la Marine.

---

* Langue de travail: le français *
* Lieu du séminaire: salle Paris, Hotel Penta (Av. dos Combatentes, 1600 Lisboa - Tel: 726 40 54 / 726 45 54 - Fax: 726 43 47)
* Dîner le 11 juin au mess Officier de Monsanto *
* Dîner le 12 juin au mess Officier de la Marine (Cascais) *

---

iai - ROMA
n° Inv. 10646
22 AGO. 199
BIBLIOTECA

(b)

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Azzouz Kerdoun
Université de Constantine
Route Ain-el-bey
Constantine
Tel: (213 4) 94 86 26 /
Fax: 69 60 81
Res: 61, rue Pierre Curie
25 000 Constantine
Tel: (213 4) 93 84 87

Nadji Safir
Institut de Sociologie
Université d'Alger

Buziane Semmoud
Université d'Oran
Grande Terre
A 732 Oran 31 000
Tel. Res: (213 6) 35 79 62

Nadji SAFIR

Institut National des Etudes de Stratégie Globale

Institut de Sociologie de l'Université d'Alger

88, Rue Mourad DIDOUCHE — ALGER — ALGERIE

Tél. : (213) 2 - 74.41.16

Allemagne

Christian Angel
Institut für Europäische Politik
Europa-Zentrum
Bachstraße 32, Postfach 1529
5300 Bonn 1
Tel: (49 228) 729 00 50
Fax: 69 57 34

Espagne

Alejandro Lorca
Fundación José Ortega y Gasset
Fortuny, 53
28010 Madrid
Tel: (34 1) 410 44 12
Fax: 308 40 07

France

Mme. Hélène Arnaud
Secrétaire-général, Centre d'Études et de Recherches Internationales
27, Rue de S. Guillaume
75341 Paris Cedex 07
Bureau: 4, Rue de Chevreuse
75006 Paris
Tel: (33 1) 45 49 51 38
Fax: 45 49 06 10

D. Foucaunau
Délégation aux Études Générales
Ministère de la Défense
14, rue Saint-Dominique
00540 ARMEES
Tel: (33 1) 40 65 37 80
Fax: (33 1) 47 05 40 91

Jacques Huntzinger
Ministère des Affaires Étrangères
Paris
Tel: (33 1) 47 55 54 43
Fax: 47 55 83 15

Rémy Leveau
Responsable de l'École doctorale de
l'Institut d'Études Politiques de Paris
Chercheur associé au CERI (Centre d'Études et de Recherches
Internationales)
Tel: (33 1) 45 49 50 95
Fax: 42 22 40 31

Patrice Van Ackere
Délégation aux Études Générales
Ministère de la Défense
14, rue Saint-Dominique
00540 ARMEES
Tel: (33 1) 40 65 37 80
Fax: (33 1) 47 05 40 91

Italie

Roberto Aliboni
Istituto Affari Internazionali
Via Angelo Brunetti, 9
(Palazzo Rondinini)
00186 ROMA
Fax: (39 6) 322 43 63
Tel: (39 6) 322 43 60

Cap. Tiberio Moro
Centro Militari di Studi Strategici
Palazzo Salviati
Piazza della Rovere, 83
00165 ROMA
Tel: (39 6) 687 97 79
Fax: (39 6) 654 86 97

Maroc

Mme. Assia Bensallah Alaoui
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales
Centre d'Études Stratégiques
Boulevard des Nations Unies
BP 172 - Rabat
Tel: (00 212 7) 75 31 80

Abdallah Saaf
Res.:10, Rue Dar-el-beida
Rabat
Tel Res.: (212 7) 73 22 41

Mustapha Sehimi
Faculté de Droit, Université Mohamed V
Centre d'Études Stratégiques de Rabat
Res.: Rue Moulay Abdelaziz
Rabat
Tel Res.: (212 7) 76 37 77

Portugal

Brigadeiro Fernando Pedroso de Almeida
Sub-directeur de Politique de Défense Nationale,
Ministère de Défense Nationale

Fernanda Barão (Expresso)
Journaliste, Expresso
Tel: 352 61 41

Arcília Barreto
Res.: ....
Tel Res.: 44 11 849

Afonso de Barros
Président, Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa
Av. das Forças Armadas
1600 Lisboa
Tel: 793 13 02
Fax: 76 47 10

António Berbém
IEEI

Cap. Tiberio Moro
Centro Militari di Studi Strategici
Palazzo Salviati
Piazza della Rovere, 83
00165 ROMA
Tel: (39 6) 687 97 79
Fax: (39 6) 654 86 97

Maroc

Mme. Assia Bensallah Alaoui
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales
Centre d'Études Stratégiques
Boulevard des Nations Unies
BP 172 - Rabat
Tel: (00 212 7) 75 31 80

Abdallah Saaf
Res.:10, Rue Dar-el-beida
Rabat
Tel Res.: (212 7) 73 22 41

Mustapha Sehimi
Faculté de Droit, Université Mohamed V
Centre d'Études Stratégiques de Rabat
Res.: Rue Moulay Abdelaziz
Rabat
Tel Res.: (212 7) 76 37 77

Portugal

Brigadeiro Fernando Pedroso de Almeida
Sub-directeur de Politique de Défense Nationale,
Ministère de Défense Nationale

Fernanda Barão (Expresso)
Journaliste, Expresso
Tel: 352 61 41

Arcília Barreto
Res.: ....
Tel Res.: 44 11 849

Afonso de Barros
Président, Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa
Av. das Forças Armadas
1600 Lisboa
Tel: 793 13 02
Fax: 76 47 10

António Berbém
IEEI

João Bettencourt da Câmara
Director de Projectos e Formação
Academia Internacional Liberdade e Desenvolvimento
Quinta da Ribafria, Apart. 176
2711 Sintra Codex
Tel: 923 52 22

Fernando Jorge Cardoso
Economiste, Instituto Superior de Economia e Gestão
Rua Miguel Lupi, 20
1200 Lisboa
Tel: 60 70 99
Fax: 67 41 53

Armando de Castro
Economiste, Instituto Superior de Economia e Gestão
Rua Miguel Lupi, 20
1200 Lisboa
Tel: 60 70 99
Fax: 67 41 53

Anabela Carvalho
Centro de Estudos do Curso de Relações Internacionais (CECRI)
Universidade do Minho
Largo do Paço
4719 Braga Codex

Duarte Costa
Ministério dos Negócios Estrangeiros
Largo do Rilvas
1354 LISBOA Codex

Manuel Delgado
Journaliste, Expresso
Tel: 352 61 41

Maria José Seabra Dias
Res.: R. Duarte Pacheco Pereira, 30 - 1ºE
Damaia
2700 Amadora
Tel Res.: 474 65 36

Fernanda Faria
IEEI

António Dias Farinha
Instituto de Estudos Árabes e Islâmicos
Faculdade de Letras, Universidade de Lisboa
Cidade Universitária
1600 LISBOA

Aurélio Rocha
..., groupe d'études pour l'Afrique de l'IEEI
Res.: Pç. Teófilo Braga, Lt. 37 - 2º D
Colina do Sol
2700 Amadora

Rui Romano
Journaliste, RTP - Canal 2
Tel: 759 50 70

João Salgueiro
Président du Conseil d'Administration,
Banco de Fomento Exterior
Av. Casal Ribeiro, 59
1000 Lisboa
Tel: 52 22 79 / 56 10 71 / 52 34 19

Hermínio Santos
Journaliste, O Jornal
Tel: 47 45 20

João Soares
Journaliste, Antena Um
Tel: 396 01 81

Teresa de Sousa
Journaliste, Público
Tel: 759 91 35

Álvaro Vasconcelos
Directeur, IEEI

Maria do Rosário de Moraes Vaz
IEEI

<u>Royaume Uni</u>

Simon Fraser
Foreign Office Planning Staff
United Kingdom
Fax: (4471) 270 35 10

<u>Tunisie</u>

Ambassadeur Rachid Driss
Président de l'Association des Études Internationales
B.P. 156
1012 Tunis Belvédère
Fax: (216 1) 270 646
Tel: (216 1) 791 663

Habib Slim
Centre d'Études, de Recherches et de Publications
Faculté de Droit, d'Économie et de Science Politique
Université de Tunis
Campus Universitaire
1060 Tunis
Tel: (216 1) 510 307
(bur.) 253 545
Fax: (216 1) 511 677

UEO

Juan de Luís
Institut d'Études de Sécurité
Av. du Président Wilson
75775 Paris Cedex 16
Tel: (33 1) 47 23 54 32
Fax: (33 1) 47 20 81 78

John Roper
Directeur, Institut d'Études de Sécurité
Av. du Président Wilson
75775 Paris Cedex 16
Tel: (33 1) 47 23 54 32
Fax: (33 1) 47 20 81 78

Représentants Diplomatiques au Portugal

Ambassadeur Ahmed Ferhat Zerhouni
Embaixada da Argélia
Rua Duarte Pacheco Pereira, 58
1400 Lisboa
Tel: 301 63 56/7
Fax: 301 03 93

Thomas Antoine
Conseiller
Embaixada da Bélgica
Pç. Marquês de Pombal, 14 - 6º
1200 Lisboa
Tel: 54 92 63
Fax: 56 15 56

Ambassadeur José Joaquín Puig de la Bellacasa
Embaixada de Espanha
Rua do Salitre, 1
1296 Lisboa Codex
Tel: 347 23 81/2/3/4
Fax: 342 53 76

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv. 10646
22 AGO. 1991
BIBLIOTECA

INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

SÉCURITÉ ET STABILITÉ
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

LES CHEMINS DE LA STABILITÉ
LES CHEMINS DE LA PROSPÉRITÉ

RAPPORT

SÉMINAIRE

ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI BIBLIOTECA

Séminaire tenu à Lisbonne

— 11-12 Juillet 1991 —

organisé par l'IEEI, en
collaboration avec l'IES

ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI
BIBLIOTECA

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI • ROMA

n° Inv. 10646
(22.8.1991)

BIBLIOTECA

INTRODUCTION

Les 11 et 12 juillet 1991 a eu lieu à Lisbonne un séminaire sur Sécurité et stabilité en Méditerranée occidentale, organisé par l'Institut d'Études Stratégiques et Internationales (IEEI) en collaboration avec l'Institut d'Études de Sécurité (IES) de l'UEO.

Comptant sur la participation de représentants d'instituts et de centres de recherches, d'experts et de diplomates européens et maghrébins, le but de ce séminaire a été la discussion des initiatives et perspectives de coopération euro-maghrébines dans la Méditerranée occidentale. Les travaux du séminaire se sont déroulés autour de trois axes principaux -- la sécurité, le co-développement et l'immigration et la sécurité alimentaire --, des questions particulièrement importantes et sensibles dans les rapports entre la Communauté Européenne et les pays du Maghreb. Ce sont aussi des questions où la coopération entre les deux rives peut être plus efficace.

Ce séminaire s'inscrit dans la ligne de recherche et débat que l'IEEI poursuit par rapport au Maghreb et à la coopération qui s'est déjà établie entre les instituts et chercheurs du Portugal, de l'Italie, de la France, de l'Espagne et du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie qui ont participé à ce projet.

Il a été jugé utile de suivre dans ce rapport la structure du programme. Les résumés présentés ont été élaborés à partir des communications, des exposés et des discussions par Fernanda Faria, chercheur à l'IEEI, à quatre exceptions près: Mme. Assia Bensalah Alaoui, M. Armando de Castro, M. Rémy Leveau et M. Álvaro Vasconcelos ont rédigé leurs résumés respectifs.

Il est également à remarquer que la désignation adoptée le plus souvent pour nommer le processus de coopération en Méditerranée occidentale est «Groupe Quatre+Cinq» ou «Groupe des Neuf», qui depuis Octobre 1991, et donc en date postérieure à celle du séminaire, est plutôt désigné «Groupe Cinq+Cinq», en raison de l'adhésion de Malte.

Ce séminaire a été possible grâce au généreux soutien financier de l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO, du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère des Affaires Étrangères.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Note d'ouverture 4

I - **L'UMA et la coopération dans le domaine de la sécurité**

Le Traité de Marrakech et l'évolution de l'Union du Maghreb Arabe - Habib Slim 5

Le Maghreb, la sécurité et la stabilité en Méditerranée occidentale - Mustapha Sehimi 8

II - **La coopération dans le domaine de la sécurité en Europe occidentale**

Vers une politique de sécurité commune - John Roper 12

Un besoin de mesures de confiance et de transparence - Jaime Gama 13

III - **Les relations euro-maghrébines: les chemins de la stabilité**

Les défis du co-développement.

Faillite du modèle d'association. Création d'une zone de libre échange? - Armando de Castro 16

Communauté méditerranéenne et coopération - Alejandro V. Lorca 18

Réflexions pour une approche globale des problèmes de sécurité en Méditerranée occidentale - Nadji Safir 21

L'immigration et la sécurité alimentaire dans les relations euro-maghrébines

La sécurité alimentaire du Maghreb, gage de stabilité en Méditerranée occidentale - Assia Bensalah Alaoui 24

L'immigration dans les relations euro-maghrébines - Rémy Leveau 27

IV - **Les initiatives de coopération en Méditerranée occidentale**

La solidarité de la Méditerranée occidentale dans le contexte international - Roberto Aliboni 29

Le Maghreb et les perspectives d'organisation de la sécurité en Méditerranée - Azzouz Kerdoun 32

Options européennes et stratégie préventive - Álvaro de Vasconcelos 33

Perspectives de coopération - Rachid Driss 37

V - **Rapport de synthèse**

Fernanda Faria 39

Annexes

Traité de Marrakech

Programme

Liste des participants

NOTE D'OUVERTURE

M. Eugénio Ramos, secrétaire d'État au Ministère de la Défense Nationale, a souligné au moment de l'ouverture du séminaire que les développements intervenus dernièrement en Europe et dans le monde imposent une réflexion approfondie sur ces questions et, notamment, sur des notions qui ont défini jusqu'à présent le cadre conceptuel des relations internationales. Un concept de sécurité purement militaire n'est plus valable; la sécurité devient de plus en plus un enjeu global, qui concerne notamment l'économie et l'environnement. La notion de risque devient également plus vaste. La définition d'intérêts communs face à de nouveaux défis devient donc un impératif. Ces nouveaux défis exigent de nouveaux instruments d'analyse, le dialogue et la coopération étant des instruments obligatoires dans la quête de la stabilité en Méditerranée occidentale. L'immigration doit être un des volets fondamentaux et il serait tout à fait erronné de la voir surtout dans une perspective négative. Les immigrants, qui sont un facteur de progrès, sont aussi un facteur de dialogue.

I

L'UMA et la coopération dans le domaine de la sécurité

Le Traité de Marrakech et l'évolution de l'Union du Maghreb Arabe

Habib Slim

Habib Slim, professeur de Droit et doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université de Tunis, nous a présenté l'Union du Maghreb Arabe: les traits généraux qui la caractérisent et son organisation institutionnelle. Son exposé est surtout une définition très complète et détaillée des organes qui composent la structure juridique de l'UMA et, donc, plutôt des possibilités qui s'ouvrent à l'UMA que de ce qu'elle aurait accompli jusqu'à présent.

1. L'Union du Maghreb Arabe (UMA), instituée le 17 février 1989 par le traité de Marrakech, est une approche nouvelle de l'intégration maghrébine, différente de celles de la Conférence de Tanger (avril 1958) - essentiellement politique - ou du CPCM (octobre 1964) - dont la structure, trop fragile et dépendante, ne permettait pas l'accomplissement de ses buts, pragmatiques et fonctionnels. Elle ne suit non plus la doctrine du «Maghreb des peuples», affirmant plutôt l'option pour un Maghreb des États.

L'UMA est un compromis entre les différentes thèses de l'unité maghrébine, qui prônaient soit un système où un Chef d'État concentrerait l'autorité (thèse marocaine), soit l'intégration économique progressive selon le modèle des Communautés Européennes (thèse tunisienne), soit l'intégration économique en tant que condition préalable à l'intégration politique (thèse algérienne), soit l'union politique immédiate du Maghreb (thèse lybienne).

L'UMA veut faire face aux défis du développement économique et social de ses États membres -- qui ne pourront être surmontés qu'en profitant de leurs complémentarités, par la mise en oeuvre de politiques communes dans plusieurs domaines --, et faire face aux défis de la réorganisation de la société internationale - l'UMA permettant au

Maghreb d'y avoir un poids plus important et d'y jouer un rôle plus significatif.

L'UMA repose sur trois principes fondamentaux:

1. l'UMA est une organisation d'États souverains engagés dans un processus de collaboration dans les domaines diplomatique, économique, culturel et de défense, visant à l'intégration progressive vers l'union économique.

2. Le traité de Marrakech institue les principes de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque État membre, l'interdiction d'adhérer «à une alliance militaire ou politique dirigée contre un État membre», et un pacte de défense mutuelle.

3. L'UMA est une communauté d'États ouverte à d'autres États de la nation arabe ou de la communauté africaine, toute nouvelle adhésion devant pourtant être approuvée par la totalité des États membres; elle représente aussi un engagement qui a de la suprématie sur d'autres accords qui seraient contraires aux dispositions du traité de l'UMA.

2. Les institutions de l'UMA peuvent être classées en deux catégories, celles qui ont des pouvoirs de décision, de consultation et d'arbitrage [a)] et les institutions d'exécution et de suivi [b)]:

a) Conseil Présidentiel - organe suprême et le seul habilité à prendre des décisions, qui doivent être prises à l'unanimité de ses membres; la présidence, rotative, change tous les six mois;

Assemblée Consultative - organe parlementaire de l'Union récemment élargi de 50 pour 100 membres (20 par pays); elle peut adresser des recommendations au Conseil Présidentiel, sans aucune valeur obligatoire, de même qu'être consultée par le Conseil; son activité s'élargit encore dans les cinq commissions permanentes (des affaires politiques; du plan, des finances et de l'économie; des affaires juridiques; de la culture, de l'éducation et de l'information; de la jeunesse et des affaires sociales);

Cour de Justice - composée de deux membres par pays, elle a des compétences contentieuses et consultatives;

b) Conférence des Premiers-Ministres, dont les fonctions et le rôle sont mal définis et ambigüs, et qui apparaît comme un organe dépendant du Conseil;

Conseil des Ministres des Affaires étrangères - élement de liaison entre le Conseil et le Comité de Suivi et Commissions Ministérielles Spécialisées, qui doit préparer les sessions du Conseil Présidentiel prenant en considération les propositions des autres organes;

les Commissions Ministérielles Spécialisées (de la sécurité alimentaire, des affaires économiques et financières, de l'infrastructure, et des ressources humaines), créées par le Conseil selon les besoins pour traiter les dossiers plus techniques et spécifiques qui échappent à la compétence des Ministres des Affaires étrangères; ces commissions se décomposent en quatorze conseils ministériels sectoriels qui regroupent plusieurs groupes de travail. D'autres instances ont été créées par le Conseil, notamment un Conseil de Défense Commune (janvier 1990), pour «mettre en place les bases d'une coordination et d'une coopération dans le domaine de la défense»;

Secrétariat Général - contrairement à d'autres organisations internationales, cet organe n'est composé que de cinq élements, un par pays, assistés par des fonctionnaires recrutés par le Secrétariat.

Un des problèmes qui reste encore à resoudre est la question du siège du Sécretariat, puisqu'il devra avoir un siège fixe. Jusqu'à présent les États maghrébins n'ont pas encore réussi à dégager une solution *. «Il y a un élement qui rendra toujours délicat le choix du siège du Sécretariat: l'idée que la ville qui abritera ce siège sera, qu'on le veuille ou non, la capitale du Maghreb».

---

* Note: La décision relativement au siège du Sécretariat de l'UMA a été prise lors de la 4ème session du conseil de la présidence de l'UMA, qui s'est tenue à Casablanca, les 15 et 16 septembre 1991. Le conseil a décidé que le Maroc abritera le siège du sécretariat et que le poste de secrétaire général sera confié à la Tunisie.

Le Maghreb, la sécurité et la stabilité en Méditerranée occidentale

Mustapha Sehimi

Contrairement à M. Slim, M. Sehimi, professeur et membre du Centre d'Études Stratégiques de Rabat, est un sceptique de 'l'efficacité' de l'UMA, voire de son existence réelle en dehors du pur discours officiel.

La question de la sécurité au Maghreb ne peut être envisagée séparémment du contexte qui a marqué les relations entre les pays maghrébins entre eux et avec d'autres pays, soit au niveau régional - les contentieux frontaliers, dont le problème du Sahara Occidental, qui n'est point résolu à ce jour, l'agression lybienne contre Gafsa en janvier 1980, des graves incidents frontaliers entre la Mauritanie et le Sénegal en 1989, le différend entre la Lybie et le Tchad sur la bande d'Aouzou -, soit au niveau international - la tension entre les États Unis et la Lybie, le conflit au Proche-Orient et les attentats contre l'OLP à Tunis; il faut ajouter les contraintes internes telles la montée des fondamentalismes islamiques, la crise économique et sociale, l'explosion démographique, l'endettement et les régimes politiques déficitaires en démocratie des pays maghrébins.

Dans un tel contexte l'acroissement des dépenses et des effectifs militaires est la première conséquence; sa part dans les budgets nationaux peut aller de 2 à 12 pour cent, la moyenne étant d'environ 5 pour cent.

1. Le traité de Marrakech, en soulignant le propos de faire de la région une «zone de paix et de sécurité», n'apporte pas forcément les conditions de la promotion de la sécurité dans la région.

L'article 15 du traité de l'UMA établit entre les pays membres le principe de non-intervention et le respect de l'intégrité territoriale de chacun des États, de sorte que les États membres sont appelés «à ne permettre, sur leurs territoires respectifs, aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité

territoriale ou au système politique de l'un quelconque d'entre eux». Plus que de solidarité maghrébine, il s'agit ici de préserver leur sécurité interne et de créer des mécanismes institutionnels qui les protègent de potentielles menaces venues notamment des pays voisins, y compris les pays maghrébins. Il est à rappeler qu'il y a au Maghreb des contentieux territoriaux évoqués plus haut qui ne sont toujours pas résolus.

Que peut faire l'UMA pour qu'il y ait une approche commune de la sécurité régionale? La question est d'autant plus importante que le Maghreb est très proche d'une zone de tension mondiale - le Moyen Orient - et d'autant plus délicate que les États maghrébins se placent différemment dans le système international. Si l'article 14 du traité de Marrakech institue un pacte d'assistance mutuelle et de solidarité collective, il faut remarquer l'imprécision des termes qui permet à chaque État de juger la nature et la portée de l'agression et de déterminer l'étendue de son assistance. Ce qui revient donc à une action individuelle (et non pas collective). Le Conseil de Défense Commune, créé en janvier 1990, est également malade de ces imprécisions.

L'auteur met en question le seul fait que les cinq puissent se mettre d'accord pour s'engager dans des positions communes de défense et de sécurité. Les discours officiels, idéologiques, créent un décor qui cache une réalité bien différente. «Toute l'UMA est peut-être une coquille vide».

L'UMA n'a pas fait preuve de capacité d'action pour surmonter les questions les plus délicates qui bloquent les relations inter-maghrébines, de même qu'elle a démontré son incapacité dans les contentieux entre la Mauritanie et le Sénégal, la Lybie et le Tchad. La guerre du Golfe a également mis à jour les clivages qui existent entre les Cinq, quoiqu'il y ait des différences d'opinion sur ce point, certains estimant que les Cinq ont pris, au sein de l'UMA, une position unanime et unique. L'UMA du commerce et de l'économie ira

sûrement plus vite que l'UMA des politiques étrangères coordonnés, notamment les politiques de défense et de sécurité.
2. Le Maghreb estime qu'il est pénalisé par la mobilisation générale, surtout de la Communauté Européenne, en faveur de l'Europe de l'est. Il y a un énorme décalage entre le discours de co-développement et de coopération et les flux d'aide financière ou d'échanges monétaires. Au fur et à mesure que le processus d'intégration européenne avance, force est de constater que les frontières de l'Europe se serrent aux biens et aux personnes étrangères. On craint pour les droits des immigrés maghrébins en Europe.

Et pourtant, avec les changements à l'est et le poids croissant de l'Allemagne réunifiée en Europe, la Méditerranée a gagné une importance géopolitique renouvelée. Le projet d'une «Conférence pour la sécurité et la coopération méditerranéenne» (CSCM), suivant le modèle de la CSCE, en fait preuve. Les trois volets de la CSCM seraient la sécurité, la coopération économique, et les droits de l'homme et le développement de la démocratie. Mais il y a des désaccords par rapport à la CSCM, d'abord quant à son ampleur: le débat tourne sur une CSCM élargie ou une CSCM de la Méditerranée occidentale, cette dernière thèse étant défendue par la France et soutenue par les pays du Maghreb - dont le dialogue Quatre+Cinq serait le noyau --, mais le processus n'a pas vraiment abouti à des démarches concrètes. La dernière réunion Quatre+Cinq, qu'aurait dû se tenir en Lybie, qui avait à ce moment là la présidence de l'UMA, n'a pas eu lieu en raison de pressions américaines. L'effet Golfe a apporté une nouvelle idéologie de la menace: le sud devient pour le nord la menace et vice-versa.

La création de l'UMA, malgré ses incapacités, est une évolution positive et peut fournir un cadre d'importants changements, notamment un renforcement de la coopération économique. Mais les pays maghrébins ont besoin d'aide pour surmonter leurs principaux problèmes, notamment l'endettement, l'explosion démographique et le chômage. La Communauté devra ouvrir son marché aux produits des pays de l'UMA, dynamiser les

actions de développement intégré et créer leurs instruments de financement. Le risque existe sans doute que les investisseurs privés occidentaux se tournent plutôt vers l'est, mais cet obstacle pourra être surmonté s'il y a une volonté politique effective de tous les partenaires.

II

La coopération dans le domaine de la sécurité en Europe occidentale

Vers une politique de sécurité commune

John Roper

M. John Roper, directeur de l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO, a souligné le caractère contraditoire des deux processus antagoniques qui se développent en Europe, pour dégager le rôle fondamental que peuvent jouer les organisations d'intégration de l'Europe occidentale dans la stabilité de toute l'Europe et d'abord de l'Europe de l'est.

En Europe occidentale, l'OTAN, l'UEO et la CE s'engagent dans l'intensification du processus d'intégration; par contre, à l'est, des institutions qui avaient un rôle d'intégration, tels le CAEM et l'Organisation du Traité de Varsovie, sont abolies et personne ne peut prévoir avec certitude l'évolution des ces pays, y compris l'Union Soviétique, qui risquent d'aller vers la désintégration de par la montée des nationalismes.

L'évolution de l'Europe occidentale vers l'intégration a pu se produire «grâce à la sécurité extérieure garantie par l'Alliance Atlantique» et aussi parce que cette organisation a développé des structures et des relations de coopération entre ses membres. Ce travail dans des structures communes, soit atlantiques, soit européennes, et ce rôle de bouclier joué par l'OTAN ont permis l'avénement de ce que Karl Deutsch appelle une «communauté de sécurité»: «un groupe de pays au sein duquel il est désormais impensable de recourir à la force militaire pour résoudre un différend».

Aujourd'hui, l'OTAN s'adapte aux transformations qui ont changé la face de l'Europe. La tâche d'oeuvrer à la sécurité s'élargit à d'autres domaines: politique, économie, questions sociales, écologie. L'OTAN soutient également le développement d'une identité européenne

de sécurité et un rôle plus actif de l'Europe en matière de défense, ce qui permettrait de consolider les liens transatlantiques.

Le développement de la construction européenne exige une politique extérieure et de sécurité commune. Nombreux sont ceux qui soutiennent que l'UEO doit devenir l'organisation de défense de la CE et celle qui pourrait faire le pont entre la CE et l'OTAN. Le Conseil ministériel de l'UEO (réunion de Vianden, juin 1991) souligne «trois niveaux complémentaires» qui doivent présider à l'organisation de la sécurité européenne: européen (UEO et Douze), atlantique (OTAN) et paneuropéen (CSCE).

Il n'est pas encore possible de parler d'une politique étrangère et de sécurité commune de la CE, mais les initiatives communes des pays de la Communauté dans le problème Kurde et la crise Yougoslave témoignent d'un processus d'intégration à la fois rapide et informel dans ces domaines.

Si la démarche en Europe occidentale va dans le sens de l'intégration dans les principaux domaines, en Europe orientale, même si l'évolution reste imprévisible, il y a des risques identifiables d'éclatement. Comment affronter ces problèmes? On peut concevoir l'élargissement de la CE aux pays de l'est - cet élargissement étant toutefois considéré par certains comme un obstacle à l'approfondissement de la Communauté. En plus, l'OTAN garde toujours son rôle dissuasif et défensif.

Un besoin de mesures de confiance et de transparence

Jaime Gama

M. Jaime Gama, président de la Commission Parlementaire de Défense au moment de la réalisation de ce séminaire, a axé son exposé sur les conséquences de la désintégration de l'empire soviétique pour la sécurité européenne, ses implications pour la structure européenne de coopération en Méditerranée occidentale et la sécurité dans cette région.

La fin de la bipolarisation a apporté des conséquences importantes au niveau et global et national. De même qu'elle a éveillé des problèmes profondément enracinés en Europe centrale et ailleurs, dans la région qui nous concerne la fin de la polarisation est-ouest a eu des implications sur le type de rapports extérieurs des pays du Maghreb et le type de structure de sécurité et de défense que les pays européens de la Méditerranée peuvent envisagent à présent.

Dans la rive sud, la situation est caractérisée d'une part par un essor démocratique, mais il convient de ne pas oublier les risques potentiels: troubles politiques, déstabilisation, tensions bilatérales (dont le problème du Sahara occidental).

La CSCE fait désormais partie du cadre de la sécurité européenne, non seulement en ce qui concerne les mesures de confiance, mais aussi les réductions de forces consenties. Le modèle de la CSCE n'est pas automatiquement exportable vers la Méditerranée, ne serait-ce parce que les pays du Maghreb ne sont pas encore engagés dans des politiques bilatérales de type semblable avec les pays de la rive nord, voire entre eux. Il est nécessaire d'établir en Méditerranée occidentale un cadre de mesures de confiance et sécurité entre les pays des deux rives, encadrant les aspects de transparence, notification d'exercices militaires, structures de forces, mécanismes de vérification.

En ce qui concerne la défense, la réduction des menaces et des risques de confrontation traditionnels polarisés par le conflit est-ouest nous conduit à une structure de défense qui sera beaucoup moins lourde. La sécurité et la défense européenne s'orientent vers une structure de protection circulaire, contrairement à la structure linéaire d'auparavant. Pour correspondre à une dispersion des conflicts et des risques potentiels, moins de forces devront être capables d'agir plus rapidement, dans une nouvelle structure de défense dont la mobilité sera une des caractéristiques principales.

L'idée de la CSCM et l'assouplissement de la structure de l'OTAN signifient qu'on écarte la notion de menace du sud. En plus, il est à

noter que les pays européens seraient capables de faire face à une menace militaire en provenance du sud.

L'OTAN restera la principale structure sur laquelle reposera la défense en Europe, et ses dispositifs de forces seront modifiés pour les doter de capacités de réaction immédiate et rapide, se complétant par une structure de renforcement.

III

Les relations euro-maghrébines: les chemins de la stabilité.

3.1. Les défis du co-développement.

Faillite du modèle d'association. Création d'une zone de libre-échange?

Armando de Castro

M. Armando de Castro, professeur à l'Instituto Superior de Economia e Gestão (ISEG), à Lisbonne, a discuté la conception de co-développement, en soutenant que des changements macro-économiques et au niveau institutionnel, s'agissant ici notamment de la libéralisation économique et de la démocratisation, sont des conditions préalables au succès de toute politique de coopération vis-à-vis du Maghreb.

Les relations entre la Communauté Européenne et les pays maghrébins se fondent sur le modèle d'association et de préférences. On peut considérer que ce modèle est en quelque sorte un héritage de la situation coloniale, auquel se doit en partie la permanence d'une logique économique que la bipolarisation de la période de la guerre froide favorisait également.

L'environnement international et l'environnement européen ont pourtant changé, de sorte qu'il s'avère de plus en plus vain de vouloir perpétuer des logiques économiques viciées, qui ont des conséquences négatives pour les deux rives de la Méditerranée. Il faut reconnaître aujourd'hui le succès limité de ce modèle d'association, ce qui devient d'ailleurs plus aisé lorsqu'on le compare à d'autres expériences associatives. Prenons par exemple l'Initiative du Bassin des Caraïbes (CBI) qui établit pour une durée de quinze ans un régime préférentiel entre les Etats-Unis et une vingtaine de pays du bassin des Caraïbes (Cuba étant exclue). La CBI est un régime de coopération né des menaces du début des années 80 dans le 'ventre mou' de

l'Amérique qui permet aux pays signataires d'exporter librement aux Etats-Unis de nombreux produits. La CBI ouvre ces pays aux investissments nord-américains et oblige les pays qui maintiennent un superavit commercial avec les Etats-Unis, notamment de l'Asie du Sud-Est, à investir dans les zones franches de la région pour pouvoir continuer à accéder au marché nord-américain. Une conséquence évidente est la création d'une dynamique économique intégrative et porteuse de potentialités.

Le financement de la coopération avec les pays du Maghreb est budgétarisé, c'est-à-dire qu'il provient des ressources propres. Mais la Communauté ne permet que l'accès à ses marchés de quantités homéopathiques de produits protégés par la PAC, à des prix garantis, certes, et empêche l'entrée de ce qui dépasse ces quotas et plafonds. Les investissements de la CE dans les pays maghrébins, en plus des difficultés bureaucratiques, se heurtent aux restrictions et au contrôle exercés par les États. Par ailleurs, l'étroitesse de ces marchés risque de ne pas être très attractive pour des investisseurs européens, tournés vers des activités plus performantes.

Dans un moment de l'histoire où le nouvel ordre économique mondial est encore en projet -- on voit encore mal si l'économie mondiale sera gouvernée par un ensemble de normes commerciales accordées au GATT, ou par l'interaction de multiples accords bilatéraux institués au départ à l'initiative des Etats-Unis -- et où, par conséquent, les tensions entre bilatéralisme et multilatéralisme s'exaspèrent, les pays en voie de développement seraient bien avisés de réexaminer et redéfinir leurs choix et leurs structures macroéconomiques et institutionnelles, puisque de toute évidence non seulement la démocratie représentative et le respect des minorités sont désormais à l'ordre du jour, comme ces structures-là sont un facteur limitant leur épanouissement économique et social.

Dans ces conditions d'ensemble, la création d'une zone de libre échange entre l'Europe et le Maghreb, plutôt que le replâtrage de l'association existante, ne doit être exclue. Sa mise sur pied éxige

toutefois que les pays du Maghreb définissent leurs options nationales et s'ajustent à la dynamique européenne, faute de quoi ils seront toujours un lointain 'second-best' pour l'Europe, comme d'ailleurs l'Europe semble l'être pour eux.

Communauté méditerranéenne et coopération

Alejandro V. Lorca

M. Alejandro Lorca, professeur à l'Universidad Autónoma de Madrid, analyse la coopération entre la CE et les pays méditerranéens depuis l'application de la politique globale méditerranéenne jusqu'à la politique méditerranéenne rénovée, tout en soulignant les aspects positifs et négatifs de ces politiques.

En 1978, la CE met en oeuvre la politique globale méditerranéenne (PGM - créée cependant en 1972), dont le but était d'encourager le développement et la stabilité sociale et politique dans la Méditerranée. Cette politique a échoué, notamment à cause de politiques économiques et sociales inadéquates des pays méditerranéens, de la crise énergétique et la recession internationale, de la poussée démographique et d'une vision bornée de quelques pays de la CE. Dans les pays de la rive nord, la plupart des projets de développement (plus de 70% de l'aide financière) se destinaient à la construction d'infrastructures; par contre, dans les pays de la rive sud, seulement 25 à 30% de cette aide était destinée aux infrastructures.

La PGM n'est pas sans avoir des résultats positifs, mais le bilan ne lui est que trop défavorable: il y a eu une augmentation des exportations de produits industriels vers la CE, mais pourtant cette augmentation a été très inégale entre les pays méditerranéens; les exportations de produits agricoles n'ont pas augmenté significativement, grâce aux mesures protectionnistes de la Communauté, à la distribution inefficace, à une demande qui n'a pas

augmenté, à l'entrée de l'Espagne dans la Communauté qui a concurrencé les produits des pays de la rive sud et à la faible expression de l'aide financière au développement. Au-delà de l'aide communautaire, la coopération bilatérale entre quelques pays européens et maghrébins est très significative, même si on n'en profite pas assez, surtout à cause du manque de coordination.

Les investissements privés, malgré l'ouverture des marchés communautaires, n'ont jamais été significatifs. Du côté maghrébin, qui n'est pourtant pas le seul responsable, nombre de raisons sont à la base de ce fait: la conception interventionniste de l'État et une forte bureaucratie administrative qui n'attire pas les investisseurs; une faible productivité; des marchés nationaux limités - l'UMA sera peut-être une partie de la solution, mais elle n'avance que très lentement; le manque ou l'insuffisance d'infrastructures; des préjugés culturels contre l'Occident; l'instabilité sociale et politique, que la montée des fondamentalistes islamiques a aggravée.

Le Maghreb est une région d'équilibres économiques fragiles: productions agricoles concurrentielles; pays non-industrialisés ou faiblement industrialisés; insuffisance alimentaire aggravée par un poids démographique croissant; balances commerciales déficitaires, surtout à cause des importations de produits alimentaires et d'armements; économies dépendantes du tourisme et des recettes des immigrés, donc très sensibles aux changements conjoncturels; dette extérieure lourde.

Il y a trois données importantes qu'il faut prendre en considération dans les relations entre la CE et les pays maghrébins: les économies des pays de la rive nord et de la rive sud de la Méditerranée sont concurrentielles; le commerce du Maghreb dépend de la CE (65% des exportations contre 4% de la CE) - «dependencia asimétrica»; la Communauté Européenne importe de l'énergie du Maghreb (Algérie et Lybie).

Ce n'est pas la CE qui va résoudre les problèmes des pays maghrébins,

même si elle peut beaucoup aider. C'est d'abord leur responsabilité: il faudra libéraliser leurs économies et démocratiser leurs régimes politiques.

L'entrée de la Gréce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté a obligé à une révision de la politique européenne vers les pays de la rive sud de la Méditerranée. La nouvelle approche est nommée politique méditerranéenne rénovée et elle concerne surtout, mais pas exclusivement, le Maghreb. Bien que cette «politique rénovée» ne soit pas tout à fait nouvelle, il faut noter quelques changements: on ne considère pas seulement le commerce entre Communauté Européenne - pays méditerranéens non communautaires (PMNC), mais on envisage aussi un commerce plus actif entre l'AELE - PMNC et entre les PMNC; la priorité est accordée aux projets régionaux dans les secteurs des transports, énergie et télécommunications, de même qu'à la réduction de la dépendance alimentaire, à la protection de l'environnement et à la formation technique des travailleurs. On souligne également l'importance du dialogue culturel et on ajoute la nécessité de coordonner les différents projets des diverses sources de financement. Il y a maintenant un nouveau cadre où cela pourrait se faire: le dialogue Quatre+Cinq. Il faut aussi remarquer que la NPM a augmenté en 150% les apports financiers aux pays de la rive sud de la Méditerranée. Pourtant, quand on compare ces chiffres avec ceux des apports financiers de la Communauté aux pays de l'est, ils deviennent insignifiants.

Il ne faut pas se faire trop d'illusions: la NPM sert d'abord les intérêts commerciaux de la CE; on proclame l'ouverture du marché, mais le protectionnisme se renforce; les politiques d'ajustement structurel continuent d'être appliquées, en dépit du constat de leur échec; la création d'une Banque Méditerranéenne pour le Développement n'est pas dans les projets de la CE. Pour que les politiques de développement puissent apporter des résultats positifs, les pays maghrébins devraient avancer avec l'UMA et l'élargissement des marchés qui pourrait attirer les investisseurs privés, démocratiser le système,

libéraliser la presse et le marché, former des cadres moyens et des techniciens, développer une législation qui soit plus favorable à l'investisseur étranger.

L'action de la CE devrait aussi aller dans le sens de contribuer au développement des zones rurales, pour empêcher la migration vers les villes à laquelle s'ensuit souvent l'émigration pour l'Europe. Les pays maghrébins, dû à la croissance de la population (environ 2,6% par an), auraient besoin d'un taux de croissance économique de 5% par an rien que pour maintenir l'actuel taux de chômage (d'environ 20%).

La résolution des problèmes structuraux viendra d'abord d'un effort régional, puisque les problèmes sont régionaux.

Réflexions pour une approche globale des problèmes de sécurité en Méditerranée occidentale

Nadji Safir

Dans son exposé, M. Nadji Safir, professeur à l'Institut de Sociologie de l'Université d'Alger, relève l'importance de la dimension socio-culturelle (culture, science, technologie, éducation, formation) du développement, souvent méprisée en faveur de la dimension économique et pourtant fondamentale pour y aboutir.

Toute approche des problèmes de sécurité en Méditerranée occidentale doit prendre en considération la nouvelle problèmatique mondiale, dominée par les grandes mutations, surtout le rapprochement entre les pays appartenant aux deux grands anciens systèmes d'alliance. Nous assistons actuellement à une «homogénéisation, en termes de sécurité, de l'espace allant de Vancouver à Vladivostok». Cet espace est d'abord européen et signale un nouveau protagonisme de l'Europe dans le domaine de la sécurité. Ce nouvel ensemble européen, résultat de la fin de l'antagonisme est-ouest, ressemble à une forteresse où se sont réunis tous les pays riches - le Japon excepté - et rend encore plus visible la contradiction entre le nord et le sud de notre planète.

«Réinscrite dans cette perspective, la Méditerranée occidentale apparaît comme marquée par des logiques contradictoires pouvant déboucher sur la coopération mais comportant également des risques de tensions, voire de confrontements, si ce n'est à court, du moins à moyen et long termes. La logique identitaire et la logique économique en sont les plus significatives»:

- Sur chaque rive de la Méditerranée des valeurs et des normes basées sur des fondements différents définissent leur logique identitaire et sur les deux rives on assiste actuellement à une montée des intégrismes, des visions sectaires et totalitaires que la méconnaissance mutuelle et le manque de dialogue alimentent.

- La logique économique résulte et aggrave, de surcroît, l'écart entre les deux rives en matière de développement. La rupture est d'abord un effet du colonialisme et de la domination de la rive sud par la rive nord. Le développement de la rive sud est condition de stabilité dans la Méditerranée occidentale, mais il faut trouver «le chemin de la prospérité», en permettant à chacun d'affirmer sa personnalité.

«Cette ambivalence de la région au sein de laquelle chacun des deux ensembles présents, au nord la Communauté Économique Européenne et au sud l'Union du Maghreb Arabe, qui procède d'une logique globale particulière, n'en constitue pas moins également un atout car elle peut fonctionner comme une véritable "zone-test" eu égard à la problématique mondiale de la coopération nord/sud.» Il est nécessaire «de mettre en oeuvre, de toute urgence, les conditions d'une politique de coopération consciente des multiples dimensions qu'elle implique et non pas perçue comme un ensemble de recettes techniques, aisément opérationalisables». Il faut que cette coopération soit basée sur les intérêts réels des deux ensembles et ne se borne à la seule dimension économique. Bien que celle-ci soit importante, elle ne peut être séparée de la culture et de l'environnement social. Le dialogue Quatre+Cinq n'est qu'un cadre encore incertain et indéfini.

Dans l'approche multidimensionelle préconisée, il y a deux dimensions particulièrement importantes: la science et la culture. Pour qu'elle puisse être «moteur de progrès», il faut que la science soit maitrisée par l'ensemble de la société, ce qui renvoie au domaine de l'éducation et de la formation (déjà en crise par les réductions de dépenses imposées par les programmes d'ajustement structurel), base de toute rationalité d'une société, de ses logiques et de sa perception du monde, qui touche tous les domaines d'activité. Dans le domaine de la science et de la technologie, le flux de coopération va évidemment du nord vers le sud.

La culture est également une condition fondamentale du développement, car la méconnaissance mutuelle est souvent responsable de conflits et tensions. Envisager le sud, particulièrement l'Islam, comme le nouvel ennemi n'est que l'illustration de cette méconnaissance, créatrice de xénophobies et de préjugés. Les différences culturelles, qui existeront toujours, peuvent néanmoins jouer un rôle de complémentarité. L'information est un enjeu privilégié dans le processus d'échanges qui forme la perception de l'autre et ce sont des perceptions détournées qui sont à l'origine du concept de menace. Dans le domaine de la culture, et notamment de l'information, le flux devrait être évidemment dans les deux sens.

La perspective des rapports entre civilisations est celle d'un consensus sur des normes et valeurs communes. La stabilité et la sécurité en Méditerranée occidentale doivent obligatoirement passer par le dialogue de civilisations et le respect pour les différences dans la quête des complémentarités.

«Les enjeux impliqués par une telle problématique sont de taille et supposent la formulation non seulement d'une vision nouvelle, mais également d'instruments nouveaux au service d'une politique de coopération dans laquelle, pour important qu'ils soient, les problèmes de sécurité ne sont qu'un volet».

3.2 L'immigration et la sécurité alimentaire dans les relations euro-maghrébines

La sécurité alimentaire du Maghreb, gage de stabilité en Méditerranée occidentale

Assia Bensalah Alaoui

Mme. Assia Bensalah Alaoui, professeur et membre du Centre d'Études Stratégiques à Rabat, a souligné dans son intervention l'importance de la sécurité alimentaire du Maghreb en tant que facteur essentiel de stabilité en Méditerranée occidentale, à travers les deux dimensions sous-régionale et inter-régionale.

1. A l'échelle du Maghreb, la sécurité alimentaire est au coeur de la stabilité intranationale et apparaît comme un puissant moteur potentiel de la construction maghrébine et d'une moindre dépendance alimentaire de la sous-région.

Le déficit alimentaire global du Maghreb est fort préoccupant. Supérieur à 50% pour les céréales, qui demeurent l'essentiel des nutriments, il sera ramené aux 2/5 d'ici l'an 2000 si les tendances actuelles persistent. Les gains de productivité, pourtant en hausse malgré les limites naturelles et techniques des agricultures maghrébines, ne peuvent faire face aux besoins d'une démographie galopante.

S'il n'y a pas de situations d'insécurité alimentaire étendues, en dehors des couches vulnérables, c'est bien grâce aux politiques d'importations massives et de subventions, non moins massives, aux produits essentiels. Ruineuses, toutes deux, pour des budgets déficitaires, elles viennent perpétuer le double cercle vicieux de la dépendance et de l'endettement.

C'est dire l'ampleur du défi que l'UMA est déterminée à relever, en toute priorité, à travers sa commission ministérielle sur la sécurité alimentaire que vise l'instauration, à terme, d'un marché agricole commun.

Les nombreuses conventions déjà doptées et les stratégies imaginées à cette fin devront, néanmoins, triompher des divergences des politiques tant sectorielles que globales des États membres, des inerties inhérentes à toute coopération régionale ainsi que des obstacles de l'environnement commercial international. A cet égard les relations Europe-Maghreb demeurent le noeud gordien.

2. A l'échelle euro-maghrébine, la nécessité d'une nouvelle coopération en la matière, afin de stabiliser le front alimentaire maghrébin, lourd d'implications pour la sécurité collective de la région, devient impérieuse. Le Maghreb est en effet pris dans une triple dépendance — alimentaire, technologique et commerciale — à l'égard de l'Europe, son premier partenaire économique. La facture alimentaire est de plus en plus insupportable, même pour les pays producteurs de pétrole (2,5 milliards de dollars pour la seule Algérie); les flux Sud-Nord des pays exportateurs de produits agricoles (Maroc, Tunisie) se heurtent, quant à eux, au registre bien connu de la protection communautaire (sacro-sainte préférence, système extratarifaire de plus en plus pernicieux, etc.). «L'aide» financière de la CEE au développement alimentaire du Maghreb est, par ailleurs, dérisoire au regard même de la priorité affichée par Bruxelles pour l'autosuffisance alimentaire de la région. L'Europe se doit d'accorder son comportement à sa réthorique. Les nombreuses mutations en cours l'y invitent.

Un cadre juridique global de coopération Europe-Maghreb plus sécurisant doit être imaginé, loin d'accords aux lendemains incertains et de la banalisation au sein d'une politique méditerranéenne, certes rénovée mais aux insuffisances notoires. Pourquoi pas une zone de libre-échange? L'enjeu Maghreb est-il moins important pour l'Europe que le Mexique pour les États-Unis?

En attendant, des mesures urgentes et concrètes doivent être prises. Il convient notamment de:

* déverrouiller le marché communautaire pour les produits agricoles et de pêche du Maghreb;
* promouvoir les 'joint-ventures' pour faire du terme vedette partenariat une réalité (il y a déjà quelques 'success-stories' en la matière);
* encourager les opérations horizontales par des lignes de crédit spécifiques pour optimiser le potentiel maghrébin;
*«garantir» les exportations agricoles du Maghreb vers les pays de l'Est en attendant que ceux-ci puissent les financer eux-mêmes;
* amorcer un véritable dialogue culturel afin de faire échec aux tensions interculturelles euro-maghrébines.

Voilà quelques propositions qui pourraient, entre autres, asseoir les bases d'une véritable aire de paix et de co-prospérité en Méditerranée occidentale.

L'immigration dans les relations Euro-maghrébines

Rémy Leveau

Pour M. Rémy Leveau, responsable doctoral à l'Institut d'Études Politiques de Paris et chercheur associé au CERI, l'évolution récente de la situation en Europe - réunification de l'Allemagne, ouverture à l'est, ratification des accords de Schengen - aboutit à une transformation du champ migratoire. D'un côté, la volonté de contrôle des États européens se renforce et tend à instituer des mécanismes de contrôle collectif des mouvements de personnes, de l'autre, on constate une autonomie des acteurs sociaux qui favorise largement les migrations en provenance de l'Europe de l'est.

1. La mise en oeuvre des accords de Schengen va créer à terme un nouvel espace politique entre les États de l'Europe continentale au sein duquel les nationaux issus des pays non communautaires seront théoriquement confinés dans leur pays de résidence. À terme, l'évolution vers une politique commune d'accueil des réfugiés, d'harmonisation des régles concernant la nationalité, des procédures d'immigration, et de la délivrance des visas devrait logiquement aboutir à un débat politique européen sur la question de l'immigration.

2. Une immigration de réfugiés à caractère ethnico-culturel risque de solliciter dans les années à venir son admission dans l'espace européen, si les troubles en Yougoslavie et les tensions entre minorités s'accentuent en Europe de l'est. Un exode des élites entraîné par les conflits, la «mal vie», les besoins de liberté peuvent créer un bassin migratoire de l'ordre de 10 à 20 millions de personnes.

Il ne s'agit pas pour le moment de phénomènes migratoires massifs mais de courants qui se dessinent. Il semble probable cependant que cette émigration va concurrencer dans l'espace européen l'immigration turque et maghrébine entraînant des transferts et des reports.

3. Face à ces changements, les États renforcent leur volonté de contrôle en pratiquant une politique des visas appliquée avec plus de fermeté aux pays du sud qu'au pays de l'est. Un modèle migratoire de type américain avec l'institution à terme d'une sorte de Bureau fédéral des migrations est en train de se profiler à l'échelle européenne remettant en cause les modèles nationaux d'intégration.

Ces facteurs d'évolution peuvent, au niveau des élites, entraîner une sorte de mobilité sociale transnationale mais créer également des effets d'exclusion internes et externes tant à l'égard des anciennes minorités installées que des États d'où proviennent les nouveaux courants migratoires. Cette évolution peut comporter des éléments positifs dans la mesure où l'intégration s'effectue maintenant sans coupure avec les pays d'origine. De nouvelles formes d'articulation avec les pays du sud peuvent entraîner des mouvements de personnes, de marchandises et, éventuellement, des investissements. Cette situation entraîne également des effets négatifs sur les populations installées dont les réactions frileuses se traduisent par des réactions de racisme dans le discours politique. On note également le rôle particulier joué par l'immigration dans l'économie souterraine des pays d'origine et des pays d'accueil, l'importance des transferts de capitaux, y compris par les réseaux religieux. On voit aussi apparaître des formes de gestion de la marginalité dans un espace transnational concernant l'économie de la drogue et de la violence.

4. Les migrations s'intègrent donc dans une gestion complexe de la modernité qui s'établit entre l'Europe et les pays du sud. Un ensemble de flux d'images ou de produits provenant du nord crée dans les pays du sud un sentiment de détachement chez les jeunes par rapport aux sociétés européennes perçues à la fois comme attirantes et hostiles. Les politiques volontaristes des États ont peu d'emprise sur ces flux de perceptions qui finissent par déterminer des mouvements de personnes quelles que soient les barrières établies. La liberté de circulation apparaît impossible en fonction des pressions qu'elle peut susciter sur les systèmes politiques des pays européens. A terme, la plupart des contrôles apparaissent aussi comme illusoires, générateurs de tensions, de marginalité et de violence.

IV

Les initiatives de coopération en Méditerranée occidentale

La solidarité de la Méditerranée occidentale dans le contexte international

Roberto Aliboni

Prenant en considération le projet de création d'un cadre méditerranéen de sécurité (CSCM), M. Aliboni, directeur des recherches à l'Istituto Affari Internazionali, affirme le rôle fondamental que peut jouer le Groupe des Neuf (Quatre+Cinq) dans la création des mesures de confiance nécessaires à l'établissement d'une coopération en matière de sécurité entre les pays méditerranéens.

Le 10 octobre 1990, la solidarité entre les pays de la Méditerranée occidentale s'est concretisée avec le nommé Groupe des Neuf, dont le propos est la consolidation et l'élargissement de la stabilité qui caractérise la Méditerranée occidentale à la Méditerranée orientale. Le moyen est la coopération globale qui ne comprend pas seulement le volet de l'économie, mais également ceux de la politique, de la sécurité et de la culture. Cependant, l'économique semble vouloir s'accentuer au détriment des autres domaines mentionnés.

Il faut considérer l'initiative Quatre+Cinq et l'orientation qu'elle semble prendre dans le cadre plus général du contexte international. La promotion d'une solidarité en Méditerranée occidentale en vue de détendre les tensions entre le nord et le sud de la Méditerranée occupe sûrement une place importante dans les motivations qui ont conduit à la création du Groupe des Neuf. La situation de crise grave subie par les pays du Maghreb (l'échec du développement, l'endettement croissant, la pression démographique, l'augmentation du chômage et de l'émigration) en est aussi un élément important et qui justifie la priorité accordée à l'élement coopération économique. Toutefois, le rôle de la sécurité ne doit pas être négligé, notamment parce qu'il

n'est pas indifférent au renforcement de la coopération même économique.

Les changements est-ouest ont des conséquences importantes sur les deux tendances qui ont dominé les relations entre les deux rives de la Méditerranée, notamment dans le domaine de la sécurité: d'une part, la discipline que comportait la solidarité centrée sur la défense de l'occident s'assouplit; d'autre part et puisque la bipolarisation devient plus atténuée, le non-alignement et la stratégie «anti-impérialiste» méditerranéenne sont mis en question. Ces contraintes à la coopération européenne et occidentale avec la Méditerranée s'affaiblissent, mais pour que cette coopération soit favorisée il faut reconnaître que «la "solidarité méditerranéenne" n'est point préalable à la solidarité européenne, atlantique et euro-atlantique, au nord, ni aux solidarités arabes, au sud». Cette solidarité devrait être plus inter-régionale que régionale.

Même dans un contexte plus détendu, les relations nord-sud ne deviennent pas plus faciles, bien qu'elles ne soient pas conflituelles. L'évolution politique à l'est est perçue au sud comme une coalition du nord contre le sud. Sur le plan économique, la crainte domine que les pays de l'est n'absorbent la presque totalité des ressources disponibles et de la coopération. En occident, face à la disparition de la menace de l'est et à l'instabilité vécue pendant les années 80 dans les pays de la rive sud, certains sont tentés d'inclure cette région dans les «menaces» potentielles, représentées non seulement par la course aux armements qui s'y poursuit, mais aussi par les flux d'immigrants et de réfugiés; pour la plupart, elle représente des «défis» et des «tensions». En tout cas, les débats communautaires sur la politique de défense et de sécurité traduisent un consensus favorisant une approche multidimensionelle de ces questions, même si le consensus n'existe pas sur les institutions communes qui devraient s'en charger.

L'organisation d'un cadre méditerranéen de sécurité axé sur la stabilité, tel le projet de la CSCM, devrait d'abord se baser sur

l'établissement de mesures de confiance, condition préalable aux ententes politiques et aux procédés de réduction des armements.

«Quelle importance peut-on accorder aujourd'hui à la solidarité de la Méditerranée occidentale dans le contexte des régions bordant l'ensemble du bassin? L'"effet de propagation" de la stabilité de l'ouest à l'est de la Méditerranée reste-t-il toujours valable?»

Contrairement à ce qui se passait avant, les conditions actuelles sont plus favorables à cet «effet de propagation». Le Groupe des Neuf joue un rôle de confiance très important par rapport à l'ensemble méditerranéen; «on constate une cohérence remarquable entre la solidarité sous-régionale de la Méditerranée occidentale et l'ensemble de la région. Le seul risque d'incohérence peut advenir à l'intérieur du cadre sous-régional et de sa structure».

Le Groupe des Neuf ne peut pas être une entrave ou interférer avec les solidarités horizontales au sud (arabe, arabo-africaine) et au nord (européenne, communautaire et atlantique), autrement il mettrait en question le rapport des pays communautaires du sud-ouest avec l'ensemble communautaire et occidental. Cependant, et dû à des identités historiques et des spécificités sous-régionales, des tensions interviennent au sein de la Communauté et des alliances occidentales. Ces tensions sont des phénomènes normaux, qui ne doivent pourtant être ignorés ou sous-estimés pour qu'elles ne donnent pas origine à des conflits ou sous-groupements durables. Le Groupe des Neuf devrait contribuer aux parallélismes des intégrations horizontales, et en particulier à celle au sein de l'UMA. Il sera en mesure de le faire dès qu'il ne deviendra pas «un instrument de tel pays européen ou de tel pays arabe pour renforcer sa place dans les processus respectifs d'intégration horizontaux».

Le Maghreb et les perspectives d'organisation de la sécurité en Méditerranée

Azzouz Kerdoun

La communication de M. Azzouz Kerdoun, professeur à l'Université de Constantine, porte sur les aspects qu'il considère comme étant des préalables de toute coopération méditerranéenne effective en matière de sécurité.

La sécurité au Maghreb ne peut pas être dissociée de la sécurité en Méditerranée, celle-ci ne pouvant être séparée des problèmes tels que le différend israélo-arabe et le problème palestinien, de même que des alliances qui se nouent en raison de ces conflits; la concentration des arsénaux militaires dans la région et d'autres menaces qui découlent des problèmes économiques et sociaux, doivent aussi être prises en considération.

Il n'est pas probable que la «débipolarisation» puisse amoindrir les principaux problèmes de la région. Faisant remarquer que certains prévoient que la «débipolarisation» annonce un monde unipolaire, où le rôle des pays du Tiers Monde en tant qu'acteurs politiques serait marginal et insignifiant, il soutient l'idée que dans le nouvel ordre mondial dont on parle, un système de sécurité peut être envisagé dans le cadre de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée selon un concept global de sécurité. Les risques pour la stabilité de la région ne sont pas seulement d'ordre militaire; ils sont d'abord d'ordre économique et social.

La CSCM pourrait être ce nouveau cadre de coopération dans la région, devenu de plus en plus urgent, notamment à cause de la forte instabilité et de l'augmentation du fossé entre les deux rives de la Méditerranée qu'ont résulté de la crise du Golfe, qui a beaucoup affecté les relations Euro-Arabes et Euro-Maghrébines. La CSCM serait le forum de discussion et d'établissement de règles de concertation, même si dans un premier moment, comme certains le soutiennent, elle ne devrait comprendre que la Méditerranée occidentale.

Pour que la CSCM puisse faire face aux défis qui se posent dans l'ensemble de la région méditerranéenne, il faudra d'abord que l'Europe et l'occident d'une façon générale cessent de considérer l'unité du monde arabe comme une menace et s'engagent, d'autre part, dans la reconstruction de la région du Golfe. Il faudra aussi que l'Europe ne guide pas son aide à la reconstruction par ses seuls intérêts commerciaux, mais qu'elle prenne en considération les intérêts des peuples arabes. Une force inter-arabe, sous contrôle et direction des Nations-Unies, pourrait assumer les tâches de sécurité dans la région du Golfe.

La priorité sur le plan économique devrait être le développement des pays de la rive sud pour que les disparités économiques entre les deux rives disparaissent ou au moins s'atténuent. Il faudrait une redistribution équitable des richesses et des ressources; des prix pas trop bas pour le pétrole et les hidrocarbures; le réinvestissement dans les pays en voie de développement, ce qui aiderait notamment à la création de conditions d'emploi et à contenir les flux migratoires. Le problème de l'immigration devrait être un des volets importants, pas seulement dans le sens de contenir le flux d'émigrés maghrébins vers les pays européens, mais également en vue de créer des opportunités d'intégration des immigrés dans les pays d'accueil, tout en gardant leur propre culture.

Options européennes et stratégie préventive

Álvaro Vasconcelos

Le directeur de l'IEEI, M. Álvaro Vasconcelos, a fait dans la séance de clôture une première synthèse des principales questions soulevées au cours des travaux de ce séminaire.

La fin de la bipolarité a créé une crise d'identité, bien que d'une nature dissemblable. Dans les deux rives de la Méditerranée, au nord et au sud, les problèmes n'étaient d'ailleurs point semblables au départ. La solidarité dans le nord était une solidarité négative, une

solidarité contre, l'élément fédérateur étant la menace soviétique.

Dans le sud, la solidarité, toujours dans le domaine de la sécurité, était clairement moins solide, voire presque inexistante, puisque les priorités étaient, et le demeurent, définies contre des voisins, ce qui est à la base d'une course aux armements qui continue de se vérifier dans le Maghreb. Les dépenses militaires (qui pèsent lourd dans les économies maghrébines) ne sont en outre limitées en raison d'aucun processus de maîtrise des armaments et de désarmement, contrairement à ce qui se passe dans le nord.

Dans le nord, la Communauté Européenne est confrontée avec le besoin de dépasser la condition présente de puissance économique et devenir une puissance politique. Au cas où elle ne serait capable de le faire, son repli sur le continent la condamnerait à s'épuiser dans la gestion de ses propres crises. Ce devenir politique est fondamentale pour contrecarrer le renouveau nationaliste que la fin de la guerre froide a permis et pour faire face aux nouveaux défis dans l'Europe at dans le monde. C'est pour ça que la CE vit l'accélération de son processus d'intégration, qu'elle va vers l'Union Politique. Cependant elle n'a pas réussi à définir le cadre de sa sécurité commune. L'OTAN n'est plus suffisante et ne doit pas assumer des responsabilités hors-zone, mais les Douze ont des difficultés à se mettre d'accord sur les compétences de la CE et de l'UEO dans le système de sécurité occidentale.

Au sud, la fin de la bipolarisation a vidé de sens le non-alignement, tout comme le pan-arabisme et le tiers-mondisme n'ont plus de sens politique. Des processus plus réalistes de coopération et d'intégration régionale ce sont amorcés, qui n'ont pourtant qu'un faible d'intégration. L'UMA ne peut cependant pas être définie seulement comme une «coquille vide», surtout en raison de ce qu'elle représente dans le rapprochement marocco-algérien.

La guerre du golfe a eu un impact significatif sur les perceptions de sécurité (règle générale de façon pas conforme à la réalité) dans les deux rives de la Méditerranée, mais surtout au Maghreb, où l'opinion

publique a manifesté sa solidarité avec l'Iraq. Après la guerre du Golfe, les perceptions sur le système international ont changé aussi, tout comme la façon dont l'Europe dans ce système et sa capacité d'avoir une politique qui lui soit propre envers le monde arabe sont perçues.

Il y a toutefois une tendance à exagérer le rôle de la guerre du Golfe dans la configuration d'un nouvel ordre mondial. Le Golfe a été un cas très spécial — une telle convergence d'intérêts qui a permis le leadership américain dans une très vaste alliance, ne se reproduira que fort difficilement. Ce que la crise du Golfe a cependant démontré d'une façon éclatante c'est que les grandes puissances s'opposeront à toute tentative d'hégémonie régionale dans une région vitale, et disposent désormais des conditions politiques qui leur permettront de la contrecarrer.

Dans le nord et le sud de la Méditerranée le défi actuel est dépasser des politiques de sécurité basées sur des perceptions erronées et sur des solidarités négatives et développer une atmosphère de confiance mutuelle entre les États voisins, mais aussi des formes de coopération élargie dans tous les domaines, même dans le domaine de la sécurité, qui soient un facteur d'intégration et d'atténuation des tensions.

Il n'est pas concevable -- et encore moins désirable -- que le nord et le sud méditerranéens fondent leurs politiques de sécurité respectives sur une potentielle menace réciproque. L'occident ne peut pas substituer à l'ennemi de l'est la fiction d'un enemi du sud, mais les deux doivent prendre en considération les préoccupations de sécurité respectives.

Des projets soutenus pour élargir les mesures de sécurité mutuelle et de coopération entre le monde occidental et le monde arabe, le plus ambitieux est l'idée d'une Confèrence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM). Cette initiative italo-espagnole est de concrétisation presque impossible à cause de la diversité des questions et des problèmes auxquels elle devrait s'adresser, notamment la problèmatique de l'islamisme politique radical, le conflit

israelo-arabe, la question du Liban et la lutte pour l'hegémonie dans le Golfe. Il est plus raisonable de concentrer capacités et moyens dans les processus sous-régionaux tels que la Confèrence de Paix pour le Moyen Orient et la coopération entre le Groupe Cinq+Cinq, ce dernier pris comme facteur de dinamisation des rapports entre la CE et les pays maghrébins.

Les problèmes du Maghreb sont un mélange de problèmes sociaux, taux de croissance démographique élevé, marginalité par rapport à l'économie mondiale, réformes démocratiques qui piétinent, montée de l'islamisme politique radical. Pour contribuer à empêcher que le Maghreb ne devienne une zone de crise ouverte, il faut adopter une «stratégie préventive», économique et sociale, où les questions des droits de l'homme et de la démocratisation ne sauraient être oubliées. Domaines privilégiés de cette stratégie préventive sont, entre autres, le soutien aux réformes démocratiques et économiques, les projets de co-développement et le dialogue des civilisations et cultures: mieux connaître l'autre, son identité et, dans ce cas, notamment sa religion.

L'immigration est une question-clé dans tous ces domaines. L'immigration peut être un facteur de dialogue culturel et d'intégration, un facteur de développement économique, mais elle peut être aussi un facteur de haine raciale et de déconnexion. Les propos de contenu raciste en Europe et la haine de l'Occident propagée par les fondamentalistes ne sont que des manifestations de signe opposé d'un même phénomène nationaliste obscurantiste. Le contrecarrer est une tâche essentielle, aussi bien au sud qu'au nord.

Les perceptions négatives en Europe et dans le Maghreb sont en grande mesure le résultat de la méconnaissance. Dans ce domaine joue un rôle négatif particulier le manque de transparence sur les programmes militaires des États concernés et sur leurs doctrines stratégiques. Une des tâches importantes de la Communauté Européenne, de l'UEO, des Cinq+Cinq et des instituts d'études internationales et stratégiques des deux rives est exactement de contribuer à combler ce fossé par

des initiatives conjointes comme le Forum, des séminaires et des études.

Perspectives de coopération

Ambassadeur Rachid Driss

L'invervention de M. l'Ambassadeur Rachid Driss, président de l'Association d'Études Internationales, à Tunis, a souligné les imprécisions qui restent toujours à définir et les problèmes qui font obstacle à une coopération réelle dans le domaine de la sécurité -- en tant que concept global -- entre les deux rives de la Méditerranée. Le problème de la coopération en Méditerranée a été évoqué dans les grandes instances internationales (ONU, CEE, CSCE, UMA), mais n'a pas encore reçu de solution concrète et pratique. Il y a la Convention de Barcelone de 1976, mais celle-ci ne s'adresse qu'au domaine de l'environnement, et non pas aux questions de développement pour chacun ou l'ensemble des pays. Les problèmes qui se posent au nord et au sud de la Méditerranée sont différents et ne pourront être harmonisés que dans un plan général, qui comprenne les questions du développement économique, des transferts de technologie, l'immigration, la démographie, le chômage. Des points de vue officiels semblent se rapprocher — mais cela ne suffit pas dans la perspective d'un avenir inéluctablement commun.

La volonté politique des partenaires doit être affirmée sans équivoque. L'UMA a évoqué la question dans le communiqué final de sa réunion au sommet de Ras Lanouf (Libye, le 11 mars 1991): «Le Conseil réaffirme le caractère important des relations entre l'UMA et la CEE dans le cadre du respect mutuel. Il demande à la commission des ministres des Affaires étrangères d'intensifier les efforts pour la promotion d'une coopération efficace entre les deux communautés afin de réaliser des projets communs et d'assurer la sécurité et la stabilité en Méditerranée».

Il faudrait rechercher des formules et des champs de coopération. Mais

d'abord, on ne peut séparer sa partie occidentale de la Méditerranée entière. C'est à l'est qui se posent les problèmes les plus difficiles dont le problème israélo-palestinien. S'agissant du Groupe des Neuf, il y a aussi le cas de Malte. Sera-t-elle un partenaire à part entière, un dixième membre? Il faudrait bien définir le champ d'action et les structures d'une telle coopération. Au départ, quatre pays au nord, dont la France et l'Italie, qui font aussi partie des sept pays les plus développés (le PNB de la France étant le double de celui de l'Espagne), l'Espagne et le Portugal, au sud cinq pays qui forment l'UMA (ayant des différences sensibles entre eux), qui a fixé 1995 pour son union douanière et 2000 pour son marché commun. Il y a des similitudes, mais également des divergences. Les pays du nord sont industrialisés, disposent d'une technologie avancée et ne connaissent pas la démographie galopante des pays du sud (plus de 3,9%, sauf en Tunisie). Les pays du Maghreb ont des richesses naturelles: gaz et pétrole en Tunisie et en Libye, agriculture au Maroc et en Tunisie, mais qui ne suffisent pas à assurer l'autonomie alimentaire. Les pays du sud dépendent des pays du nord.

Il faut évoquer pour toute la Méditerranée les potentialités marines, avec les technologies des pays du nord pour éviter une exploitation extra-méditerranéene.
Il faut aussi tenir compte de l'interdépendance des pays de tout le pourtour méditerranéen et éviter une interprétation erronnée qui justifierait l'accusation d'un plan de division du monde arabe entre Maghreb et Machrek.

La coopération en Méditerranée occidentale est indispensable pour le développement. Elle exige la définition de projets-types, économiques. Les projets de défense et de sécurité découlent de la confiance entre les partenaires, qui réduirait les tensions d'ordre sociologique (immigration, racisme, poussées des extrémismes). Tout retard apporté à l'établissement des structures nécessaires à la coopération et à l'engagement de projets de développement ne peut qu'alimenter les mécontentements et les extrémismes destructeurs.

Rapport de Synthèse

Fernanda Faria

Le débat sur la coopération et la sécurité en Méditerranée occidentale s'est institutionnalisé le 10 octobre 1990, à Rome, avec la création du Groupe Quatre+Cinq, grâce notamment à un contexte international et régional favorable: la dynamique d'intégration de la Communauté Européenne, la détente dans les relations est-ouest et la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) le 17 février 1990 y ont joué un rôle majeur. Cette initiative regroupe les pays de l'Europe du sud (Portugal, Espagne, France, Italie) et les pays de l'UMA. Depuis la réunion d'Alger, les 26 et 27 octobre 1991, elle compte un membre de plus, Malte, et devient plus généralement le Groupe Cinq+Cinq.

Avec l'élargissement de la CE aux pays de l'Europe du sud, la Méditerranée gagne un nouveau poids dans la politique de la Communauté. La Méditerranée, et d'abord le Maghreb, ne sauraient évidemment être un domaine prioritaire de la politique étrangère des États-Unis, mais devraient l'être, par contre, de la politique de la CE. Les États-Unis n'y ont jamais joué un rôle significatif sur le point de vue économique, culturel et même politique; leur intérêt pour la région n'est que stratégique.

C'est la dépendance économique même du Maghreb à l'égard de la CE qui implique pour celle-ci un rôle fondamental dans le développement économique de cette région si importante du point de vue de la stabilité en Méditerranée occidentale, ce qui n'implique pas moins de la part de la Communauté un protagonisme qui ne pourra être réel que si la CE dispose des moyens financiers lui permettant d'avoir une politique de développement et d'autre part une politique étrangère et de sécurité commune.

Une meilleure coordination de la coopération entre la CE et les pays du Maghreb, au lieu d'une coopération fondée essentiellement sur les

relations bilatérales, pourrait apporter des résultats plus importants et significatifs. La condition clé de la coopération communautaire avec le Maghreb est la volonté politique. La question est de savoir comment amener les gouvernements européens à s'engager dans cette coopération. Le même est valable pour ce qui est de la coopération entre pays maghrébins.

La création de l'Union du Maghreb Arabe a été accueillie favorablement par la CE, conformément à sa politique traditionnelle d'encouragement aux efforts déployés au niveau de la coopération régionale par les pays en voie de développement. D'après les objectifs qu'elle se propose, l'UMA doit contribuer à une plus grande solidarité et coopération politique intra-maghrébine, y compris dans le domaine de la sécurité, et à l'intégration des économies des pays du Maghreb. Bien que ses propos soient assez ambitieux, l'activité de l'UMA jusqu'à présent ne va pas vraiment au-delà de déclarations d'intentions et de mise sur pied d'institutions, nombreuses, mais dont les réalisations pratiques restent très faibles ou presque inexistantes. Cependant, il faut souligner que l'UMA est une initiative politique importante par rapport à une histoire pas du tout lointaine de contentieux et de conflits territoriaux (dont le principal demeure celui du Sahara Occidental), dans une région où les luttes d'influence politique à vocation hégemonique sont toujours présentes. L'UMA apporte donc à la Méditerranée occidentale un renouveau potentiel de la coopération intra-maghrébine pour la stabilité dans la région. Il faut cependant compter sur des contraintes internes au développement de cette coopération, tels les rivalités et contentieux historiques et la montée des islamistes radicaux.

L'UMA semble ne pas vouloir trop s'engager dans des questions de sécurité. Si le traité de création de l'UMA inclut deux articles (art. 14 et 15 du Traité de Marrakech) qui traduisent un engagement des pays membres en ce qui concerne le respet des principes d'intégrité

territoriale des États et de non-ingérence, et un pacte de défense en cas d'agression ou menace à chacun des pays de l'UMA, ils restent en même temps assez ambigüs.

C'est l'économie qui apparaît comme la première priorité de l'UMA. Dans ce dernier domaine -- là où l'équilibre est si fragile -- les pays membres devraient s'engager dans la 'débureaucratisation' du système, la libéralisation du marché et la formation de cadres. De toute évidence, la tâche n'est pas facile ni sans avoir de risques. La dépendance commerciale du Maghreb à l'égard de la Communauté Européenne; les échanges commerciales intra-maghrébines, presque insignifiantes (qui ne dépassent les 3% de leur commerce extérieur); l'énorme poids de l'économie informelle (au sens d'activités non déclarées et qui échappent aux mécanismes officiels de fiscalité et du salaire minimum) que dans certains pays maghrébins peut représenter près de 30% du PIB; la pression de la croissance démographique (de 2,3% en Tunisie à 3,9% en Lybie) qui aggrave encore la si forte dépendance alimentaire et le nombre de chômeurs (en 1987, 18,9% au Magreb central, plus de 21% en Algérie), surtout parmi les jeunes; des économies très sensibles à des changements de conjoncture, car assez dépendantes des recettes du tourisme et des transferts de l'épargne des émigrés; le problème de l'endettement (de 60 milliards de dollars pour l'ensemble des pays maghrébins, en 1989) et le poids croissant du service de la dette dans les économies nationales se comptent parmi les problèmes qui attendent une résolution urgente.

D'autres questions, d'ordre politique et social, risquent de reporter la résolution des problèmes évoqués -- pourtant fondamentale pour toute amélioration de l'ensemble de la situation sociale, condition indispensable de la stabilité politique --, et le renforcement de la coopération entre les pays du Maghreb. Parmi ces questions, le plus important et le premier des soucis des pouvoirs politiques maghrébins est l'influence et le protagonisme des partis et des mouvements islamistes radicaux. Malgré le fait qu'ils sont interdits ou combattus

par les gouvernements, les mouvements islamistes se sont affirmés comme la première force d'opposition au pouvoir politique (à l'exception peut-être du Maroc, mais là il faut prendre en considération des particularités du 'régime hassanien') et la seule, au moins jusqu'à très récemment, à jouer le rôle d'alternative politique aux pouvoirs établis.

Des coupûres sociales profondes rendent en même temps plus difficile et plus urgent tout effort de mener à bien des réformes politiques et économiques. Le perpétuel ajournement de ces réformes politiques contribue puissament, à son tour, à rendre ces coupûres sociales plus profondes et à retarder les processus de démocratisation des systèmes politiques au Maghreb.

Il est fort évident que la question de la sécurité en Méditerranée occidentale gagne aujourd'hui une plus grande importance s'agissant d'une région frontalière de la Communauté Européenne. Il est également évident que la sécurité en Méditerranée occidentale dépend plus du succès des politiques économiques, démographiques, migratoires, que de mesures proprement militaires. Ceci demande donc une approche plus consciente des besoins et des contraintes qui se posent à la coopération dans la région. Le Groupe Cinq+Cinq traduit précisément cette nouvelle approche. Si cette première expérience aura du succès, elle pourrait faciliter la réalisation du projet de la Confèrence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM), proposée à la réunion de la CSCE à Palme de Majorque, le 24 Septembre 1990, par l'Italie et l'Espagne. Suivant à peu près le modèle de la CSCE, la CSCM veut étendre le régime de mesures de confiance et de sécurité à toute la Méditerranée, tout en affirmant le rôle fondamental de la coopération dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la culture. Le fait que le Groupe Cinq+Cinq est en quelque sorte éloigné ou non pas directement dépendant du problème israélo-palestinien joue à son avantage. Le projet de la CSCM ne verra sûrement le jour avant

que ce conflit ne soit résolu. La résolution du problème israélo-palestinien apparaît comme une des conditions de la stabilité en Méditerranée. La Conférence de Paix pour le Moyen Orient est un pas important pour le dialogue entre les parts, mais ne marque que son début.

Le processus de coopération qui se développe au sein des Cinq+Cinq est sûrement moins affecté par le problème israélo-palestinien, bien que celui puisse toujours avoir des effets déstabilisateurs. Il est à signaler que dans la déclaration de l'institution de l'Union du Maghreb Arabe, les pays signataires expriment leur conviction que «l'UMA renforcera la lutte des palestiniens pour la libération et le recouvrement de tous leurs droits nationaux».

Dans le domaine de la coopération em matière de sécurité, il faut noter que le dialogue sur ces questions entre les États et de la rive sud et de la rive nord de la Méditerranée est d'une nature tout à fait différente. Ces différences doivent être prises en considération. Cependant, l'absence d'une identité ou d'une solidarité régionale en matière de sécurité au sein de l'UMA ne doit pas être perçue comme un obstacle à des initiatives régionales dans ce domaine. Prendre des initiatives de coopération en matière de sécurité dans la Méditerranée occidentale comme des attitudes prématurées, voire inutiles, parce qu'il n'y a pas de dialogue sur ces questions entre les pays du Maghreb, ne mènera à aucun progrès.

Un des principaux obstacles qui se posent souvent à la réussite, voire même l'existence, de certains groupements régionaux est la crainte de la part d'autres États de voir s'atténuer leur influence en raison d'une solidarité régionale plus performante, qu'ils craignent souvent exclusiviste, ou de voir accorder à des pays tels la Lybie un rôle international que d'autres ont précisément voulu éviter. Peut-être cela explique l'opposition du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des États-Unis, entre autres, à la proposition de création de la CSCM.

Il faudra donc une plus grande coordination et dialogue au niveau international, particulièrement entre des organisations ou groupements régionaux ayant des intérêts dans la région. On pourrait imaginer un schéma d'interaction entre le Groupe Cinq+Cinq, la CE, la CSCE et éventuellement une future CSCM, où les groupements plus restreints joueraient le rôle de 'lobbiers' dans les groupements élargis.

Pour le moment et dans le proche avenir le Groupe Cinq+Cinq semble être l'initiative la plus réaliste. Ce processus peut devenir une base pour adresser le domaine de la sécurité régionale, à condition toutefois qu'il ne soit pas entravé par des intérêts d'États qui n'y participent pas ou manipulé par les intérêts particuliers de quelconque des États participants.

Novembre, 1991

ANNEXES

TRAITE DE CREATION DE L'UNION DU MAGHREB ARABE

Sa Majesté Hassan II, souverain du Royaume du Maroc; son excellence Zine El Abidine Ben Ali, président de la République tunisienne; son excellence Chadli Bendjedid, président de la République algérienne démocratique et populaire; le guide de la Révolution du premier septembre, le colonel Mouammar Kaddafi, Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste; son excellence le colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, président du Comité militaire de salut national, président de la République islamique mauritannienne.

— Convaincus par tout ce qui unit les peuples du Maghreb arabe comme liens étroits basés sur une histoire, une religion et une langue communes;

— Répondant au souhait de ces peuples et de leurs dirigeants, conscients de la nécessité de créer une union qui renforcerait ces relations en créant des conditions propices à la marche progressive vers la réalisation d'une intégration plus complète;

— Conscients du fait que grâce à cette intégration l'UMA aura un poids qualitatif tel qu'il lui permettrait de jouer un rôle actif dans l'équilibre mondial par la consolidation des relations pacifiques au sein de la communauté mondiale et le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le monde;

— Sachant que la création de l'UMA exige des réalisations concrètes, ainsi que la mise en place des structures communes pour matérialiser la solidarité effective entre les pays membres et réaliser leur développement économique et social;

— Exprimant leur volonté sincère d'œuvrer pour que l'UMA ouvre la voie à l'édification d'une unité arabe complète et soit également une étape vers une union plus vaste groupant d'autres pays arabes et africains;

Les cinq chefs d'Etat ont conclu ce qui suit :

Article premier : Il est créé en vertu de ce traité une union dénommée Union du Maghreb arabe.

Article 2 : L'Union a pour objectif : la consolidation des rapports de fraternité qui lient les Etats membres et leurs peuples; la réalisation du progrès et du bien-être de leurs communautés et la défense de leurs droits; la préservation d'une paix basée sur la justice et l'équité; la définition d'une politique commune dans divers domaines; l'établissement progressif de la libre circulation des personnes, des transferts de biens et services et des

capitaux entre les pays membres.

Article 3 : La politique commune mentionnée dans l'article précédent a pour objectif : la réalisation de la concorde entre les pays membres et l'établissement d'une coopération diplomatique solide basée sur le dialogue; dans le domaine de la défense : sauvegarder l'indépendance de chaque pays membre; dans le domaine économique : assurer le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres, en prenant pour cela toutes les mesures nécessaires, grâce notamment à des projets communs; dans le domaine culturel : établir une coopération tendant à promouvoir l'enseignement à tous les niveaux et à sauvegarder les valeurs spirituelles et morales puisées dans l'Islam et la vocation nationaliste arabe, en prenant toutes les mesures nécessaires pour parvenir à ces fins, notamment par l'échange d'enseignants et d'étudiants, la création d'institutions communes universitaires ou culturelles ainsi que des instituts de recherche spécialisés.

Article 4 : L'Union se dote d'un Conseil présidentiel composé des chefs des Etats membres, et qui constitue son instance suprême. La présidence de ce Conseil est assurée par rotation et pour une période de six mois par chacun des chefs d'Etat des pays membres.

Article 5 : Le Conseil présidentiel se réunit tous les six mois en session ordinaire, et en session extraordinaire si nécessaire.

Article 6 : Le Conseil présidentiel est le seul organe habilité à prendre des décisions. Ses décisions sont prises à l'unanimité.

Article 7 : Les premiers ministres des pays membres se réunissent chaque fois que nécessaire.

Article 8 : L'Union dispose d'un Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des pays membres qui prépare les sessions du Conseil présidentiel et examine les propositions de la Commission du suivi et des Commissions ministérielles spécialisées.

Article 9 : Chaque pays membre désigne un membre de son gouvernement pour s'occuper des affaires de l'Union. Ces Membres forment la Commission du suivi qui présente les résultats de ses travaux au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

Article 10 : Le Conseil présidentiel décide de la création des Commissions spécialisées et définit leurs prérogatives.

Article 11 : L'Union se dote d'un secrétariat général composé d'un représentant de chaque pays. Ce secrétariat siège dans le pays qui assume la présidence du Conseil présidentiel, sous l'autorité du président en exercice. Le pays hôte en supporte les frais.

Article 12 : L'Union dispose d'une Assemblée consultative composée de dix représentants par pays. L'Assemblée consultative se réunit en session ordinaire une fois par an, et en session extraordinaire à la demande du Conseil présidentiel. Elle donne son avis sur les projets de résolution soumis par le Conseil présidentiel comme elle peut lui présenter toutes recommandations pouvant renforcer l'action de l'Union et la réalisation de ses objectifs. L'Assemblée consultative prépare son règlement intérieur et le soumet au Conseil présidentiel.

Article 13 : L'Union dispose également d'un organe judiciaire composé de deux juges nommés par chaque Etat membre pour une période de six ans. Les membres de cette instance seront renouvelés par moitié tous les trois ans. Cet organe élit un président parmi ses membres pour un mandat d'un an. Il examine les litiges pouvant survenir sur l'interprétation et l'application du Traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union et que le Conseil présidentiel, ou l'un des Etats, partie au litige, lui soumettront. Ses arrêts seront exécutoires et définitifs. Il peut également donner des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises par le Conseil présidentiel. Il doit arrêter ses statuts et les

présenter au Conseil présidentiel pour approbation. Ces statuts constituent une partie intégrante du Traité. Le Conseil présidentiel doit fixer son siège et arrêter son budget.

Article 14 : Toute agression visant l'un des pays membres sera considérée comme une agression contre tous les autres pays membres.

Article 15 : Les Etats membres s'engagent à ne tolérer sur leur territoire aucune activité ou mouvement pouvant porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité territoriale d'un Etat membre ainsi qu'à son système politique. Ils s'engagent également à ne pas adhérer à une alliance militaire ou politique dirigée contre l'indépendance territoriale des autres Etats membres.

Article 16 : Les Etats membres sont libres de conclure entre eux ou avec d'autres Etats ou Communautés tout accord non contraire aux dispositions du présent Traité.

Article 17 : Les autres Etats de la Nation arabe ou de la Communauté africaine peuvent adhérer au présent Traité si les Etats membres l'acceptent.

Article 18 : Les dispositions du présent Traité peuvent être amendées sur proposition de l'un des Etats membres. L'amendement entre en vigueur après son approbation par tous les Etats membres.

Article 19 : Le présent Traité entre en vigueur après sa ratification par les Etats membres, selon les procédures en usage dans chaque Etat membre. Les Etats membres s'engagent à prendre les mesures nécessaires à cet effet, dans un délai n'excédant pas six mois à compter de la date de la signature du présent Traité.

Fait à Marrakech le vendredi béni 10 Rajab 1409 H (1398 à compter de la mort du Prophète*), correspondant au 17 février ou annaouar* 1989.

(*) NDLR : La Libye fait partir son calendrier lunaire de la date du décès du Prophète. Les mois du calendrier grégorien ont d'autres noms en Libye. Ainsi février correspond à "annaouar" (Les fleurs).

Source : «Jeune Afrique», 26-4-1989

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec
l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

HABIB SLIM

Professeur à la Faculté de Droit,

Université de Tunis

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

LE TRAITE DE MARRAKECH ET L'EVOLUTION DE L'UNION DU MAGHREB ARABE (1989-1991)

Lorsque ,le 17 février 1989 ,les cinq Chefs d'Etat de l'Algérie ,de la Libye , du Maroc ,de la Mauritanie et de la Tunisie ,réunis depuis trois jours , à Marrakech ,l'ancienne capitale des Almohades , ont apposé leurs signatures au bas du traité créant l'Union Du Maghreb Arabe , cet instant procédait du miracle tant attendu dans l'histoire du Maghreb indépendant .Ce n'est ,certes, pas la première fois qu'une tentative de sommet maghrébin est lancée , depuis la Conférence nord-africaine qui devait réunir le 22.10.1957, à Tunis , le Président Bourguiba , le Roi Mohamed V et les Chefs du F.L.N. Mais toutes les tentatives précédentes ont avorté , d'une manière ou d'une autre , sauf celle du sommet de Zéralda , tenu au lendemain du sommet arabe extraordinaire d'Alger , le 10 juin 1988 ,et qui a déclenché le processus menant au Traité de Marrakech .

Pour la première fois depuis le gel de l'expérience du C.P.C.M., en 1975 , ce sommet a bénéficié d'un contexte général favorable , caractérisé par une normalisation générale des relations bilatérales ,ainsi que par une dynamisation des relations multilatérales.Il faut se rappeler , en effet, que le sommet de Zéralda s'est tenu trois jours après la réouverture de la frontière algéro-marocaine qui a parachevé le processus de normalisation entre les deux pays , trois semaines après la visite de travail du Colonel Kadhafi au Président Ben Ali (le 22 mai 1988 à Jerba) , et une dizaine de jours après la visite du Commandant Jalloud à Alger et son entretien avec le Président Ben Jedid .Il faut aussi garder présent à l'esprit le fait que , la veille du sommet, le 9 juin , les représentants de l'Algérie , de la Libye et de la Tunisie ont signé , à Tripoli , les statuts de la Société Arabe pour le Transport du Gaz Naturel , pour l'installation du gazoduc alimentant le sud tunisien et la Libye en gaz naturel algérien , conformément à un accord conclu le 22 mars précédent . Le lendemain et parallèlement au sommet, se tenait , à Nouakchott , la réunion des Ministres maghrébins de l'Agriculture , afin d'élaborer un plan de lutte anti-acridienne . Auparavant ,le 31 mai, a été créé un Conseil des Ministres maghrébins de la Santé ,lors d'une réunion tenue , à Tunis , par les Ministres des cinq pays .

Il est , donc , important de noter que si le sommet de Zéralda peut apparaitre comme un sommet historique , ce caractère découle beaucoup moins du contenu de son message que du fait qu'il a ouvert la voie à un processus , en adoptant deux sortes de décisions :

- l'adoption du principe de tenue de réunions au sommet , à tour de rôle dans les capitales maghrébines .

En définitive , le traité de Marrakech est entré en vigueur le 1er juillet 1989 , dès que l'échange des instruments de ratification a été effectué à Rabat (1). Dès lors , progressivement , vont être mises en place les institutions de l'Union du Maghreb Arabe , dont certaines ont déja fait l'objet d'amendements ayant pour but de les rendre plus fonctionnelles .D'autres organes n'ont pu encore être mis en place définitivement ,faute d'un accord sur le siège où ils doivent être installés . D'autres, enfin, ont été créés par les Chefs d'Etat et sont venus compléter le schéma institutionnel prévu par le traité de Marrakech .

L'on se propose d'analyser,tout d'abord ,les caractéristiques , ou plutôt les traits généraux de l'U.M.A., en tant qu'organisation régionale ; avant de présenter son schéma institutionnel et d'en décrire le fonctionnement .

§ 1 - Les traits généraux de l'U.M.A. :

Telle qu'elle apparait à travers son traité constitutif , et notamment à travers ses objectifs , l'U.M.A. se caractérise par trois traits essentiels :

- il s'agit , d'abord , d'une approche nouvelle de l'intégration maghrébine .

- l'U.M.A. constitue aussi un compromis entre plusieurs approches de l'unité maghrébine , qui se sont exprimées à l'occasion des travaux préparatoires .

- enfin l'U.M.A. apparait comme une réponse à un certain nombre de défis à la fois intérieurs et extérieurs .

A - L'U.M.A. : une approche nouvelle de l'intégration maghrébine .

Il est très intéressant de retenir qu'en instituant l'U.M.A. , le traité de Marrakech a fait prévaloir une approche nouvelle de l'intégration maghrébine qui rompt avec toutes les approches précédentes qui se sont succédées ou qui se sont affrontées , pour construire le Maghreb , depuis l'indépendance .

Tout d'abord , cette approche rompt avec celle de la Conférence de Tanger qui avait réuni du 25 au 28 avril 1958 les partis politiques ou mouvements d'indépendance du Maghreb et qui avait été marquée , naturellement , par une vision essentiellement politique de la construction maghrébine , perceptible à travers les institutions envisagées : une Assemblée Consultative , composée des représentants des assemblées nationales et agissant par voie de recommandations , ainsi que des Conférences intergouvernementales périodiques , permettant aux gouvernements de se concerter.

Il s'agit d'un schéma inspiré de l'expérience européenne et articulé autour d'un Secrétariat exécutif puissant , siège d'une autorité maghrébine indépendante et dynamique ,chargée de conduire le Maghreb à l'union économique , à travers les principales étapes , désormais classiques , de la zone de libre-échange ,ensuite de l'union douanière et enfin du marché commun .

De son côté , le Maroc a proposé un projet souple et extensible , axé autour d'une autorité concentrée entre les mains d'un Conseil des Chefs d'Etat , se réunissant plusieurs fois par an , avec une présidence tournante , et aidé par un Conseil des Ministres des Affaires Etrangères .

Enfin la Libye a plaidé , naturellement , pour une union politique immédiate du Maghreb , prélude à l'unification de tout le monde arabe .

Entre ces quatre visions différentes du Maghreb , il a fallu chercher, patiemment, un compromis susceptible de rallier un consensus . L'on sait qu'un premier projet de synthèse a été réalisé par le Maroc , mais récusé par la Libye , car jugé trop timoré . Un second projet qui a été l'oeuvre de la Tunisie a été présenté aux Chefs d'Etat réunis à Marrakech , mais il a fallu le remodeler sans cesse , jusqu'à trois heures du matin , pour le rendre acceptable par tous . Cette quête d'un compromis si difficile à réaliser s'est traduite , finalement , dans les objectifs de l'U.M.A. , à travers trois principes essentiels .

1 - Le Traité institue une communauté d'Etats qui conservent leur entière souveraineté , mais s'engagent , en même temps , dans un processus de coopération préparatoire à une intégration économique , grâce à une libération progressive de la circulation des personnes , des biens , des services et des capitaux entre les Etats membres et grâce à l'établissement de politiques communes dans les domaines diplomatique , économique , culturel et de défense , dans la perspective d'une union économique d'abord , ensuite d'une union politique . Ce processus de coopération doit , d'ailleurs , être global , puisqu'il doit s'étendre à tous les domaines de la coopération qui sont couverts par les articles 2 et 3 du Traité .

C'est dire l'objectif ambitieux de celui-ci , mais en même temps , la démarche réaliste et progressive adoptée par les Chefs d'Etat et qui est soulignée , aussi bien dans le préambule que dans l'article 2 . En effet , le préambule affirme tout d'abord , dans son paragraphe 2 que l'un des principes de l'U.M.A. consiste à " créer les conditions propices à la marche progressive vers la réalisation d'une intégration plus complète ". Ensuite , l'article 2 - §4 souligne , de nouveau et d'une manière encore plus précise , que l'un des buts de l'Union est constitué par " la mise en oeuvre progressive de la liberté de circulation des personnes , des biens , des services et des capitaux entre les pays membres ".

- Le second principe , encore plus important , est constitué par la suprématie du Traité de Marrakech, par rapport aux autres engagements conclus par les Etats membres , puisque ceux-ci s'interdisent implicitement , aux termes de l'article 16 , de conclure entre eux , ou avec d'autres Etats , des accords qui seraient contraires aux dispositions du Traité . De ce fait , en cas de contrariété , les Etats membres doivent faire prévaloir le Traité de Marrakech sur tout autre engagement souscrit après la naissance de l'U.M.A.(4) .

C- L'U.M.A. : une réponse aux défis intérieurs et extérieurs :

Il n'est pas déraisonnable de penser que , parmi les raisons qui ont conduit les Chefs d'Etat du Maghreb à se réunir à Zéralda , puis à Marrakech ou ils ont créé l'U.M.A. il y avait une conscience commune des mêmes défis, à la fois intérieurs et extérieurs , que les Etats du Maghreb ont à relever ensemble . Car , plus que jamais , la devise du Maghreb de l'an 2000 sera : " s'unir ou périr ! "C'est dire que , plus qu'un choix ,la construction du Maghreb doit être considérée comme une nécessité vitale . Seule la constitution d'un front commun permettra aux Etats de la région de relever deux sortes de défis .

1- Les défis du développement économique et social qui ne peuvent être relevés par les Etats du Maghreb tant qu'ils n'auront pas mis à profit leurs complémentarités pour réduire leur dépendance alimentaire et assurer " la réalisation du progrès et du bien-être de leurs communautés ..." (article 2 - § 2 du Traité). Dans cette optique ,le Traité prévoit , dans son article 3 , la mise en oeuvre d'une série de politiques communes dans les domaines industriel ,agricole ,commercial et social , ainsi que dans le domaine culturel . Dans le même esprit , il est prévu la constitution de projets économiques communs ,ainsi que des institutions communes universitaires et culturelles , notamment des instituts de recherche spécialisés (5) .

2- Les défis de la société internationale qui ne peuvent être relevés que pour autant que le Maghreb " aura un poids qualitatif tel qu'il lui permette de jouer un rôle actif dans l'équilibre mondial..." (Préambule ,§ 3) . Dans ce but , l'article 3 du Traité prévoit également la mise en oeuvre de politiques communes dans le domaine international et dans le domaine de la défense .

Un troisième problème a été résolu par une décision adoptée par le Conseil Présidentiel , à sa première session , tenue à Tunis du 21 au 23 janvier 1990 . Il s'agit de savoir si la succession des Chefs d'Etat à la tête du Conseil Présidentiel doit se faire , tous les six mois , à l'occasion des sessions ordinaires du Conseil , ou indépendamment . Dans sa décision , le Conseil a séparé la rotation de la Présidence de la tenue des sessions ordinaires , en adoptant les deux principes suivants :

- Les deux sessions annuelles du Conseil doivent se tenir périodiquement , au cours du mois de janvier et du mois de juillet de chaque année .

- Quant à la rotation des Chefs d'Etat à la présidence , elle doit être assurée , automatiquement , le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année .

Enfin , une dernière question reste à évoquer au sujet des pouvoirs du Conseil Présidentiel . Aux termes des dispositions de l'article 6 , il constitue le seul organe habilité à prendre des décisions . Celles-ci sont prises à l'unanimité de ses membres . Naturellement , cette règle de vote est difficilement évitable . Mais , elle est dangereuse dans la pratique , car elle risque d'être paralysante , en cas de mauvaise disposition d'un partenaire . On lui préférera la règle , plus souple , du consensus .

En pratique , on s'est demandé si l'absence d'un membre du Conseil équivaut à un véto , ou en tout cas à un manque de quorum qui paralyse le Conseil et l'empêche de prendre toute décision . Dans la réalité , l'expérience a montré , à deux reprises , que , malgré l'absence d'un de ses membres , le Conseil a pu tenir valablement sa session et adopter ses décisions . Le premier exemple a été celui de l'absence du Président mauritanien à la session tenue à Tunis en janvier 1990 et qui n'a pas empêché le Conseil de se réunir et de délibérer valablement , la signature du procès-verbal des décisions ayant été différée de quelques jours , le temps que le Secrétaire d'Etat tunisien aux affaires maghrébines se rende à Nouakchott pour recueillir la signature du Chef de l'Etat mauritanien . On peut considérer que celle-ci a couvert l'irrégularité formelle , si irrégularité il ya .

Le second cas a été celui de l'absence du Roi Hassan II à la 3è session tenue à Ras-Lanuf , en Libye , en janvier 1991 et à laquelle le Souverain marocain s'est fait représenter par un plénipotentiaire dûment habilité à l'engager , sans que cette pratique soulève des objections ou des difficultés . Bien au contraire , tout le monde est , en fin de compte , satisfait de constater que c'est de cette manière que deux sessions sur trois du Conseil Présidentiel ont été sauvées et ont pu se tenir dans les délais . A l'évidence , il s'agit d'une pratique qui donne une souplesse fonctionnelle indéniable à la règle de l'unanimité et la rapproche singulièrement du consensus .

Certains maghrébins ont été déçus de constater
le Traité de Marrakech a confiné l'Assemblée de l'Union d
un rôle purement consultatif et donc effacé , comparé su
tout à celui du Conseil Présidentiel . Mais , il faut ê
réaliste et considérer que la place , si timide soit-elle
occupée par l'Assemblée Consultative dans le schéma instit
tionnel de l'U.M.A., représente un grand acquis que l'
doit , d'ailleurs , à l'influence du Colonel Kaddafi . P
d'expériences d'intégration régionale dans le monde ont
aller si loin , si l'on excepte les Communautés Européenne
Et , il était téméraire de vouloir aller plus loin , au sc
met de Marrakech . Aussi , faut-il retenir que cette Asse
blée préfigure la constitution d'un futur parlement mag
rébin .

Dans cette optique , l'Assemblée fonctionne dé
avec des rouages parlementaires , sur la base de son régl
ment intérieur adopté en application des dispositions
l'article 12 du Traité constitutif . Elle se réunit , d'
bord , une fois par an , en session ordinaire qui débute
3 Janvier . Mais , elle peut tenir des sessions extraord
naires , à la demande du Conseil Présidentiel . En dehc
des sessions , l'activité de l'Assemblée continue au se
des 5 Commissions permanentes prévues par l'article 19
Réglement intérieur :

- La Commission des affaires politiques , présid
par la libye .

- La Commission du plan ,des finances et de l'éc
nomie , présidée par l'Algérie .

- La Commission des affaires juridiques , présid
par le Maroc .

- La Commission de la culture , de l'éducation
de l'information , présidée par la Mauritanie .

- La Commission de la jeunesse et des affaires s
ciales , présidée par la Tunisie .

Chaque commission est composée de 19 membres (ar
ticle 20 du R.I.) et sa présidence attribuée à un parle
mentaire d'un Etat membre différent .

L'Assemblée dispose , également , d'un Bureau com
posé de 5 membres élus , chaque année , parmi les représen
tants de chaque parlement national . Il fixe les dates de
réunions de l'Assemblée et décide à la majorité de ses mem
bres .

Par ailleurs , il est important de noter que le
membres du Conseil bénéficient de l'immunité parlementai
pendant l'exercice de leurs fonctions sur tout le territoi
de l'Union (article 8 du R.I.) et ils ne peuvent être pou
suivis , en raison des opinions émises dans l'exercice
leur mandat (article 9) .

Seule la pratique nous permettra de mieux cern les fonctions et le rôle que jouera cet organe mal défi qui semble avoir été introduit dans l'édifice institutionn de l'U.M.A. sur l'insistance de l'Algérie .

2- Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangère

Il constitue , à la fois , la cheville ouvrière e le trait d'union entre le Conseil Présidentiel d'une part e d'autre part le Comité de Suivi et les Commissions ministé rielles spécialisées . En effet , selon les dispositions c l'article 8 du Traité constitutif , le Conseil des Ministre des Affaires Etrangères est chargé de la préparation de sessions du Conseil Présidentiel et à ce titre , il doit re cevoir et examiner les propositions émanant des autres orga nes : Comité de Suivi et Commissions Ministérielles Spécia lisées .

On peut penser que ce Conseil doit siéger au moin deux fois tous les six mois , pour préparer la session se mestrielle du Conseil Présidentiel et pour veiller à l'exé cution de ses décisions .Il est indéniable qu'en remplissan ce rôle de courroie de transmission , le C.M.A.E. est en me sure de jouer un rôle de catalyseur ou de frein vis-àvis d l'activité du Conseil Présidentiel .

3- Le Comité de Suivi :

Il s'agit d'un organe assez original , prévu pa l'article 9 du Traité de Marrakech qui dispose que " chaqu Etat membre désigne , un membre de son gouvernemen ou de son Comité Populaire Général , pour s'occuper des af faires de l'Union . Ces membres forment le Comité chargé d suivi des affaires de l'Union qui soumet les résultats d ses travaux au Conseil des Ministres des Affaires Etran gères ". Il est indéniable que la création d'un tel organ est une idée novatrice qui dénote , de la part des Chef d'Etat , une louable préoccupation consistant à veiller l'exécution des décisions des organes communautaires par le administrations nationales , cette exécution étant un gag précieux pour le développement progressif de l'intégratio qui est l'objectif principal du Traité . Dans cette optique le Comité de Suivi se réunit pratiquement tous les mois pour suivre l'exécution des décisions et décharger de c rôle le C.M.A.E. à qui il rend compte de son action .

4- Les Commissions Ministérielles Spécialisées :

Selon l'article 10 du Traité , c'est le Consei Présidentiel qui crée ces commissions , selon les besoins e définit leurs prérogatives , en leur adressant ,sans doute , des mandats . On peut penser que la création de telles commissions est nécessaire pour traiter les dossiers de coopération dans les secteurs techniques qui échappent à la compétence des Ministres des Affaires Etrangères .

Ensuite , on ne sait s'il s'agit d'un Secrétar. Général composé de cinq délégués ou s'il s'agit de cinq Sc rétaires Généraux ayant des attributions collectives .

Au surplus , il doit siéger dans le pays qui assu la présidence et qui en supporte les frais . Autrement dit il doit changer de siège tous les six mois . Ce qui est di ficilement concevable pour un organe permanent , ayant minimum de logistique . Conscient de ces faiblesses , Conseil Présidentiel réuni à Tunis a décidé d'amender l'a ticle 11 et de transformer le Secrétariat en organe perm nent qui aura à sa tête un Secrétaire Général . Malheureus ment , le Conseil n'a pu dégager de consensus , ni sur choix d'un siège pour le Secrétariat , ni sur le choix d' Secrétaire Général et la question a été différée .

Six mois plus tard , lors de sa session d'Alger, Conseil Présidentiel a pu adopter le statut du Secrétari et fixer ses attributions , d'une manière qui , d'ailleurs n'est pas toujours conforme au Traité constitutif . Ainsi le Secrétariat se voit doté de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie administrative et financière . P ailleurs , il a un siège fixe et il doit conclure un acco de siège avec l'Etat du siège .

Parmi ses attributions , le statut prévoit qu'il

- Participe à la préparation des méthodes d'exéc tion du programme d'action de l'Union , en coopération av le Comité de Suivi .

- Veille à la préparation des études et des ra ports , à la réunion des informations et documents néce saires , ainsi qu'à la présentation de consultations spéci lisées .

- Elabore des rapports périodiques sur les progrè réalisés dans la construction de l'U.M.A.

- Assure la coordination entre tous les organisme de l'Union spécialisés dans les domaines de l'information des techniques documentaires , dans le but de créer Fonds évolutif d'informations statistiques et bibliograph ques sur les Etats membres , dans tous les secteurs .

- Assure la liaison avec les institutionsrégional arabes , ainsi qu'avec les O.N.G. et les associations pop laires , dans le but de renforcer l'édification de l'Unio

Par ailleurs ,le statut prévoit que le Secrétai. Général est désigné par le Conseil Présidentiel pour u mandat de trois ans , renouvelable une seule fois . Il e: responsable devant le Conseil de l'activité du Secrétari. et il agit sous la tutelle du Conseil des Ministres des A faires Etrangères .

N O T E S

(1) Un Conseil de Défense Commune a été créé par le Co seil Présidentiel , lors de sa réunion de Tunis. Voir : Riadh Saada , L'Union du Maghreb Arabe , In titutions et Objectifs , Mémoire pour le D.E.A. Droit Public , Faculté de Droit et des Sciences Pol tiques de Tunis , 1989-1990 , p. 205 .

(2) L'accord adopté au sommet d'Alger et fixant pour 19 l'échéance de la constitution d'une Union Douanièe au Maghreb , prévoit également que les Etats de l'U nion " prendront en considération ces principes · règles (d'union douanière) lors de la conclusi d'accords ou traités internationaux nouveaux . Voir : R. Saada , op. cit., p.221 .

(3) Il faut lier l'arme alimentaire et l'instituti d'une politique agricole commune .

(4) Il s'agit d'une question qui pourrait être tranch par la Cour de Justice de l'Union .

(5) Voir : R. Saada , op. cit. , p. 32 .

ORGANIGRAMME DE L'UMA

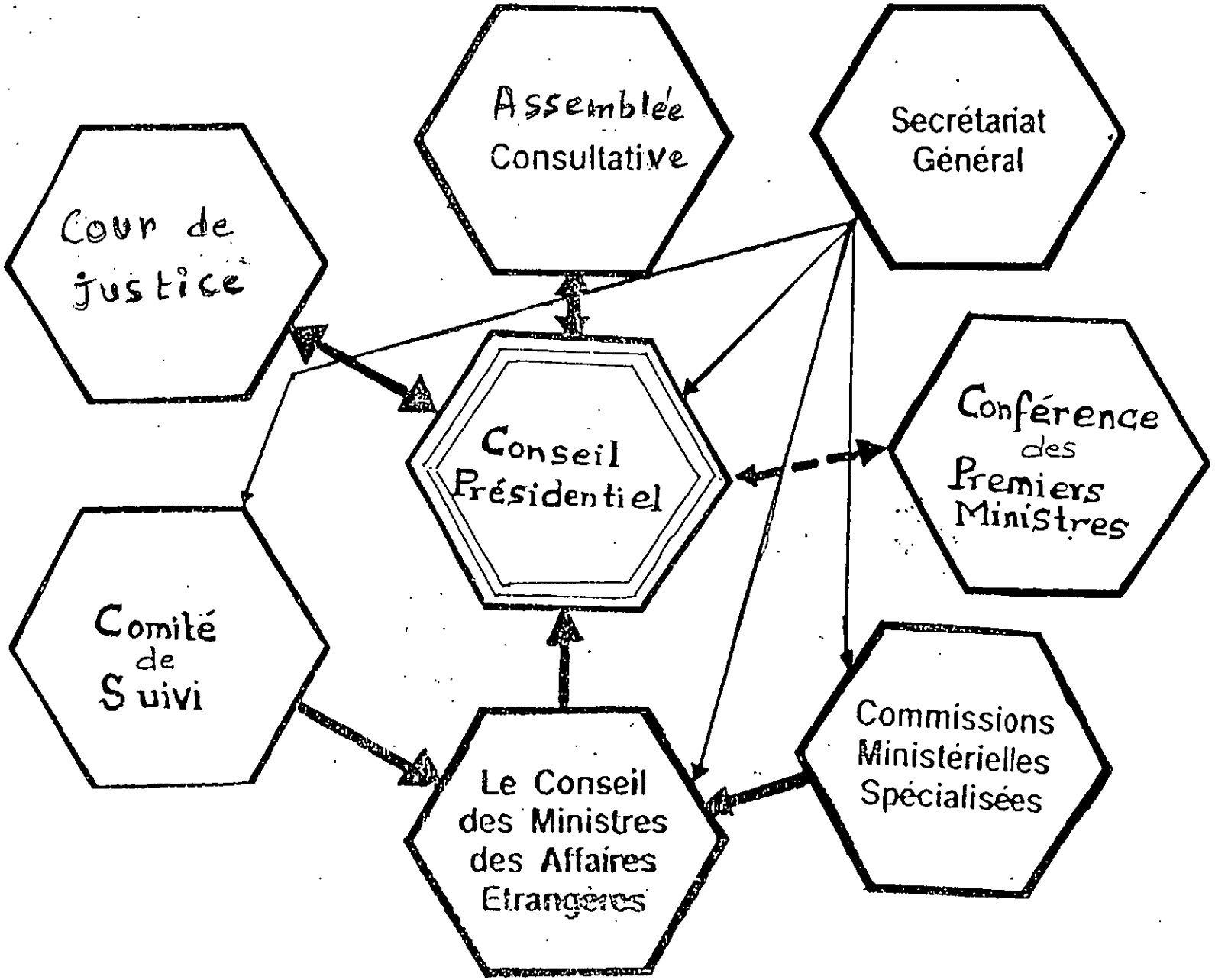

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 10646

22 AGO. 1991

BIBLIOTECA

(2)

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

"LE MAGHREB, LA SECURITE ET LA STABILITE EN MEDITERRANEE OCIDENTALE"

DR. MUSTAPHA SEHIMI

Professeur de droit public à l'Université Mohammed V (Rabat)

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

P L A N

- Introduction

-I) LA SECURITE AU MAGHREB : CONTRAINTES ET MENACES

I) La course aux armements au Maghreb

2) Le traité de Marrakech (UMA): une approche commune la sécurité régionale ?

-a) La préservation de la sécurité interne

-b) La problématique de la sécurité régional

-II) LA STABILITE DU MAGHREB A L'EPREUVE DES MUTATIONS INTERN -TIONALES

I) La mobilisation en faveur de l'Europe de l'Est et l la marginalisation du Sud

2) Le malthusianisme des politiques d'immigration et le "verrouillage" des frontières européennes

3) Les avatars d'un système régional de coopération et de sécurité.

- Conclusion.

On a raison d'écrire que " dans la rivalité des peuples, l possession de l'espace est l'enjeu originel" (I). Autant qu' sans doute, l'histoire récente du Maghreb témoigne que l'inté territoriale de chacun des pays a fait peser les plus fortes menaces sur la paix et la sécurité dans la région. Les conter frontaliers ont été ainsi au centre des perceptions stratégiq et/ou des menaces prospectives dans cette zone. Aucun pays du Maghreb n'a en effet échappé à cette fatalité qui a, pendant longtemps, empêché la normalisation des relations intermaghré

L'espace stratégique régional a encore été perturbé, ces dernières années, par l'introduction de l'une des facettes de compétition Est-Ouest au Maghreb avec en particulier deux phénomènes. L'un est la détérioration des rapports entre Wash et Tripoli illustrée, entre autres, par le raid de l'aviation contre Tripoli et Benghazi, le I5 avril I986; l'autre a trait au débordement du conflit du Proche-Orient sur le Maghreb ave notamment le bombardement du quartier général de l'O.L.P. à T en I985, l'assassinat du leader Palestinien ABOU JIHAD(avril puis celui d'un autre responsable de cette même organisation ABOU AYAD (janvier I99I) dans cette capitale.

Autant de contraintes externes qui sont venues peser de to leur poids dans la région surtout que la sécurité et la stabi intermaghrébines ont été passablement perturbées depuis une b vingtaine d'années et qu'elles continuent d'être éprouvées pa fortes turbulences liées aux menées islamistes, à la crise éc -mique et sociale, à l'explosion démographique, à l'endetteme et au déficit démocratique des régimes.

(I) Raymond ARON, "Paix et guerre entre les nations", Calmann Paris, I962, p. 84 .

La scène maghrébine n'est plus ce qu'elle était, voici tr
ans seulement. L'Algérie de I99I - dont la dialectique inter
a été débloquée par le choc des émeutes et de la répression
d'octobre I988 après vingt six ans de "glacis" de parti uniq
s'est engagée, non sans spasmes, dans un processus pouvant
déboucher sur un système pluraliste; la Tunisie, elle, après
coup d'Etat "médico-légal" du 7 novembre I987 destituant BOU
au profit du président BEN ALI est encore à la recherche d'u
formule démocratique; le Maroc doit faire face à l'épreuve d
référendum au Sahara avant d'espérer relancer le processus de
consolidation de la démocratie; la Mauritanie, pour sa part,
de multiples convulsions déstabilisatrices; enfin, la Libye s
distingue par l'atténuation des ferveurs de la "jamahirisatio
des années passées au profit du pragmatisme.

Plus que d'aménagements institutionnels, il s'agit là de
changements dont la portée à terme n'est guère épuisée. C'est
l'espace maghrébin ne peut rester à l'abri des spectaculaires
mouvements de fond qui marquent l'Europe de l'Est mais aussi
l'Afrique. Il subit également, sous une forme ou une autre, l
effets de la restructuration actuelle du système internationa
par suite du rapprochement américano-soviétique et de la fin
bipolarité qui prévalait depuis les années cinquante. Contra
et forcé, il doit procéder à une réévaluation de sa place et
son rôle dans le nouvel ordre international en gestation et r
à plat, ainsi, les conditions d'une approche moins divergente
de la sécurité et de la stabilité dans la région. Chemin de
qui commande une accélération de l'édification maghrébine mai
aussi une articulation rénovée de ses relations avec les pays
de la rive Nord de la Méditerranée et l'Europe communautaire

-I) LA SECURITE AU MAGHREB: CONTRAINTES ET MENACES

Des progrés significatifs ne pourront véritablement être réalisés en matière de sécurité au Maghreb que si les protagonistes arrivent à terme à prendre des mesures de confiance de nature à créer un climat "autre" dans la région. Le traité de Marrakech créant l'UMA apporte-t-il une réponse conséquente à cet égard ?

Le bilan polémologique de la zone maghrébine fait apparaître, quelque trente ans après les indépendances, un ensemble de tensions, de conflits latents ou larvés : pendant longtemps, tout cela ne pouvait que faire régner au Maghreb un climat de discorde et d'hostilité - souvent mal contenue d'ailleurs. L'altérité entre les régimes sociopolitiques et les politiques économiques, les positionnements différenciés dans le système international ainsi que la persistance de contentieux frontaliers ne pouvaient que peser sur la nature des relations inter-maghrébines.

1) - La course aux armements au Maghreb

Tous ces facteurs expliquent que des contraintes particulières aient joué dans le sens de politiques de défense qui retiennent l'intérêt. On observera pour commencer qu'aucun des pays de l'UMA n'a échappé à ce phénomène contemporain : l'accroissement global de l'effort militaire. La persistance d'un climat de "guerre froide" de tension et même de conflit - jusqu'à ces toutes dernières années en tout cas - a poussé dans ce sens ; mais la forte augmentation des revenus pétroliers après 1973, en particulier pour ce qui est de l'Algérie et de la Libye, explique aussi cette tendance.

Ainsi, depuis une douzaine d'années au moins, les dépenses militaires de chacun des pays maghrébins ont été en effet importantes elles traduisent une tendance à la hausse, comme l'indique ce tableau.

EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES (1973-1989)*

	1973	1976	1982	1986	1989	%/P
ALGERIE	213	589	848	1 161	950	1,
LIBYE	193	364	709	1 390	1 420	1:
MAROC	213	684	1 328	1 136	1 216	5,
TUNISIE	39	68	119	520	545	5,

* En millions de dollars

** Estimation

De ces chiffres, on peut tirer un certain nombre d'indications significatives. La première d'entre elles est la part importante des dépenses militaires dans le P.I.B. - c'est particulièrement vrai pour la Libye (12 %) mais aussi pour le Maroc (5,2 %) et la Tunisie (5,6 %). Autre remarque : le triplement du budget militaire tunisien entre 1982 et 1986 ; à cela, une raison bien compréhensible : les suites de l'agression libyenne contre Gafsa, en janvier 1980, lesquelles ont conduit les dirigeants de Tunis à donner la priorité au renforcement de leur potentiel militaire. Enfin, on n'omettra pas de signaler le maintien des budgets militaires marocain et algérien à des niveaux significatifs en raison du conflit du Sahara - le Maroc a ainsi doublé ses dépenses de défense entre 1976 et 1982.

Cette "militarisation" des budgets s'est naturellement accompagnée d'un gonflement substantiel des effectifs militaires des pays maghrébins.

EVOLUTION DES FORCES ARMEES (1973-1989)

	MAROC	ALGERIE	TUNISIE	LIBYE	MAURITANIE
1973	65 000	80 000	20 000	-	-
1976	90 000	86 000	21 000	-	-
1982	141 000	118 000	28 000	-	-
1989	193 000	139 000	38 000	85 000	11 000

On relèvera ici, en particulier, la forte tendance dans tous ces pays au renforcement des effectifs. Là encore, cela tient au climat de tension qui prévaut dans la région, le Maroc et l'Algérie étant impliqués - à des titres différents - dans le conflit du Sahara tandis que la Tunisie ses troupes restent encore modestes mais elles ont pratiquement doublé en quinze ans.

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles dans tous les pays maghrébins, on peut penser qu'ils ont désormais atteint leurs capacités optimales pour ce qui est de leurs dépenses militaires respectives. Il reste qu'en 1987, le Roi avait parlé de la nécessité d'un programme de modernisation des F.A.R. d'un montant d'un milliard de dollars ; mais l'on n'a pas connaissance du début de sa réalisation.

Par ailleurs, il faut relever que trois pays (Libye, Algérie, Maroc) figurent depuis plus d'une dizaine d'années parmi les douze plus gros importateurs d'armements du Tiers-Monde. Et rien ne paraît indiquer à terme la fin de cette course aux armements... (3).

(3) En février 1967, le Roi HASSAN II avait saisi le Secrétaire général de l'ONU à ce sujet. Cette proposition a été reprise en décembre 1968 par le président BOURGHIBA, mais sans plus de succès.

2) - Le traité de Marrakech (UMA), une approche commune de la sécurité régionale

Le traité de Marrakech signé le 17 février 1989 entre les cinq Etats du Maghreb - Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye - a créé l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Dans la déclaration générale instituant ce traité, les Etats-membres soulignent qu'ils veulent faire de la région une "zone de paix et de sécurité". Pareille formulation n'est pas qu'une concession formelle à une clause de style récurrente dans ce type de littérature : elle témoigne du souci d'initier une nouvelle ère dans les relations inter-maghrébines. C'est pourquoi, il est utile de se demander, dans cette perspective, dans quelle mesure le traité de Marrakech vient préciser les conditions de la promotion de la sécurité tant dans le domaine interne que régional.

a) - La préservation de la sécurité interne

L'article 15 (al.1) du traité de l'UMA vaut d'être cité intégralement :

"Les Etats-membres s'engagent à ne permettre, sur leurs territoires respectifs, aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un quelconque d'entre eux".

Il s'ensuit un engagement à respecter le principe de non-intervention. Ce principe est déjà consacré dans d'autres textes régionaux ou internationaux. Mais il est bien évident qu'il prend un relief particulier au Maghreb où la pratique des quelques trente dernières années a souvent attesté de son... non-respect ! On ne manquera pas de noter au passage que ces dispositions ont été d'abord défendues

par la Tunisie - voisinage libyen oblige - puis avec empressement par le Maroc, soucieux ainsi de faire référence à l'aide apportée notamment par l'Algérie au "Polisario". D'ailleurs, la référence à des termes comme "activité" ou "organisation" est on ne peut plus claire : elle met en cause, donc, les bandes susceptibles de mener des opérations de déstabilisation dans les pays voisins à partir de bases arrières se trouvant dans les pays leur servant de "sanctuaires"...

On observera à cet égard qu'une double responsabilité est ainsi imputée à chacun des Etats-membres de l'UMA : celle de contrôler effectivement son territoire national mais aussi celle de n'y point permettre l'installation d'éléments subversifs contre un ou plusieurs autres Etats. La nature même de cette obligation a, naturellement, pour corollaire le respect du principe de non-intervention ainsi que celui du respect de l'intégrité territoriale de chacun des Etats-membres. Dès l'article 3, paragraphe 2, du traité de Marrakech, les signataires soulignent que l'Union a pour objectif"... la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats-membres". Voilà donc une disposition qui rappelle que tout n'est pas réglé dans ce domaine au Maghreb et que les contentieux territoriaux d'un passé récent doivent être définitivement apurés. La liste est longue en effet de toutes ces revendications territoriales qui ont jalonné - et empoisonné - les relations inter-maghrébines depuis la fin des années cinquante et qui ont été souvent à l'origine de tensions voire même d'affrontements armés. Aujourd'hui, cette question prend encore toute son acuité avec le problème pendant du Sahara La sauvegarde de l'indépendance du Maroc est-elle compatible avec les facilités diverses et les aides de toutes natures apportées par l'Algérie, sur son territoire, au "Polisario" ? A moins de ne considérer les dispositions précitées de l'article 3, paragraphe 2, comme une pétition de principe sans portée concrète...

Cela dit, le souci de préserver la sécurité interne des Etats-membres se retrouve néanmoins dans l'affirmation du principe du réglement pacifique des différends tel qu'il découle des dispositions de l'article 13 de la charte de l'UMA. Pareilles dispositions sont classiques dans les traités et chartes régionales ou internationales. L'institution d'une Cour de justice prévue par ce même article 13 traduit cette préoccupation (4). Mais il faut bien voir que cette sécurité interne n'est qu'un aspect puisqu'elle ne concerne que la souveraineté et l'indépendance de chacun des Etats-membres : elle doit être en effet complétée et soutenue par la nécessité d'une approche commune de la sécurité régionale.

b) - La problématique de la sécurité régionale

Les Etats du Maghreb sont confrontés à un environnement international qu'ils subissent d'autant plus qu'ils se trouvent tous - mais à des degrés variables - proches de zones de tension mondiale (Proche-Orient, Golfe, etc...). D'où la difficulté d'une approche commune de la sécurité régionale surtout qu'ils se prositionnent différemment dans le système international. Quelle réponse y apporte l'UMA ? Deux ans après, on peut se demander si des progrès ont été apportés à cette question malgré l'altérité des positions de départ respectives.

---

(4) Cette cour a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union. Ses décisions sont obligatoires et définitives.

1) - Le Pacte d'assistance mutuelle et de solidarité collective :

L'énonciation d'un objectif tel que "la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats-membres" est significative des intentions des signataires, il reste à le traduire en termes institutionnels. C'est ce qu fait l'article 14 du traité ainsi libellé :

"Toute agression contre un des Etats-membres est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats-membres".

Il est intéressant de noter, pour commencer, que cet article se distingue quelque peu d'autres dispositions de traités internationaux intéressant ce même domaine. Ainsi, il ne fait aucune référence au fondement de cette assistance mutuelle en cas d'agression alors que, par exemple, le traité de l'OTAN précise expressément à cet égard en son article 5 qu'il s'agira d'exercer le droit de légitime défense prévu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Dans ce même sens d'ailleurs, le traité de défense de la Ligue arabe en date du 13 avril 1950 prévoit, aux termes de son article 27 (alinéa 2) le droit naturel pour chaque Etat-membre d'assurer sa légitime défense, avant toute action de défense collective. On relèvera au passage la "filiation" existant entre le traité de Marrakech et ce traité de la Ligue arabe mais pour mieux souligner l'échec consommé de ce Pacte de la Ligue des Etats arabes : dans quels cas, cet article 27 a-t-il véritablement joué dans des conditions satisfaisantes ? Son application depuis quarante ans a-t-elle permis peu ou prou d'assurer la sécurité extérieure des pays ara-

bes ? On est en droit d'en douter. C'est sans doute pour cette raison que les cinq Etats-membres de l'Union du Maghreb Arabe, tous signataires pourtant du Pacte de défense de la Ligue des Etats arabes, n'ont pas jugé utile d'y faire référence dans la formulation de l'article 14, estimant vraisemblablement qu'il était devenu inopérant depuis longtemps.

Cela dit, il reste que l'article 14 du traité de Marrakech est peut-être moins contraignant qu'il n'y paraît pour les Etats-membres en cas d'agression contre l'un d'entre eux. En premier lieu, ce traité ne donne guère d'indications sur le casus foederis et la généralité de sa rédaction retient l'intérêt : il ne fait point référence aux menaces d'agression ; de plus, l'expression "toute agression..." ne permet pas de distinguer entre les agressions purement militaires et celles qui ne le sont pas - économiques... Il paraît cependant que cette expression globale vise précisément toutes les actions susceptibles de constituer une menace contre l'un des Etats signataires. En tout cas, le Conseil présidentiel de l'UMA, lors de sa deuxième session ordinaire à Alger, du 21 au 23 juillet 1990, a tenu à exprimer "son refus total des politiques de menaces, de recours à la force et d'encerclement économique qui a commencé à être exercé par certaines parties contre tel ou tel Etat de notre Nation Arabe et particulièrement de l'Union du Maghreb arabe, considérant cela comme une atteinte grave à la sécurité et à la stabilité de tous les peuples arabes et en violation flagrante des principes de la Charte des Nations unies et des règles du droit international".

Une telle prise de position ne doit pas pour autant dissimuler le fait que la réalité de l'agression sera appréciée, le cas échéant, d'une manière discrétionnaire par chaque Etat-membre. En effet, chacun des pays de l'UMA demeure, en dernière analyse, juge de la nature et de la portée de l'agression contre l'autre . Dans cette même ligne, l'étendue de l'assistance est déterminée souverainement par chaque partie. Celle-ci garde, en toute liberté, sa latitude d'appréciation et d'action pour apporter ou non telle ou telle forme d'assistance : économique, financière, politique, diplomatique et/ou militaire. Les moyens militaires ne sont donc pas exclus : mais il faut bien voir qu'ils ne constituent qu'une option parmi d'autres.

Ce qui nous paraît donc caractériser le traité de Marrakech, c'est qu'il accorde finalement un droit d'action individuelle à chaque Etat-membre et qu'il permet ainsi une application "modulée", souple, de l'article 14. Il faut ajouter qu'aucun détail n'est donné sur le mécanisme de mise en oeuvre de l'assistance mutuelle en cas d'agression alors que, par exemple, le Pacte de défense de la Ligue arabe prévoit, lui, la réunion d'urgence du Conseil des ministres des Affaires Etrangères élargi d'ailleurs aux ministres de la Défense. Pour significatif qu'il soit, le principe de l'assistance mutuelle posé par l'article 14 reste marqué par sa souplesse d'application : il nous paraît, à l'évidence, bien éloigné de la rigidité et des strictes implications militaires d'un traité.

2) - Le Conseil de défense commune :

Comme pour pallier les insuffisances des dispositions de l'article

le Conseil présidentiel de l'UMA, à l'issue de sa première session ordinaire tenue à Tunis (21-23 janvier 1990), a retenu le principe d'une sorte de Conseil de Défense commune. Il a été en effet décidé à cette occasion la "convocation des Ministres et Secrétaires des Comités populaires chargés des Affaires étrangères et de la Défense dans les Etats de l'Union pour se réunir afin de mettre en place les bases d'une coordination et d'une coopération dans le domaine de la défense et d'en faire rapport au Conseil présidentiel de l'Union lors de sa prochaine session".

Ce nouveau Conseil présente des traits typiques qui appellent le commentaire. D'abord, son caractère mixte puisqu'il associe les ministres des Affaires étrangères et ceux de la Défense : a-t-on voulu ainsi en y intégrant les responsables des diplomaties atténuer le caractère "militaire" de cette structure ? A-t-on voulu que les responsables militaires de chacun des cinq pays de l'UMA se retrouvent entre eux pour débattre de questions éminentes de sécurité et de défense ? Il y a lieu, ensuite, de remarquer sa nature informelle : alors qu'il n'était pas formellement prévu par le traité constitutif de l'UMA, les chefs d'Etat ont voulu, un an après, lui donner une certaine souplesse, lui permettant ainsi d'échapper à un certain formalisme institutionnel.

Enfin, il reste cette interrogation de principe : pouvait-il en être autrement ? D'une autre manière, les cinq pays de l'UMA peuvent-ils réellement être liés par des clauses rigides de nature militaire, tant il est vrai que ceiles-ci engageraient alors, au double plan de la sécurité et de la défense, des pays comme le Maroc et l'Algérie, la Libye,

la Tunisie, et la Mauritanie ? Les uns et les autres sont en effet positionnés différemment sur le plan international de même qu'ils sont soumis chacun à des contraintes de sécurité et de défense propres.

Malgré l'UMA, les ancrages internationaux de chacun des pays du Maghreb n'ont pas tellement changé : les positionnements géostratégiques continuent en effet de peser de tout leur poids dans la région ; ils continuent de nourrir un certain nombre d'incertitudes quant à la promotion d'une approche maghrébine de la sécurité ; ils procèdent de perceptions de menaces - réelles ou potentielles - dont il faut prendre la mesure pour pouvoir évaluer les contours et les lignes de force du champ stratégique régional.

*

* *

A n'en pas douter, les contraintes et les pesanteurs qui ont poussé au développement des armées et des armements au Maghreb vont continuer à se faire sentir pendant plusieurs années. Pour l'heure, en effet, rien ne laisse présager à terme la fin de cette course aux armements dans la région. Et d'ailleurs, plus personne aujourd'hui ne parle de la nécessité d'un contrôle des armements au Maghreb . . Pas davantage, l'on ne se préoccupe de promouvoir à la faveur de cette "paix chaude" au Maghreb des mesures de confiance et de sécurité susceptibles de créer véritablement un climat de détente intermaghrébine et de favoriser peu ou prou une approche régionale de la sécurité régionale.

Le traité de Marrakech offre certainement un cadre institutionnel susceptible d'oeuvrer dans ce sens. Mais de telles dispositions

conventionnelles suffisent-elles pour autant à créer un espace de défense et de sécurité maghrébin ? Pourra-t-on arriver par exemple à instituer un commandement militaire commun avec ce que cela implique de transferts de souveraineté et d'intégration maghrébine ? La pente la plus probable sera certainement de voir l'édification d'un Maghreb à deux vitesses, l'une actionnant le commerce et l'économie, l'autre plus aléatoire et plus lointaine concernant la coordination des politique étrangères et des politiques de défense et de sécurité.

Enfin, l'UMA n'a pu à cet égard faire montre d'une grande capacité d'action depuis sa création, voici deux ans. Un certain nombre de "cactus" subsistent. Y-a-t-il beaucoup de points communs par exemple dans la lutte anti-terroriste entre le Maroc, membre du groupe de Trévi et la Libye ? La présence de deux "facilités de transit" au Maroc - en vertu des accords de 1982 prorogés en 1988 - est-elle compatible avec la promotion d'un espace maghrébin de défense et de sécurité, corollaire naturel des dispositions précitées des articles 3 (§ 2) et 14 du traité de Marrakech ? Que devient aussi le traité de Fraternité et de Concorde de 1983 liant l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie ? La mise entre parenthèses du dossier du Sahara par l'UMA ne fait-elle pas évoluer cette Union dans un cadre "aseptisé", coupé des réalités et des blocages maghrébins ? Autant d'interrogations qui nourrissent de fortes appréhensions quant à la capacité de régulation qu'offre actuellement l'UMA dans la gestion des crises et la conjugaison des efforts unitaires.

A cela, il faut ajouter d'autres dossiers délicats où l'UMA ne s'est guère distinguée par une grande latitude de manoeuvre. Ainsi

la tension entre Nouakchott et Dakar, à la suite des graves incidents frontaliers d'avril-juin 1989 a passablement refroidi les rapports maroc mauritaniens, Rabat ayant été accusée de soutenir le Sénégal [illegible]. De même, dans le différend entre la Libye et le Tchad sur la bande d'Aouzou, aucune initiative maghrébine n'a pu être initiée malgré la tentative de médiation du Roi HASSAN II. Enfin, la crise du Golfe, déclenchée à la suite de l'annexion du Koweït par l'Irak, le 2 août 199 a accusé les clivages entre les cinq pays de l'UMA, témoignant ainsi d chemin qui reste à parcourir pour arriver un tant soit peu à une approche convergente sinon commune de la sécurité régionale et plus globalement de l'insertion du Maghreb dans le système international. Le risque n'est-il pas en effet de voir l'UMA n'être sur ces domaines-l qu'une sorte de "Ligue arabe bis"...

*

* *

II - LE MAGHREB A L'EPREUVE DES MUTATIONS INTERNATIONALES

Le Maghreb est une composante entière de la Méditerranée. L'histoire, la culture, le legs des civilisations méditerranéennes sont à cet égard autant de matrices qui ont forgé un profond sentiment d'appartenance à une même communauté mais aussi à un destin solidaire.

Cette fin de siècle paraît illustrer une tendance lourde : celle de l'éveil d'une nouvelle conscience méditerranéenne. Cette Méditerranée-là s'affirme en effet en tant que composante identitaire mais également en espace régional de coopération à redéfinir ; elle peut constituer dans le même temps un facteur de rééquilibrage dans la restructuration du système international, en particulier par suite des mutations décisives intervenues dans les pays de l'Europe de l'Est et le bloc socialiste.

Pareille situation est inédite : elle impose de nouvelles tâches mais elle fixe aussi de nouvelles responsabilités à l'échelon des rives Nord et Sud de la Méditerranée occidentale en particulier, que ce soit au niveau de la réflexion ou de celui de l'action. De nouvelles voies sont à prospecter. De nouveaux rapports sont à réinventer. Ils mettent en cause l'articulation du Maghreb dans le système international, notamment avec l'Europe.

o

o o

1) - La mobilisation en faveur de l'Europe de l'Est et la marginalisation du Sud

Les deux années écoulées ont montré que la Communauté européenne était sollicitée pratiquement de toutes parts. C'est que directement interlée par les bouleversements à l'Est, elle-même absorbée par sa dynamiq d'intégration et l'échéance de l'Acte unique du 1er janvier 1993, liée par des relations traditionnelles de coopération avec une Afrique en état de sinistre économique, elle se trouve dans ces conditions confrontée à des arbitrages entre ses engagements au Sud et ses affinités à l'Est.

En tout cas, force est de constater qu'une véritable mobilisation financière est intervenue en faveur de l'Europe de l'Est. En quelques mois seulement, plus de 40 milliards de dollars d'apports financiers non privés ont été annoncés par les Etats du G 24 (5) et les institutions multilatérales au profit de l'Est, surtout la Pologne et la Hongrie. A cela, il faut encore ajouter - selon les estimations actuelles - les apports bilatéraux et les crédits des institutions de Bretton Woods, sans compter les allègements probables du service de leurs dettes vis-à-vis des banques privées dans le cadre du plan BRADY, soit un total de flux bruts de 20 milliards de dollars en cinq ans.

On ne peut que le relever : l'attitude de l'Europe des douze et des pays industrialisés frappe, ici, par sa cohérence. Qu'il s'agisse en effet du traitement de la dette extérieure, de la nature de la conditionnalité imposée, de l'accès aux marchés occidentaux, de l'importance accordée aux accords de "joint venture" ou du transfert des technologies, ces pays font en effet montre d'une ouverture d'esprit, d'une souplesse et d'une mobilisation des énergies auxquelles les pays du Sud n'ont guère été habitués.

---

(5) Outre les sept pays les plus industrialisés (Etats-Unis, Japon, France, Royaume-Uni, Italie, Canada), le G 24 comprend huit autres membres de la C.E.E., les pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), la Turquie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Selon les estimations actuelles, le transfert global des flux des transferts nets privés et publics en cinq ans (1986-90) sera de l'ordre de 24 milliards de dollars actuels (27 milliards de dollars de 1987) : il doit être ainsi comparé avec les 70 milliards de dollars actuels de transferts nets au "groupe des cinq" pays de l'Etat évalués pour la période 1990-94. Ce rapport de 1 à 3 est encore aggravé par le rapport de 1 à 5 entre les populations. D'une autre manière, le transfert annuel est de 10 dollars actuels pour un Africain et de 140 dollars pour un Européen de l'Est !

La différence de traitement est donc patente entre l'attitude des pays industrialisés à l'égard de l'Europe de l'Est d'un côté et des pays du Sud de l'autre. Cela résulte du décalage entre l'attitude restrictive à l'égard des seconds et la souplesse des pays industrialisés vis-à-vis des premiers. Les risques d'éviction du Sud au profit de l'Est sont réel que ce soit en matière de soutien financier ou d'une moins grande rigidité pour ce qui concerne la conditionnalité macroéconomique, ou encore de la mise en place de formes nouvelles et originales de coopération financière.

L'enseignement le plus significatif de cette mobilisation exceptionnelle en faveur de l'Europe de l'Est ne doit pas être dissimulé : c'est la révélation au grand jour d'une volonté politique qui prouve que les contraintes financières et budgétaires - sans cesse invoquées quand il s'ag du Maghreb en particulier - peuvent être desserrées quand il le faut.

Comme pour aller au-devant de la thèse de l'éviction du Sud au profit de l'Est, la Commission de Bruxelles a proposé, voici quelques mo au Conseil une politique méditerranéenne rénovée dans deux directions. En premier lieu, une série d'actions concernant l'ensemble des pays tier méditerranéens dans les domaines de l'environnement, des ressources hu maines, de la coopération régionale, des joint-ventures et des projets

d'intérêt commun ou régional. Ainsi, un montant indicatif de 420 millior d'ECUS (1 ECU = 7 FF environ) est proposé pour la période 1992-96 a titre du Budget, et un plafond d'intervention de 3 500 millions d'ECUS est indiqué pour les prêts de la B.E.I. Certaines actions pourront déb ter dès 1991. En second lieu, est proposé le renouvellement des protoc les financiers avec les huit pays de Méditerranée Sud et Est (6) à comp ter du 1er novembre 1991, y compris un relèvement substantiel du nive des ressources (1 425 millions d'ECUS au titre du Budget de 1 400 milli d'ECUS pour les prêts de la B.E.I.).

Pour sa part, le Conseil européen de Strasbourg, se fondant sur une première communication de la Commission, avait estimé qu'il convena d'approfondir et d'intensifier les relations entre la Communauté et les p tiers méditerranéens (7). A cet égard, sur proposition de M. MATUTES membre de la Commission chargée de la politique méditerranéenne, la Co mission a adopté une seconde communication précisant les propositions o rationnelles à mettre en oeuvre à partir de 1992 - et de 1991 pour certa nes d'entre elles.

Les moyens financiers dégagés à cet égard frappent par leur mod tie si on les compare à ceux mobilisés en faveur des pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, il est envisagé 420 millions d'ECUS sur le budget (dont 100 pour l'environnement et 100 pour les joint-ventures) et 3 500 millions d'ECUS pour la B.E.I. (dont 10 % pour l'environnement, avec bonificatic d'intérêt). Ces actions bénéficiaient jusqu'ici de moyens budgétaires très limités (3,5 millions d'ECUS au total en 1990). Enfin, concernant les pro- tocoles financiers avec les huit pays de la Méditerranée Sud et Est lesqu viennent à expiration le 31 octobre 1991, la Commission propose de les renouveler en conservant les enveloppes programmables par pays en y ajoutant une enveloppe "tous pays" non programmable, réservée à l'appu aux réformes économiques.

---

(6) MSE : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisi

(7) PTM : Albanie, Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lib Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.

2) - Le malthusianisme des politiques d'immigration et le "verrouillage" des frontières européennes

Pour l'heure, force est de constater non sans amertume d'ailleur que la question de l'immigration est pratiquement absente de la construction européenne. Si bien que dans l'optique du marché unique européen de 1993, des millions de travailleurs migrants ressentent des craintes d'être écartés ou encore de voir leurs droits acquis restreints. Sans doute une étude du B.I.T. de septembre 1989 écarte ce "scénario du pire" qu'elle considère comme hautement improbable. Il n'empêche : l'Acte unique ne garantit pas la liberté de mouvement des travailleurs des pays tiers ; il laisse aux gouvernements des Etats-membres le soin d'apporter les amendements jugés utiles aux dispositions actuelles.

Le Maroc, pour sa part, a officiellement regretté cet état de choses à diverses occasions. Ainsi, devant les participants à la 2ème session du Conseil de Coopération Maroc-C.E.E., le 24 avril 1989, le ministre des Affaires étrangères, M. Abdellatif FILALI, avait précisé en substance : "Dans le domaine social, le Maroc ne peut que relever encore une fois l'incapacité de la Communauté à mettre sur pied une politique commune en vue de concrétiser les dispositions de notre accord relatif au droit de nos concitoyens à l'égalité de traitement en matière de protection sociale, de regroupement familial, de conditions de travail et de rémunération". Et d'ajouter : "Si le Maroc applaudit aux tendances actuelles visant l'émergence d'une "Europe sociale", il reste néanmoins fortement préoccupé par le silence qui entoure la question du statut futur de milliers de nos ressortissants installés dans les différents pays de la Communauté. Son inquiétude est d'autant plus grande que les difficultés de vivre de la majorité d'entre eux sont exacerbés par la montée en puissance d'une vague xénophophe dirigée ouvertement contre les populations expatriées notam-

ment maghrébines et par le développement d'un amalgame sciemment entrenu à leur sujet à propos des actes de violence perpétrés en Europe. Les immigrés du Maghreb voient en effet poindre l'échéance de 1993 en redoutant de faire les frais de l'harmonisation des politiques nationales des Etats-membres. En tout cas, de nombreuses séries de mesures restrictives justifient toutes les préventions à cet égard : notamment l'accord de SCHENGEN (Luxembourg) en date du 14 juin 1985.

Aux termes de ce texte, il est prévu que les ressortissants de Fra. d'Allemagne fédérale, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg pou: raient prochainement traverser les frontières sans subir de contrôle de police ; seuls seraient maintenus des contrôles aux frontières extérieure du groupe SCHENGEN, ainsi qu'aux aéroports. Cet accord devait entrer en vigueur le ler janvier 1990 ; mais ce calendrier de départ n'a pu êtr respecté. Et ce n'est que le 13 juin 1990 que les représentants des cinq pays signataires ont décidé de présenter à la signature de leurs gouvernements respectifs le texte de la convention finale qui organisera l'ouver ture de leurs frontières communes. Les derniers obstacles à la signature de cette convention n'ont été finalement levés que le 31 mai 1990 lors d'une réunion tenue à Bruxelles. Le texte qui a été signé le 14 juin 199(doit être en principe ratifié pour l'été 1991.

Cette politique d'imperméabilisation des frontières de l'Europe de 1993 se vérifie encore avec les récentes mesures restrictives prises par l'Espagne. En effet, depuis le 26 mars 1989, l'Espagne est devenue l'un des filtres de l'Europe. Débordé par l'"invasion" de sud-américains et d'africains choisissant la péninsule comme lieu de résidence et de travail, le ministère de l'Intérieur a décidé de renforcer les contrôles aux frontiè res et d'appliquer de nouvelles mesures administratives. Ainsi, aux terme d'un arrêté en date du 6 mars 1989, les autorités espagnoles refusent dé sormais l'entrée aux étrangers ne pouvant justifier de ressources économ

ques jugées suffisantes (8). Ces mesures ont été suivies par l'institutio d'un visa pour les ressortissants du Maghreb à partir du 15 mai 19 Dans ce même sens, Londres et Rome - respectivement les 1er avril et 1er juillet 1990 - ont déjà rendu le visa obligatoire pour les ressortissan du Maghreb. Les autorités de ces deux pays ont précisé à ce sujet qu'e voulaient harmoniser leur position avec celle des autres pays européens de mieux lutter contre l'immigration clandestine et le trafic de drogue. P l'heure, donc, le Danemark reste le seul pays de la C.E.E. à ne pas imp ser de visa aux maghrébins, alors que la Grêce n'exige un visa que des seuls Algériens.

Si donc la question immigrée est posée dans l'Europe de 1990, elle le sera davantage en 1993 ; d'autant plus que des pays de l'Europe du Sud comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, traditionnellement pays d'émigration, se transforment au fur et à mesure de leur développement en pays d'immigration. Une harmonisation des politiques de l'immigration doit donc être menée en Europe : elle doit veiller à préserver les droits acquis des travailleurs migrants maghrébins. Il faut que ces derniers pu sent bénéficier de recours contre l'application qui leur est faite de la loi que les droits fondamentaux soient respectés lorsque des mesures restric tives sont prises en matière de regroupement familial ; et que si une amé lioration doit être recherchée ce soit surtout dans le sens de la stabilisa-tion de la situation des immigrés laquelle, pour l'heure, reste caractérisé par la précarité et donc forcément par la discrimination. De ce point de vue, la stabilité serait la première étape vers l'égalité des droits.

(8) Les domaines où l'accord de SCHENGEN auront des conséquences immédia tes sont de trois ordres : le droit de suite transfrontalier, l'écha de données informatisées et le droit d'asile. Il est significatif qu l'espèce, la question du droit d'asile ait été pratiquement abordée sous l'angle de la lutte contre l'immigration clandestine. Dans ce s le ministre français de l'Intérieur, M. Alain JOXE, n'a-t-il pas inv les Etats-membres à la "solidarité" dans la lutte contre "l'évolutio préoccupante" de l'immigration clandestine. "Les problèmes liés à la maîtrise des flux migratoires, a-t-il ajouté, dominent aujourd'hui l relations au niveau des ministres européens, prenant le pas sur la l contre la drogue ou le terrorisme qui dominaient il y a quelques ann ...". Le Monde, 17-18 juin 1990.

Préserver les droits acquis des immigrés maghrébins dans le cadr de l'Europe de 1993 : telle est la préoccupation d'aujourd'hui. Des assurances officielles ont été données à cet égard par différents responsables de pays de la C.E.E. - ainsi, le 29 août 1989, le ministre français de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, M. Claude EVIN, a écarté les craintes exprimées à ce sujet en soulignant que "sur le plan général, la construction européenne a eu, le plus souvent, pour effet d'entraîner par le haut les politiques d'harmonisation en prenant pour référence les dispositions les plus avantageuses en vigueur dans un Etat membre". Et d'ajouter que "la France veillera à ce que les dispositions communautaires qui seront retenues soient conformes aux droits de l'homme et ne compliquent pas les déplacements des travailleurs étranger séjournant régulièrement en Europe...". Il n'en reste pas moins que l'un des problèmes les plus aigüs sera celui de la circulation à l'intérieur de l'Europe des ressortissants des pays tiers dont ceux du Maghreb. Le risque est grand en effet de voir s'installer d'une manière insidieuse un "contrôle au faciès" lors du franchissement des frontières européennes dès l'entrée en vigueur de l'Acte unique.

3) - Les avatars d'un système régional de coopération et de sécurité

Ces derniers temps, les questions de sécurité en Méditerranée occidentale ont connu un regain d'intérêt en Europe du Sud. Dans ce sens d'ailleurs, les pays de la rive Nord s'efforcent de développer une politique de coordination et de coopération.

C'est le président MITTERRAND qui, le premier, a lancé à la fin janvier 1983 à Marrakech - à l'occasion d'une visite officielle au Maroc - l'idée de la "Conférence de la Méditerranée occidentale". Celle-ci devait réunir le sud de l'Europe (Portugal, Espagne, France, Italie) et les trois pays maghrébins (Maroc, Algérie, Tunisie). Un double souci inspirait ce projet : d'une part, celui d'examiner les relations à long terme de la C.E.E. (élargie en 1986 à l'Espagne et au Portugal) avec le Maghreb ; d'autre part, et en liaison avec l'Espagne, la France souhaitait avoir des discussions sur la sécurité en Méditerranée occidentale. Claude CHEYSSON, alors ministre des Relations extérieures, a précisé à ce propos que Paris entendait ainsi créer "une structure de coopération politique entre les deux ensembles européen et maghrébin de la Méditerranée occidentale".

Depuis un an, avec les changements intervenus en Europe de l'Est, le recentrage qui s'est opéré en faveur d'une "Mittle-Europa" a réactualisé le projet d'un sous-système dans la Méditerranée occidentale. L'idé. de base serait de faire quelque peu contrepoids à l'Europe allemande qui paraît occuper une place géopolitique et économique centrale dans le continent et de regrouper l'Europe latine, méditerranéenne. Cette préoccupatior a été ainsi débattue lors des travaux de diverses instances.

C'est ainsi que la rencontre de Palma de Majorque, le 24 septemi dernier, a réuni des pays membres de la C.S.C.E., des pays arabes ri rains de la Méditerranée et d'Israël. Prévue depuis 1986, cette réunion vait être consacrée aux questions d'environnement en Méditerranée ; ell débordé sur les questions de sécurité et de coopération. Rome et Madric ont en particulier proposé d'étendre l'esprit des accords d'Helsinki à la diterranée et au Proche-Orient. Ce projet d'une "Conférence pour la séc rité et la coopération méditerranéenne" (C.S.C.M.) fonctionnerait en gr suivant les mêmes schémas que ceux de la C.S.C.E., avec trois volets ; sécurité, coopération économique, droits de l'homme et développement de la démocratie. Dans un premier temps, l'on pourrait se limiter - selon le document italien - à discuter de la prévention des crises, la lutte contr le terrorisme et le trafic de drogue, le contrôle de la prolifération des a mes chimiques et des missiles.

Les divergences n'en subsistent pas moins encore sur le cadre g graphique d'une telle conférence. On sait à cet égard que Paris défend plutôt l'idée d'une limitation de ce cadre à la Méditerranée occidentale [illegible] donc, à un "noyau stable" de neuf membres ("4 + 5"), soit les quat. pays de la rive Nord - Portugal, Espagne, France, Italie, et les cinq p de l'U.M.A. - Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye. Mais tel n'est pas le point de vue de Madrid et de Rome qui estiment, au contraire, q les évènements, du Golfe ont démontré le lien des problèmes de sécurité dans l'ensemble de la Méditerranée.

Alors que la réunion prévue à Venise au mois d'octobre entre la C.E.E. et la Ligue arabe a été reportée en raison de la crise du Golfe, celle de Rome des neuf pays précités a bien eu lieu le 10 de ce même mois. Si les deux conceptions - Méditerranée occidentale ou Méditerranée ont continué à être mises en avant, les pays de l'U.M.A., eux, sont pl favorables à la thèse française. En tout cas une structure permanente c

coopération en Méditerranée occidentale a été créée à cette occasion et a apporté son soutien au projet italo-espagnol de mettre sur pied une férence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (C.S.C.M.). groupe de travail ad hoc devait être formé au début de cette année ; il donnerait naissance au comité préparatoire de la conférence pr prement dite. Mais, pour l'heure, il n'a pas encore vu le jour

La renaissance du projet maghrébin en tant que groupement régi nal - illustrée par la création de l'Union du Maghreb Arabe par le traite de Marrakech en date du 17 février 1989 - doit stimuler la promotion d'u nouveau type de rapports avec la C.E.E. Même si chacun des pays mem bres de l'U.M.A. entretient des relations différenciées avec l'Europe des Douze, il n'est que temps, compte tenu des mutations de la société inter nationale et des reclassements qui s'y opèrent, d'élaborer et de mettre en oeuvre une nouvelle approche de coopération et de développement entre ces deux groupements régionaux que sont l'U.M.A. et la C.E.E.

Cette nouvelle articulation des rapports U.M.A.-C.E.E. que nous appelons de nos voeux doit avoir plusieurs fondements liés entre eux d'ailleurs. Le premier est qu'il importe de dépasser les strictes approches nationales pour adopter une perspective commune de "codéveloppement". Cela implique que la C.E.E. se départisse d'un certain protectionnisme - réel ou déguisé - et qu'elle ouvre progressivement son marché aux exportations agricoles et industrielles des pays de l'U.M.A. Un processus de réorientation concertée des productions concernées est la seule réponse opératoire à ces problèmes encore pendants. Dans ce même esprit, les relations entre les pays de la C.E.E. et ceux de l'U.M.A. doivent dépasser le stade purement commercial et se hisser à un niveau global susceptible de permettre une évaluation conséquente des dimensions socioculturelle et civilisationnelle de ces deux ensembles régionaux. Enfin, cette approche doit se situer dans un contexte rénové, sur la base de relations

assainies mais aussi en s'insérant dans le cadre plus général de la valo tion de l'espace économique méditerranéen.

Alors que la Communauté Economique Européenne consolide sa c sion et sa dynamique unitaire, il faut souligner que ses riverains magi bins subissent de plein fouet les effets de la conjoncture économique e financière internationale, ce qui compromet les chances d'un développe à terme. La crise économique et sociale n'épargne en effet aucun des maghrébins, confrontés qu'ils sont tous - par-delà la diversité des sit tions nationales - aux problèmes aigüs de l'endettement, de la démogra et du chômage. C'est pourquoi le nouveau cadre de coopération devra der les pays de l'U.M.A. à surmonter les difficultés liées à la dette ex rieure, à l'accès aux nouvelles technologies et à la promotion des inves sements privés en particulier en favorisant le partenariat et la délocali tion industrielle européenne.

Dans cette perspective, les mécanismes et les instruments de mise en oeuvre ne manquent pas. Ce pourrait être d'abord la conclusion d'u véritable charte de codéveloppement qui soit un cadre juridique définis- sant les options d'avenir de cette nouvelle politique ainsi que les instru ments et les mécanismes de sa mise en oeuvre et de sa réalisation. Ce pourrait être encore la conception et la mise en oeuvre d'actions de dé loppement intégrées et adaptées impliquant l'U.M.A., la Communauté et d'autres entités, régionales ou internationales, publiques ou privées. E fin, la création d'un instrument de financement des programmes ayant fait l'objet d'un contrat pourrait utilement compléter ce dispositif d'aide et de coopération. A cet égard, la création, en novembre 1990, à Aix- en-Provence, d'un "Club Financier Méditerranéen" groupant une soixan- taine de participants des deux rives de la Méditerranée occidentale est un jalon significatif dans cette voie.

Ce club doit permettre d'approfondir et d'élargir l'information et la réflexion entre l'ensemble des acteurs économiques et financiers ; en particulier ceux qui, au jour le jour, mais également dans leurs analyse et leurs stratégies décident en matière d'épargne, d'investissement, de coopération financière et de gestion de la dette des deux côtés de la Méditerranée (9).

Du chemin a été parcouru depuis deux ou trois ans dans cette voie. En effet, depuis le Forum Méditerranéen de Marseille (février 1988 qui a marqué une réflexion renouvelée sur le financement du développement dans le bassin méditerranéen, d'autres journées ont eu lieu en mai 1989 (Paris) sur cette même problématique : puis le 2ème Forum Méditerranéen de Tanger (mai 1989) a prolongé cette discussion. Entre-temps, deux évolutions positives sont intervenues : l'une est le déplacement du centre de gravité de l'Europe communautaire vers l'Est ce qui a eu pour effet de réactualiser l'idée d'un rééquilibrage en faveur de l'Europe méditerranéenne ; l'autre est la création de l'U.M.A., le 17 février 1989, et aussi les politiques de réformes engagées depuis deux ans dans chacun des pays du Maghreb.

Ce type de club a montré son intérêt dans d'autres régions du monde, comme en témoigne l'action du Club de Vienne pour les relations entre les responsables économiques de l'Ouest et de l'Est de l'Europe. De plus, cette initiative est jugée aujourd'hui particulièrement opportune compte tenu des mutations qui sont intervenues depuis une année au moins : à l'heure de la démocratisation politique et de la mutation économique de l'Europe de l'Est, il n'est en effet que légitime que les pays méditerranéens s'interrogent sur les retombées, en termes d'avantages et de risques, d'une telle évolution.

---

(9) Il regroupe au départ des responsables des banques et des institutions financières des pays participants (les quatre de la rive Nord - Portugal, Espagne, France, Italie - et les cinq Etats-membres de l'UMA). Son statut est celui d'une association de droit privé et ses membres ont fixé, lors de la réunion d'Aix-en-Provence, ses

S'il paraît évident que la première conséquence des évènements l'Est sera l'ouverture de nouveaux débouchés dont l'économie mondiale t entière devra profiter, pour ce qui est des pays riverains de la Méditer ranée, le plus probable est-il que ceux-ci pourront bénéficier à des degrés divers d'un supplément de croissance non négligeable ? Le vrai ris que, en réalité, est de voir les investisseurs privés occidentaux se déto ner de l'Afrique en général et du Maghreb en particulier. Ce risque a cependant peu de chance de se concrétiser dès lors qu'il y a une volont politique forte de tous les partenaires de mettre en place les conditions indispensables à la croissance économique des pays du Nord de l'Afrique

De ce point de vue, l'analyse dominante faite par les décideurs - publics et privés - des pays de la rive Nord de la Méditerranée à propos de ce qui est fait au Maghreb est considérée comme "globalement positive". Les décisions prises depuis un ou deux ans au Maghreb vont incontestablement dans le bon sens. Plusieurs mesures ont été prises po améliorer l'environnement économique dans ces pays et favoriser l'émergence d'entreprises dynamiques ; l'ouverture vers l'extérieur, la volonté d'attirer les capitaux et les investissements étrangers ont été confirmés par des décisions concrètes ; la construction de l'Union du Maghreb Ara a été engagée.

Même si l'achèvement d'un grand marché unique est à long terme - 1995 selon le dernier Conseil Présidentiel de l'U.M.A. à Alger en juille dernier - il n'empêche que la perspective est tracée. Il existe dès aujour d'hui de nombreuses opportunités d'échanges commerciaux et d'investisse ments au Maghreb, et ce, dans des conditions de rentabilité et de risque tout à fait normales. Il y en aura encore plus demain au fur et à mesure du décloisonnement de ces marchés. C'est aux chefs d'entreprises et aux acteurs économiques d'en tirer parti au mieux.

Pour promouvoir une forme de coopération fondée sur le codéve loppement, il convient de réfléchir aux moyens de financement les plus appropriés. Les initiatives se multiplient d'ailleurs depuis quelques moi protocole de partenariat avec la Tunisie, lancement du certificat d'inve: tissement par le Crédit Mutuel de Marseille en direction des pays du Ma ghreb, "facilités CHEYSSON" offertes par la C.E.E., activités de capit: - risque de la B.E.I., etc. Tout cela témoigne de la nécessité de mobili ser l'épargne privée qu'elle vienne d'Europe ou d'ailleurs. La mise en place de nouveaux instruments financiers ne va pas se substituer aux aides traditionnelles ; mais elle doit les compléter de façon opportune pour saisir toutes les possibilités d'investissement.

Le moment est donc venu de réfléchir à la confection d'un cadre euro-maghrébin renouvelé, hardi, imaginatif, prenant en compte les particularités et les besoins de chaque composante. Un tel cadre serait certainement le plus adéquat pour expérimenter de nouvelles formes de coopération et jeter durablement les bases d'une interdépendance dans le développement. A cet égard, on n'omettra pas de souligner le caractère novateur et exemplaire du projet de liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar et celui du gazoduc Algérie-Maroc-Espagne-Europe : l'un et l'autre sont des vecteurs puissants de cette nouvelle vision euro-maghrébine. Ils sont en effet appelés à devenir de véritables pôles de coopération, à la fois horizontale et verticale, dont les effets multiplicateurs et les retombées seront précieux dans les domaines économique, scientifique et technologique.

La réunion ministérielle de Bruxelles, en date du 12 novembre 1990, et qui a réuni les ministres des Affaires Etrangères des pays membres de l'U.M.A. et de la Communauté Economique Européenne devait être en principe un jalon significatif dans l'évaluation de la coopération entre les deux ensembles ainsi que dans l'élaboration d'une politique

méditerranéenne globale. Elle n'a pas eu depuis lors, il fau bien le dire, d'avancée significative ; ainsi, la réunion min -térielle au niveau des chefs de la diplomatie des neuf pays de la Méditerranée Occidentale - le groupe des " 4 + 5 " - p en juin 1991 à Marrakech n'a pu se tenir...

*

La promotion de la sécurité et de la stabilité en Méditer Occidentale ne peut se réaliser véritablement que si, dans ce espace régional soumis à tellement d'interférences internati peut être mis sur pied, sous une forme ou une autre, un syst de prévention des crises. Mais comment organiser cette sécuri régionale ? Conceptuellement, est-elle possible ? D'autant p que l'"effet-Golfe" a marqué dans cette région une profonde coupure entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. L'élémen qualitatif nouveau à cet égard a trait au fait que désormais que le Sud se sent menacé par le Nord avec en particulier l'"impérialisme"américano-occidental qui s'est manifesté brut lors de la guerre du Golfe.

Il faut dire que cette crainte -actuelle et/ou prospective se nourrit elle-même de toute une idéologie de la menace alir en Occident par de véritables fantasmes de sociétés associan pêle-mêle immigration, islamisme, terrorisme et identité nat A n'en pas douter, il s'agit là d'un discours instrumentalis qui se trouvant privé d'un discours traditionnel et bien rôdé depuis la fin de la bipolarité Est/Ouest retrouve avec l'idé d'antagonisme Nord/Sud un biais lui permettant de reprendre argumentaire habituel - ce qui permet, à bon compte, d'user pratiquement d'une matrice identique. On comprend , dans ces conditions, que les conditions d'une approche convergente de sécurité régionale soient pour le moins laborieuses en butte qu'elles sont à cette nouvelle problématique globalisante.

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 10646
22 AGO. 1991

BIBLIOTECA

(3)

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec
l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

COMUNIDAD MEDITERRANEA Y COOPERACION

par A. V. Lorca, Universidad Autonoma de Madrid,
Madrid

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

SEGURIDAD Y ESTABILIDAD EN EL MEDITERRANEO OCCIDENTAL

INSTTITUTO DE ESTUDIOS ESTRATEGICOS INTERNACIONALES

COMUNIDAD MEDITERRANEA Y COOPERACION

A. V. LORCA

UAM.

Lisboa, Julio 1991.

2. LA POLITICA GLOBAL MEDITERRANEA

2.1.INTRODUCCION

El Mediterráneo constituye una zona de gran importancia para la CE tanto desde el punto de vista político como desde el económico. Es la tercera zona en importancia, con un 8% del total del comercio comunitario, después de la EFTA (con el 25% del comercio) y de EEUU (aproximadamente el 18%) (ver Gráfico 16). La CE tiene un superavit anual con el Mediterráneo de 7.000 Millones de ECUS. El Mediterráneo es además una zona de aprovisionamiento energético de la CE y tampoco hay que olvidar las relaciones de vecindad que originan flujos de inmigración Sur-Norte importantes, tanto para los paises emisores como para los receptores. Los lazos históricos y coloniales matizan toda las relaciones económicas y políticas en el Mediterráneo.

GRAFICO 16

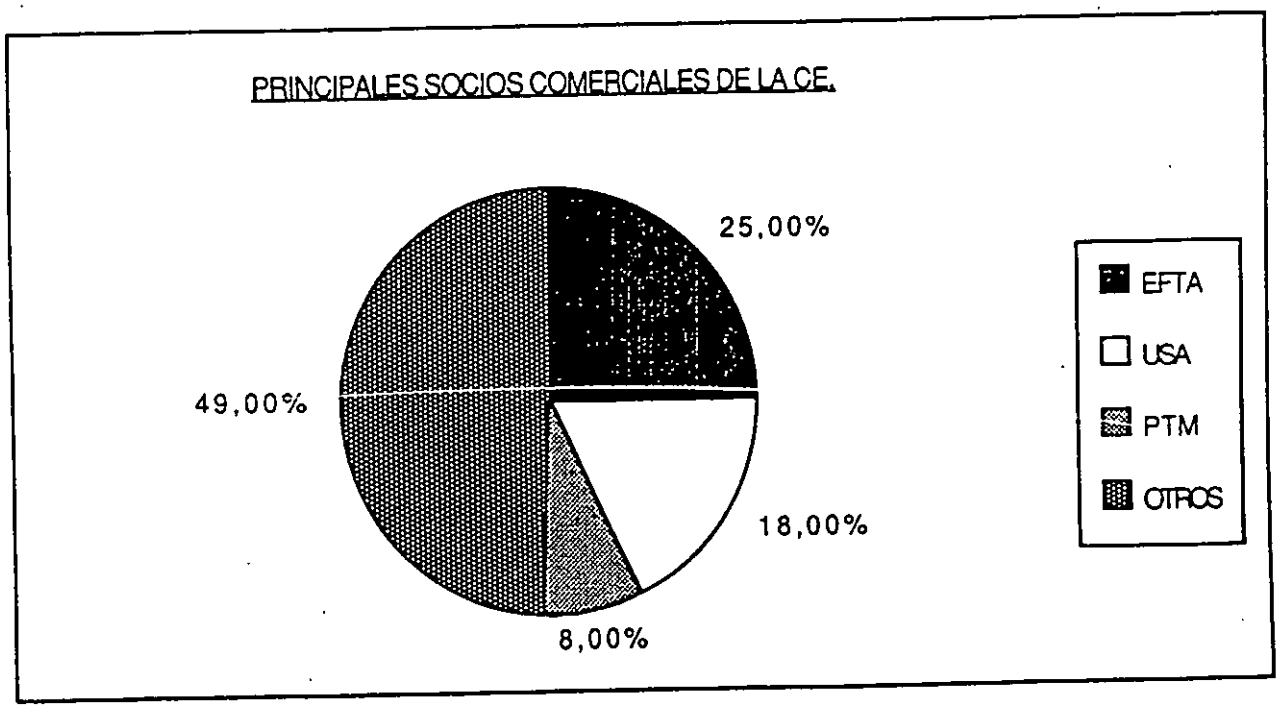

No es de extrañar, por tanto, que la CE tratara de establecer relaciones "específicas" con esta zona. Las características de estas relaciones vienen determinadas por el enfoque de globalidad que la CE da a las mismas. Los autores de este informe entienden que cualquier política de cooperación desde el cesto económico de una posible CSCM tendría que tener carácter de subsidiaridad y estar perfectamente coordinado con la Nueva Política Mediterránea de la CE. De aquí la importancia que se le da en el informe.

La Política Global Mediterránea (PGM) merece un análisis independiente. Hay que tener en cuenta que la PGM es un producto tardío de la CE, se decide en la cumbre de Paris de 1972 y se materializa en 1978. La razón esencial es que la CE es una organización creada por la "Europa del Norte" para resolver "problemas del Norte" basta con analizar la PAC y los productos que están cubiertos por ella para entender en toda su amplitud esta afirmación. El Mediterráneo es Sur, y aunque el Tratado Constitucional se firma en Roma, esto no pasa de ser un accidente histórico.

Al principio del decenio de los 70 la Comunidad empieza a deslizarse hacia el Sur, hacia el Mediterráneo, después de una primera ampliación reforzando su carácter de Norte (UK, Dinamarca, Irlanda). Primero entrará Grecia, después España y Portugal. Después se hablará de Turquía, Malta e incluso Chipre, pero al fin de los 80 todo quedará congelado por la idea de crecer primero en profundidad y por la apertura hacia el Este. El deslizamiento hacia el sur es apadrinado por Francia e Italia principalmente, ya que sus intereses son importantes especialmente en el Magreb. En el 86 se incorporará España a este grupo con fuerza y Portugal por fuerza. Ayuda y Cooperación para este territorio significará apoyo a sus políticas bilaterales.

2.2.CARACTERISTICAS DE LA PGM

La PGM tiene por objetivo contribuir al desarrollo y a la estabilidad social y política del Mediterráneo. Esta idea de estabilidad está enraizada con todas las manifestaciones de la CE sobre el Mediterráneo, aunque a decir verdad la CE no estará dispuesta a pagar el coste que esta política le va a imponer. La CE va a establecer acuerdos con todos los paises de la zona a excepción de Libia y Albania. Los acuerdos (de asociación o de cooperación) tienen unas características comunes:

- Apertura de sus mercados a los productos industriales, poniendo en pié de igualdad a todos los paises de acuerdo con la idea de globalidad que se extiende en dos vectores: globalidad-igualdad de tratamiento de los paises ribereños, terceros paises en terminología comunitaria (paises-mediterráneos no miembros de la Comunidad) (PTM), y globalidad de medidas políticas en cuanto que los acuerdos contienen un paquete compacto de medidas que van desde la cooperación al diálogo institucional. En sus principios pues la PGM es ambiciosa.

- Preferencias para sus principales productos agrícolas

- Ofrecimiento de medidas financieras (préstamos de BEI y donaciones con cargo al presupuesto comunitario) para proyectos de desarrollo.

- Cooperación económica y técnica.

- Constitución de marcos institucionales para el diálogo (consejos mixtos).

No obstante sus ambiciosos planteamientos la PGM fracasará en gran medida. Bien es verdad que en este fracaso han intervenido múltiples factores: 1) las políticas económicas y sociales de los propios paises mediterráneos no han sido siempre las adecuadas, en ocasiones forzadas por el FMI sin ninguna concesión a las situaciones especiales políticas del país; 2) la crisis de la energía y la recesión internacional; 3) la presión demográfica, ya que la zona del Magreb es una de las de

mayor crecimiento poblacional; 4) y, no por ser citada en último lugar la menos importante, el comportamiento egoista-miope a corto plazo en no pocas ocasiones de la CE, o dicho más concretamente de algunos paises miembros.

Dentro de la evolución de la PGM no podemos olvidar que han sido tres paises mediterráneos (Grecia, Portugal y España) quienes ingresan en la CE como miembros de pleno derecho en la segunda ampliación. Este hecho que no vamos a analizar aquí ha obligado a la CE a replantear la PGM y la creación de lo que se conoce como Nueva Política Mediterránea (NPM) ó Política Mediterránea Renovada (PMR). A decir con sinceridad ni es nueva ni ha sido renovada, ya que la única diferencia ha sido el aumento significativo (150%) de los montantes comprometidos, idea que repetiremos tantas ocasiones como podamos puesto que significa una oportunidad perdida para el Mediterráneo y para la CE.

Con la vista puesta ya en lo que pueda dar de sí el desarrollo del Cuarto Protocolo (1992-96) conviene hacer un somero repaso de lo que ha supuesto la PGM:

a) Libertad de acceso de productos industriales ha permitido incrementar sustancialmente las exportaciones hacia la CE durante el decenio de los 80. Hay que matizar que estos incrementos son similares a los ocurridos con otras zonas, p.e. Asia y en algún caso inferiores y que son muy desiguales cuando se analizan las cifras de los diferentes paises mediterráneos (2). La razón de estas diferencias está en ocasiones en las diferentes políticas nacionales de los PTM que no han sabido aprovecharse de las ventajas ofrecidas; con una incorrecta fijación del tipo de cambio, un desaprovechamiento de los mercados y una inexperiencia en la apertura de mercados de

---

[2]El indice con base 1977=100 muestra un crecimiento para 1990 en cifras provisionales de 1200 para Turquía, 830 para Marruecos, 688 para Túnez y 395 para Argelia.

exportación y con frecuencia un fracaso de la mejora de productos dirigidos a un mercado que exige alta calidad.

Hay que subrayar que en ocasiones la CE ha frenado la exportación de ciertos productos, quizá en pocas ocasiones, pero estos han sido de suma importancia por tratarse de productos típicos de exportación mediterránea como han sido los textiles ([3]). La CE ha impuesto cuotas y otras medidas proteccionistas no arancelarias (RVE,MPNA) cuando ha visto peligrar sus intereses.

b) A pesar de la preferencia de los productos agrícolas en la CE, los PTM han visto incrementar muy lentamente sus exportaciones. Las razones son claras y múltiples: la eficacia de los mecanismos proteccionistas de la Política Agraria Común (PAC), el estancamiento de la demanda de los mercados de productos mediterráneos en la CE, el aumento del índice de auto-abastecimiento por la entrada de España y, mas importante aún, la incapacidad por parte de algunos paises p.e. Marruecos, de crear canales de distribución y de sujetarse a la disciplina de entrega, calidades y condiciones impuestos por el mercado comunitario. Otros paises mediterráneos como Israel y Yugoslavia han sabido situarse mejor en el mercado y desarrollar circuitos comerciales. Hay que tener en cuenta que la exportación de productos agrícolas representa alrededor del 12% del total de exportación para los PTM excepto Marruecos, Chipre e Israel que significa del 20% al 35%, cifra muy importante. Los productos agrícolas no cesan de disminuir en favor de los industriales en las cifras de exportación hacia la CE, sin que estos lleguen tampoco a alcanzar copas significativas. Globalmente la balanza comercial de los paises magrebíes a excepción de Argelia, con respecto a la CE, ha

---

[3]El índice de crecimiento en 1977=100, indica para 1990 , 503 para Marruecos, 350 para Túnez, 0 para Argelia. En este caso como en casi todos los paises menos favorecidos, Yugoeslavia cerca de 600 y Turquía con 835.

continuado siendo deficitaria aunque se puede apreciar cierta mejoría en la tasa de cobertura de las importaciones.

Con la entrada de España en la Comunidad , Marruecos e Israel han visto disminuidas sus posibilidades de incrementar la exportación de sus productos agrícolas a la Comunidad. España va tomando posiciones ventajosas en el mercado respecto a la comercialización de los agrios y su transporte con respecto a Marruecos. No obstante, España va a tener problemas para colocar el incremento de producción que va a entrar en el mercado próximamente. En cultivos bajo plástico, España está penetrando en Marruecos con capital y tecnología. Este fenómeno no es distinto del aparecido en España en los 70 y 80 con los joint-ventures holandeses y alemanes.

c) La contribución financiera al desarrollo se ha aplicado por medios de los llamados protocolos financieros (PF) ([4]). La ayuda se compone de recursos presupuestarios (44%) y de prestamos del BEI (56%) con un monto global aproximado de 7,6 MM Ecus ([5]). Esta aportación de la CE a los PTM representa alrededor del 3,2% de las aportaciones públicas recibidas por estos paises entre 1970 y 1990. Si añadimos a ello las aportaciones bilaterales de los paises miembros, el total sería el 18% ([6]). A título comparativo la cifra de USA es un 32% aunque centrada en Israel y Egipto ([7]) y la de los paises árabes exportadores de petróleo (OPEAC), es un 26%, centrada

---

[4]Se han formado 4 PF, con validez de 1978-81, 1982-86, 1987-91 y 1992-96.

[5]Los créditos se dan en condiciones especiales 1% de interés, 40 años de duración, 10 de gracia. En el 3 y 4 PF se han introducido 37 y 80 MEcus respectivamente, de capital riesgo a fin de promover créditos especiales para proyectos industriales.

[6]Estas cifras son netas, es decir ayudas anuales menos devoluciones.

[7]Casi 8 billones de dólares.

ésta en paises árabes. El 24% restante esta dado por un conjunto de paises entre los que se encuentran como importantes Suecia, Canadá, Japón, URSS etc...(Gráfico 17)

GRAFICO 17

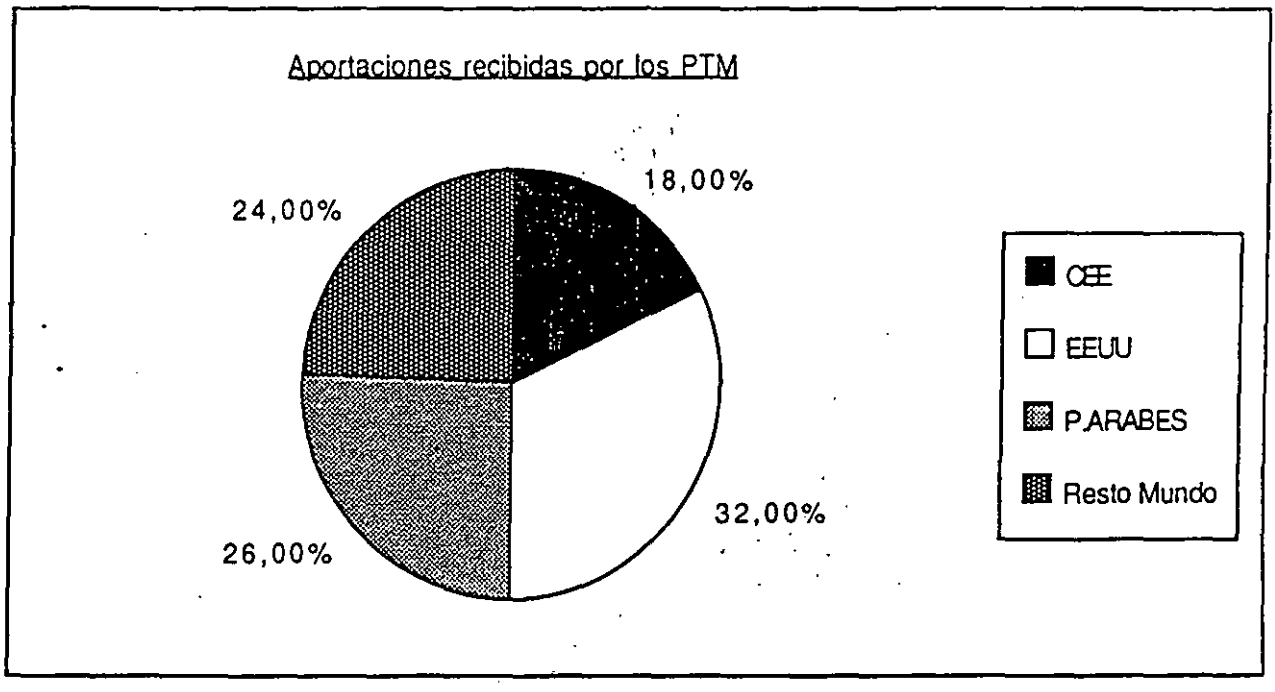

Este apoyo de la CE a los PTM supone el 12% de su ayuda al desarrollo total. La CE ha dedicado en el decenio que analizamos el 67% de su ayuda a los paises de la APC y el 21% restante a Iberoamérica y Asia (Gráfico 18). Las aportaciones públicas netas de la CE a los PTM representa el 0,35% de las inversiones brutas realizadas en el conjunto de los PTM (el 2,6% si tenemos en cuenta la aportación bilateral de los paises miembros). Estas cifras indican claramente que la ayuda financiera de la CE es muy pequeña. La PGM está basada fundamentalmente en una política comercial.

GRAFICO 18

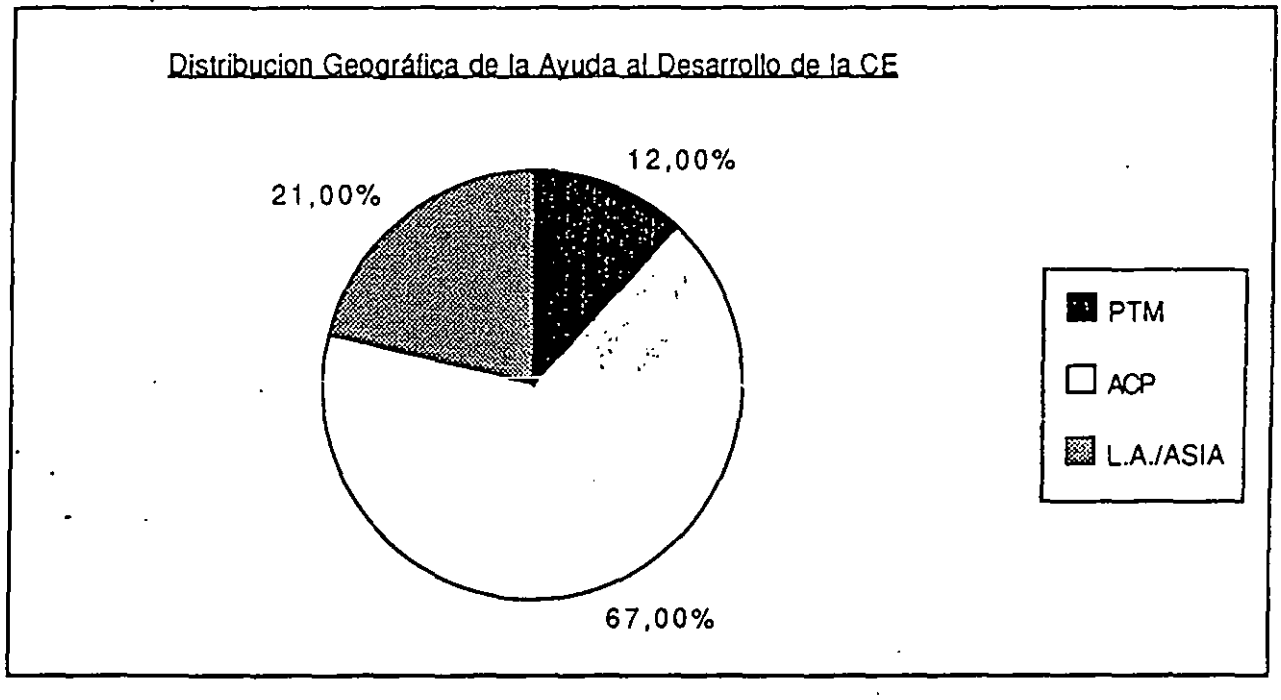

La aportación de los paises miembros individuales sobre todo Francia, Italia, Alemania y España son muy significativas. El problema es que no están coordinados. Una mayor coordinación de ésta podría conseguir unos resultados mas significativos. Aunque politicamente esta idea sea difícil de llevar a la práctica, vale la pena intentarlo dentro de algunos de los mecanismos instrumentalizados hoy en día como es la "Conferencia 5+4" ó la futura CSCM ó CSCMO. Posteriormente insistiremos en la idea de la coordinación de la cooperación bilateral que a nuestro juicio es importante.

GRAFICO 19

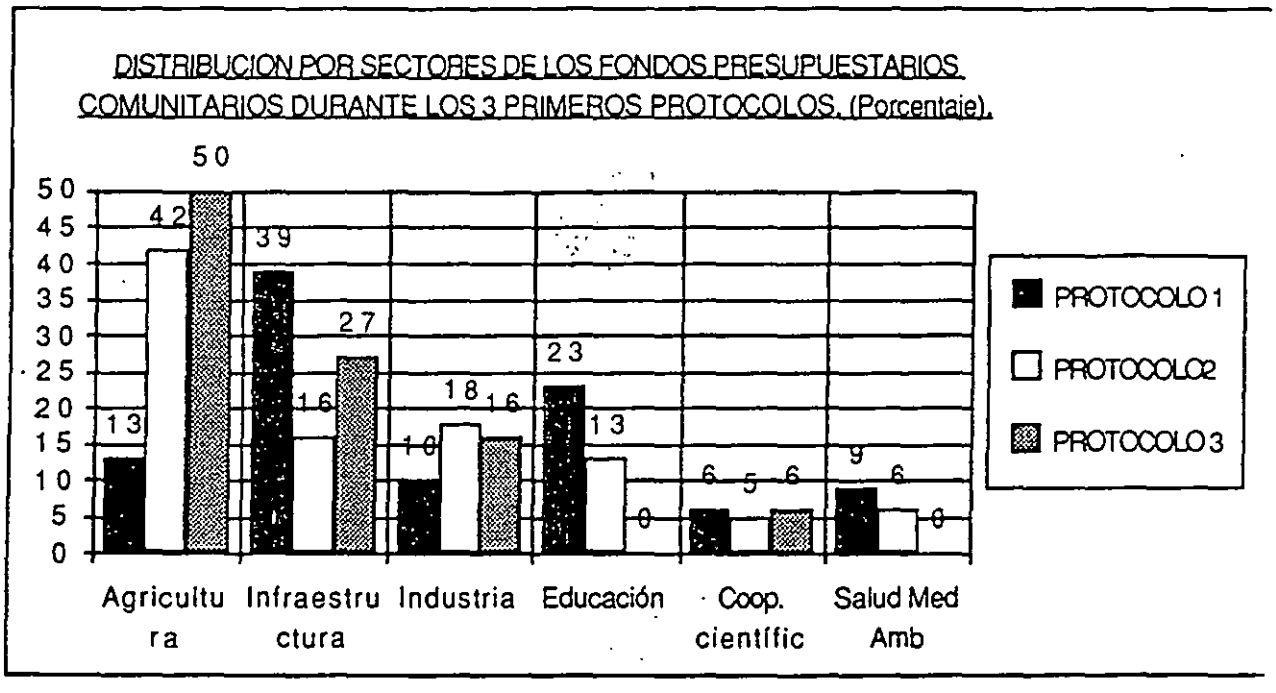

La utilización de los fondos que figuran en el conjunto de los Protocolos, merece un comentario. La mayor parte de los proyectos realizados son de infraestructura y han tenido un proceso de maduración de 5 a 10 años. Este período, de acuerdo con la experiencia generalizada en otros paises, es un plazo de maduración aceptable, aunque un poco alto. Es necesaria una mayor flexibilización en la gestión administrativa de estos fondos y conseguir mayor flexibilidad por parte de la burocracia comunitaria.

GRAFICO 20

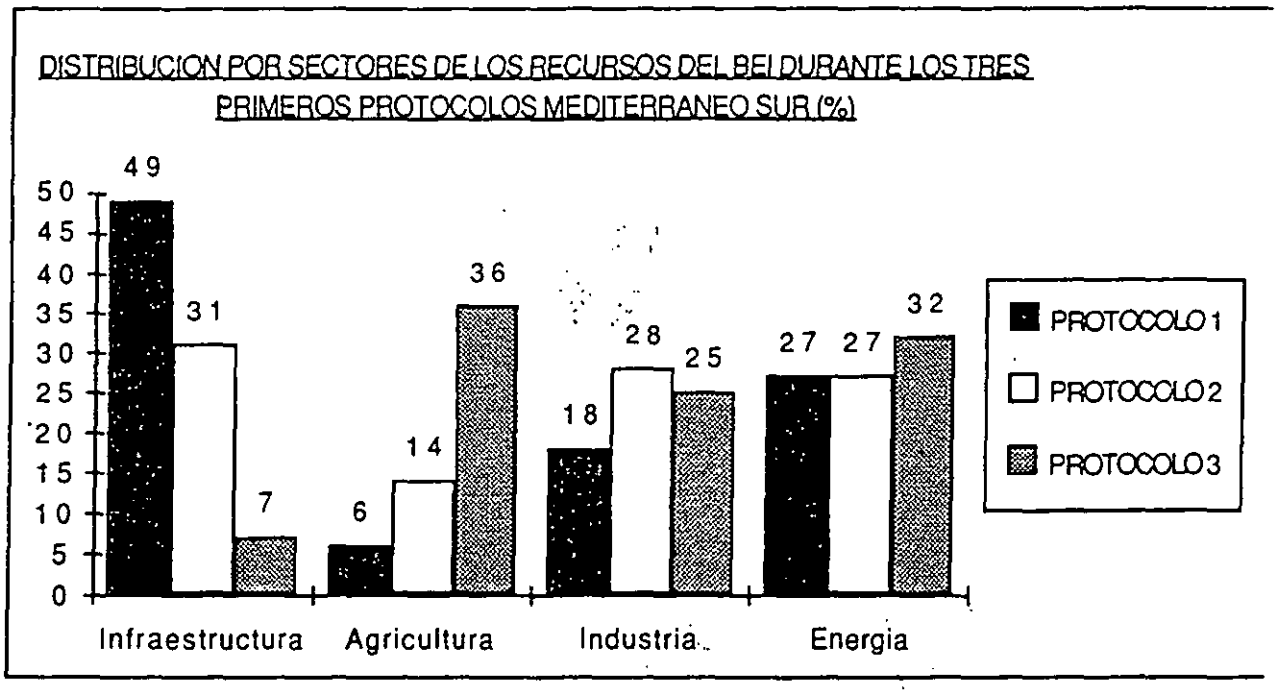

GRAFICO 21

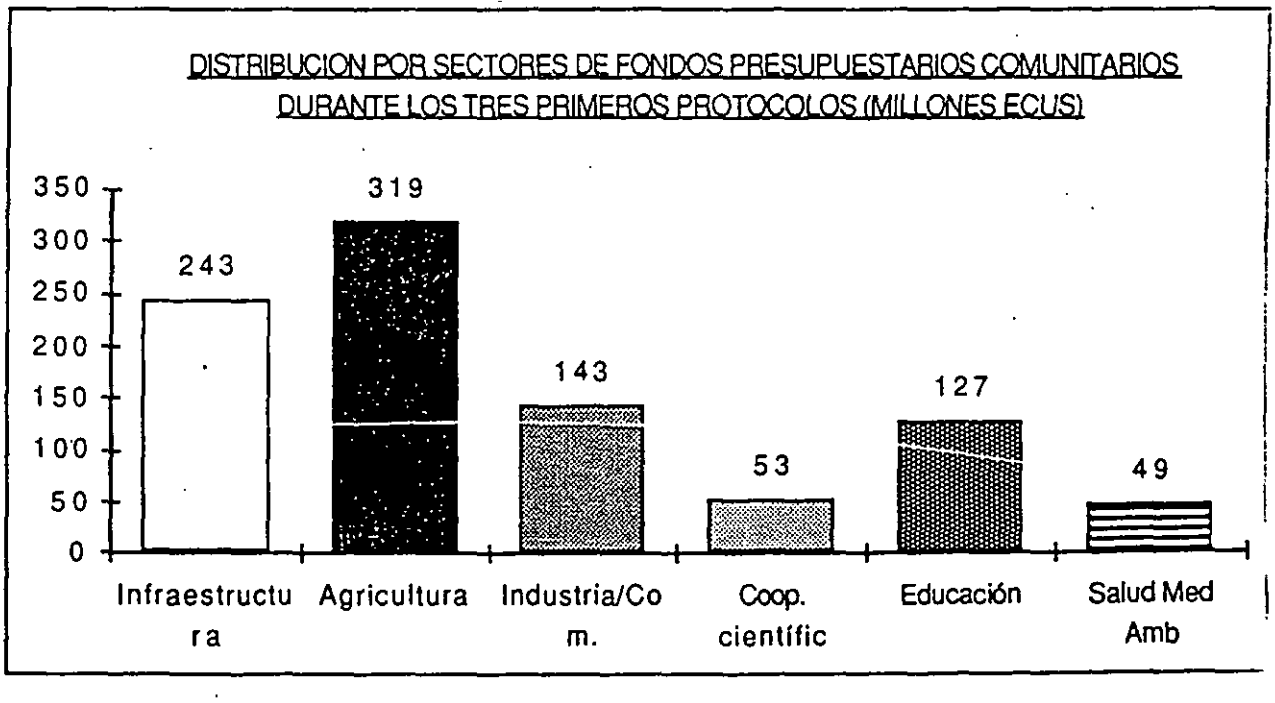

GRAFICO 22

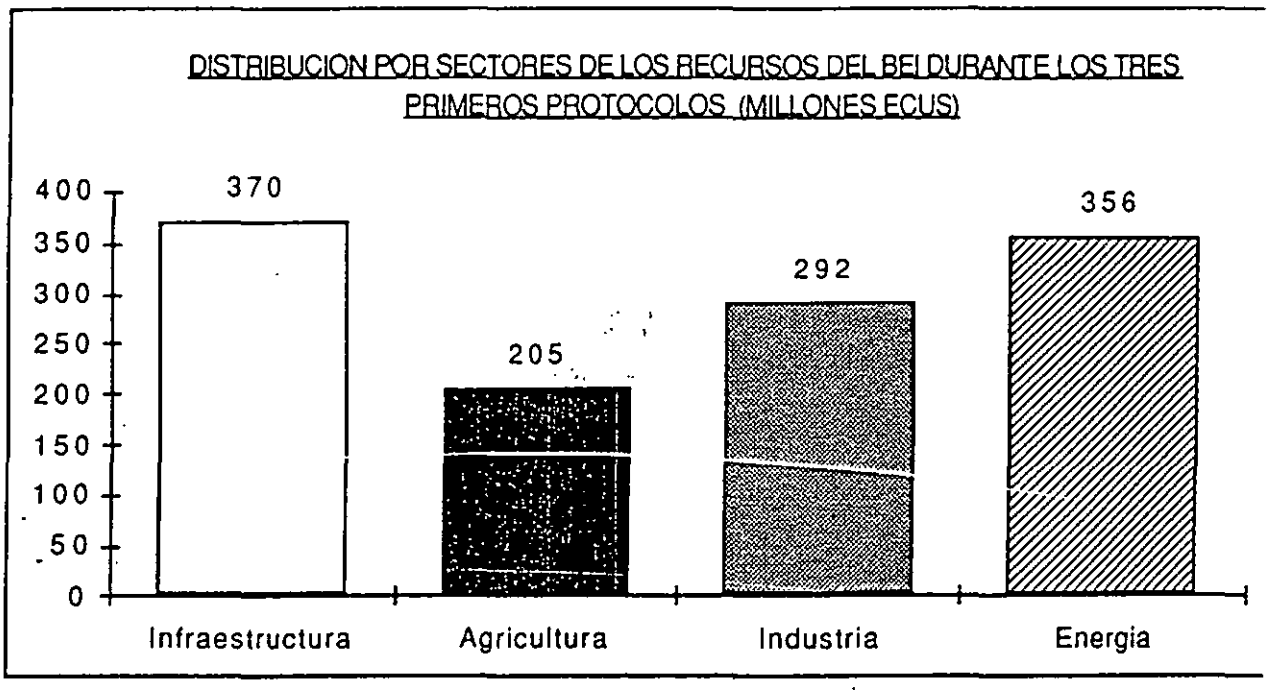

La mayor parte de estos proyectos han ido destinados a la construcción de infraestructura (en el caso de los paises Mediterráneos-Norte, el 71% de los fondos presupuestarios CE y el 72% de los préstamos BEI). Por el contrario en los paises Mediterráneos-Sur/Este la infraestructura se lleva el 26% y el 30% respectivamente; mientras que los sectores productivos (Agricultura e Industria) significan el 49% y 44%. En estos mismos paises la educación y la cooperación científica supone el 20% de los proyectos financiados con cargo a los recursos presupuestarios de la CE.

Las ayudas alimentarias a la zona han sido, durante este período, de 400 M.Ecus (16% de la ayuda a la zona con cargo a remesas presupuestarias CE). La ayuda ha ido dirigida fundamentalmente a Egipto, también a Túnez y al Líbano. Los fondos que genera la venta de alimentos son destinados a proyectos para la mejora de producción agrícola de los paises beneficiarios.

La inversión privada a pesar de todos los esfuerzos realizados es muy débil. Han existido inversiones turísticas en Marruecos y Túnez pero esto es insuficiente para ocultar el gran fracaso de la política comunitaria para el desarrollo de los PTM. Uno de los objetivos mas importantes en la apertura de los mercados comunitarios a los productos PTM era sin duda el fomento para el establecimiento de industrias que, con capital comunitario, pudieran desarrollar una actividad económica cuyos mercados estaban asegurados en Europa. Este intento de localización masiva de la actividad económica en el Mediterráneo ha fracasado totalmente. Ni la proximidad geográfica, ni la libertad de acceso a los mercados han convencido a los inversores privados comunitarios del futuro de la zona y han optado por hacerlo en otras regiones, principalmente el Sudeste asiático.

Esta gran lección tiene que ser aprendida tanto por la CE como por los PTM. Si tuviéramos que señalar algunas de las causas destacaríamos:

1) Políticas nacionales inadecuadas y atmósfera administrativa y burocrática poco acogedora al inversor, por calificar la situación cortésmente.

2) Baja productividad de la mano de obra, con una inadecuada formación técnica.

3) Mercados nacionales pequeños que no facilitan los umbrales de exportación. La UMA es una solución pero que crece con demasiada lentitud.

4) En el Magreb la percepción de un ambiente hostil a Occidente sustentado en un islamismo que no llega a comprender que se depende económicamente de la CE.

5) Un alto riesgo-país basado en una elevada deuda y a una inestabilidad social y política.

6) Un bajo nivel de infraestructuras que disuade a los inversores e impide aprovechar las ventajas comparativas existentes (costes laborales).

Todos estos factores están haciendo que el capital privado, que junto a la tecnología, que no hay que olvidar que también es privada, no acuda al Magreb al ritmo requerido; sin estos dos componentes se hace muy difícil el desarrollo de la zona.

Es importante resaltar la creación de algunos instrumentos institucionales que pueden jugar un papel importante en la mejora de la cooperación. Los acuerdos de la CE han creado los Consejos Mixtos de Cooperación (CMC) que tienen poder de decisión, resolución y de recomendación. También se han fomentado las Comisiones de Parlamentarios que podrían ser de gran utilidad. Sin embargo estas instituciones no han funcionado adecuadamente. Los CMC apenas se han reunido ([8]) y apenas si han aportado ideas constructivas. No ha existido un verdadero diálogo ni un análisis profundo de los problemas a excepción del caso de Turquía y Yugoslavia. El diálogo político por medio de los parlamentarios europeos ha sido mas fluido. Parece necesario intensificar horizontalmente y en profundidad estos encuentros consolidándose quizás con la participación de expertos y de hombres de negocios que promuevan un diálogo mas eficaz en el campo económico.

---

[8] Desde 1976-90. Argelia 2 veces, Túnez 4 veces y Marruecos 2 veces.

2.3.LAS CARACTERISTICAS ECONOMICAS DE LOS PAISES MEDITERRANEOS.

Para entender y evaluar la PGM y cualquier cooperación en esta zona hay que comprender lo que es el Mediterráneo económica y politicamente. Veamos primero las características de su economía.

1) Quizás lo más característico de su economía es su agricultura. La ribera mediterránea tiene suelos y climas muy similares lo que da origen a una gran semejanza en los productos agrícolas obtenidos por todos los paises. Esto significa que compiten en los mercados con los mismos productos. Los mercados para productos agrícolas suelen estar próximos geográficamente mas aún cuando se trata de frutas y hortalizas (bienes perecederos y que no viajan bien). Esto significa que los PTM compiten por introducir sus productos, que son similares, en los únicos mercados próximos que tienen, que son los de la CE.

En estas condiciones es difícil para la CE llevar a cabo acuerdos bilaterales ya que podrían perjudicar a sus vecinos ribereños. La única solución es una aproximación global al problema: la P.G.M. Una política que signifique una apertura equitativa e igualitaria de los mercados europeos para los PTM sin que nadie se considere perjudicado.

2) Los PTM son paises no industrializados por lo tanto dentro del paquete de medidas que conforman la P.G.M. existe ayuda al desarrollo y financiación de proyectos a través de lo que ha venido llamándose Protocolos Financieros. La financiación de proyectos tampoco está exenta de dificultades, de nuevo la similaridad de las estructuras económicas de estos paises presenta problemas. Una financiación fuerte para proyectos de regadío en un país tenderá a medio plazo a debilitar en los

mercados europeos la cuota de mercados del otro compañero de mercado mediterráneo. Sin embargo estos proyectos es conveniente que se realicen; ya que otra de las características de los PTM es que sufren de insuficiencia alimentaria. Por lo que la solución se complica.

3) Dentro de la agricultura la mayor parte de los PTM y especialmente los magrebíes son paises con una grave insuficiencia alimentaria. Insuficiencia agravada por un fuerte crecimiento de la población (3% anual acumulativo), por escasez de agua y el empleo de unas técnicas rudimentarias de cultivo que lleva a rendimientos muy bajos (en ocasiones hasta 10 veces menos que en los paises europeos). La insuficiencia alimentaria es la causa de otro de los problemas de estos paises: el déficit crónico de la balanza de pagos (del que nos ocuparemos posteriormente). El agua en la región del Mediterráneo está mal distribuida a lo largo del año y debido al clima, sin demasiada relación con las necesidades biológicas de crecimiento de las cosechas. Este hecho fuerza a una necesaria regulación por medio de obras de infraestructura y a la creación de regadíos. Sin embargo, la agricultura de consumo interno, y la agricultura de exportación, si bien normalmente no compiten en la utilización del suelo porque son de distintas características, si compiten en el uso del agua lo que provoca los problemas apuntados anteriormente. Mas aún, otra de las características de estos paises es la existencia del turismo. El turismo es un gran consumidor de agua muy escasa por cierto en estos paises y genera conflictos de uso con la agricultura. Pese a estos problemas la infraestructura para almacenaje y distribución de agua y una mejor gestión en su uso es uno de los objetivos que deberían figurar en la cooperación con los paises del Magreb y en ello está insistiendo la CE, aunque a largo plazo pueda agravar los problemas de competencia como apuntamos anteriormente.

4) Los P.T.M. y especificamente los magrebíes tienen déficit crónicos en las balanzas comerciales, acompañados de una insuficiencia permanente de capitales nacionales, lo que les hace totalmente dependientes de los mercados financieros internacionales. Estos déficits son cubiertos en la mayoría de los casos por el turismo y

las remesas de los emigrantes. Esta es una estructura de balanza de pagos que se repite en casi todo el Mediterráneo. Si nos fijamos en el origen de este déficit en el caso del Magreb, veremos que está originado principalmente por la necesidad de importación de alimentos (alrededor del 30 de su déficit) (en el caso de Argelia casi el 35% de sus ingresos de hidrocarburos) y por la compra de armamento (en el caso de Marruecos y Argelia). No hay duda que la solución del problema del Sahara con la celebración del Referedum de Naciones Unidas será de una gran ayuda económica a todos los paises envueltos en el conflicto ya que les quitará la presión sobre la balanza de pagos debido a la compra de armamentos. Con frecuencia créditos dedicados al desarrollo son desviados a la compra de armas con el consentimiento implícito de los paises donantes. En este sentido, una mayor seguridad en la zona y programas para acabar con la insuficiencia alimentaria aliviarán la presión sobre la balanza de pagos mejorando las posibilidades de financiación de desarrollo. La CE, en los últimos años, ha estado insistiendo en el objetivo de alcanzar la suficiencia alimentaria.

5) Otra de las características es que estos paises tienen una fuerte oferta turística, especialmente en el caso de Marruecos y Túnez que les cubre buena parte del déficit comercial. Sin embargo el negocio del turismo es un fuerte consumidor de capital que podría ir a otros sectores productivos con mejores resultados, pero sin duda con más riesgo. Esto ha drenado a los sectores industriales del capital necesario para su desarrollo.

6) Los P.T.M. europeos han sido paises de emigración que han estado proveyendo de mano de obra a la CE por muchos años. Ahora son los paises magrebíes los que llevan el peso de la oferta. Las remesas de los emigrantes son muy importantes para estos paises, por lo que cualquier cambio en las tendencias puede afectar fuertemente su balanza de pagos. Son dos los hechos que pueden afectar en un futuro al flujo de remesas. El primero es el cierre de fronteras de la CE en 1992 con lo que será difícil evitar que la emigración se convierta en ilegal. El segundo es la apertura del Este lo que abre la puerta a una nueva emigración sustitutiva de la magrebí.

Especificamente la unificación de Alemania ha estrechado el mercado para el Mediterráneo ya que en el futuro las necesidades de mano de obra serán cubiertas por los que fueron alemanes orientales. Además empiezan a darse signos de que la "vuelta tradicional" al país de origen empieza a cambiar y se está produciendo el hecho del asentamiento definitivo del emigrante, esto llevará como consecuencia el debilitamiento de los flujos de remesas.

7) Los déficits persistentes han generado una deuda exterior que pesa como una losa en algunos PTM como en el caso de Marruecos, que hacen que el país sea considerado de alto riesgo en el ámbito financiero. Cuando un país está calificado en esta categoría, el capital privado no acude con facilidad.

Cualquier evento que afecte a los dos mecanismos clásicos de cobertura del déficit de balanza comercial, es decir, turismo y remesa de emigrantes será desastroso para la economía del Magreb. Esta es la razón por la que un islamismo radical podría tener fuertes repercusiones sobre el turismo, la emigración y la balanza de pagos. No obstante hay que pensar que la dependencia económica del Magreb de la CE, obligará a cualquiera que sea su gobierno a no desentenderse del racional económico. Es necesario pensar también en el efecto que el islamismo puede tener en las comunidades de emigrantes y en las relaciones de éstas con las sociedades europeas receptoras. Los pronósticos no son tranquilizadores y la CE está preocupada por el tema.

8) Dadas estas características entre las dos riberas del Mediterráneo se da una interdependencia de características muy peculiares.

En primer lugar paises CE-Mediterráneo y paises terceros-Mediterráneos (Mediterráneos-No CE) compiten en los mercados CE-Norte con sus productos agrícolas e industriales y son competidores en turismo y emigrantes (Portugal). En estas circunstancias la ayuda al desarrollo al Magreb puede afectar directamente las competencias y cuotas de mercado de los paises CE-Mediterráneos en mercados CE-

Norte. Toda la cooperación con el Magreb tendrá que enfrentarse con esta realidad económica y sus consecuencias en la política de Bruselas y políticas nacionales.

En segundo lugar y desde una visión global CE, existe una dependencia asimétrica. La CE no necesita del Magreb cuyo comercio representa el 4%. El Magreb necesita de la CE cuyo comercio representa el 65%. El cierre de los mercados europeos a los productos magrebíes significaría una catástrofe económica para estos paises y sin duda la creación de una inestabilidad económica de consecuencias gravísimas para los paises CE fronterizos en el Mediterráneo (España, Grecia, Italia).

En tercer lugar la CE utiliza el Magreb como fuente de energía (Argelia y Libia), en este sentido la CE tiene dependencia del Magreb.

Cualquier política de cooperación tendrá necesariamente que contar con esta realidad si no quiere fracasar. La CE ha lanzado lo que se llama la Nueva Política Mediterránea (NPM), que Bruselas ha presentado a la prensa como un nuevo producto dadas las nuevas circunstancias con las que se enfrenta el Mediterráneo en los 90. En realidad el Mediterráneo necesitaba una nueva política, puesto que a decir verdad la antigua fracasó, pero los datos son muy tozudos y demuestran que el comercio de la CE con el Mediterráneo está disminuyendo en la actualidad.

En el largo peregrinaje de la NPM por los intrincados caminos burocráticos de Bruselas, ésta sufrió un proceso de "descafeinamiento" tan negativo que es difícil de justificar el adjetivo de Nueva. La CE ha perdido una gran oportunidad de dar quizás, si no una solución definitiva al Magreb, si tomar el camino acertado del "desarrollo corresponsabilizado" propuesto por los informes del Comité Económico y Social (CES). Pero la solución era demasiado cara para una CE que se enfrentaba también con el proceso de transformación del Este. La verdad es que la NPM aumenta los montos financieros pero no cambia la naturaleza de los mecanismos en la antigua PGM. Esta solución no ataca la raíz del problema.

La ayuda gubernamental no va a solucionar el problema básico del Magreb que es su desarrollo económico y la modernización de su sociedad, manteniendo sus características culturales. La cooperación económica es positiva sin duda, pero lo que desarrollaría la zona es el capital privado extranjero. Este irá tan solo bajo condiciones de no-riesgo político y económico en la zona. Hasta que este riesgo perdure no habrá soluciones permanentes. Mientras tanto buenas soluciones son las de cooperación económica si se tienen bien presente todas sus limitaciones y no se ponen demasiadas esperanzas en resultados espectaculares. Si aceptamos este planteamiento los PTM tienen una gran responsabilidad, cambiar sus políticas hacia economías más abiertas y hacia regímenes políticos más democráticos con mayor estabilidad. La tarea no es fácil.

La Fragilidad del Equilibrio en la Región

Los resultados de nuestro análisis no es muy alentador. La región tiene un frágil equilibrio que está basado, a nuestro juicio por supuesto, en muchas razones, pero que de entre ellos hay cuatro esenciales:

1) La interdependencia asimétrica de la que hablábamos anteriormente. Los paises del Magreb dependen de los mercados CE para sobrevivir. Las exportaciones de la CE al Magreb apenas si llegan al 4 %.

2) La realización del mercado único en 1992 va a acrecentar aún más esta dependencia. La razón es que la desaparición de las fronteras internas con la integración del mercado único incrementará la productividad y competitividad de la empresa europea y la competencia va a ser muy dura. La organización de este mercado va a afectar a una serie de aspectos numerosos: normas similares, standards, normalización, fiscalidad, etc., todo ello va a exigir flexibilidad en la adaptación de las empresas que vendan en mercados CE . Se hace imprescindible una cooperación CE-Magreb para que las empresas magrebíes estén permanentemente informadas sobre las normas de adaptación. En caso contrario, pueden perder gran parte del mercado. Pero hay más. En este juego del mercado único hay ganadores, que son los paises más avanzados de la

CE como Alemania por su mayor productividad y su tecnología avanzada. Hay también perdedores, los paises CE-Mediterráneos, es decir, el Sur de la CE. Estos paises buscarán en la protección compensar las consecuencias negativas del 92. Si este mecanismo se pone en marcha, las repercusiones serán negativas para los PTM que sufrieron y seguirán sufriendo el proteccionismo comunitario.

3) Un tercer elemento de fragilidad es la heterogeneidad de las situaciones de desequilibrio en el crecimiento demográfico, equilibrio energético y creciente endeudamiento (200 MM de Dólares para los PTM). Esta heterogeneidad hace difícil las soluciones tanto globales como particulares (debido a la interdependencia entre los efectos de las medidas).

4) La inestabilidad política debida principalmente a falta de legitimidad democrática en algunos regímenes. Esta inestabilidad viene agravada por el islamismo que niega la legitimidad de los regímenes existentes por motivos religiosos, contribuyendo así a impedir la entrada de capital privado tan importante para el desarrollo de la región.

Esta fragilidad no parece que vaya a solucionarse a corto plazo, por el contrario, hay atisbos que indican su empeoramiento. Ante esta situación la CE lanza su NPM que pasamos a analizar brevemente.

La Nueva Política Mediterránea

La NPM ha sido aprobada recientemente por el Consejo y estará en vigor durante el período 1992-96. La CE quiere que sea motivo para incrementar las oportunidades de diálogo en temas no sólo económicos sino también culturales, sociales y políticos. Para ello quiere establecer un foro real de debate en los Consejos de Cooperación (CC). Este instrumento podría ser de gran utilidad si se aplicara y se

diera cabida a los expertos y think-tanks de la región, lo que daría una mayor capacidad de análisis a la CC.

La nueva situación hace que las relaciones de la CE con otros espacios como EFTA y Este estén interrelacionados con los PTM por lo que la CE tendría que ampliar y multiplicar los "contactos a tres bandas" (CTB) posiblemente dentro de una estructura de geometría variable.

La CE, como es habitual, hace hincapié en el comercio por considerarlo esencial en el desarrollo económico. Por primera vez va a tener en cuenta el fomento no sólo del comercio CE-PTM, sino también EFTA-PTM y comercio intra PTM e inter Mediterráneo. La CE admite la complejidad de las relaciones actuales y el incremento constante de la interdependencia en el espacio económico compuesto por tres Mares: Báltico, Negro y Mediterráneo (1). La CE ha decidido abrir mas sus mercados a los productos industriales dando entrada libre a los textiles (sujetos a los resultados de la Ronda Uruguay del GATT). La CE está interesada en la consolidación de la Unión del Magreb Arabe (UMA) y en favorecer su comercio interno por lo que le ofrece la fórmula "cumulative origin" (2).

El comercio intra-Mediterráneo es casi inexistente, representa el 5%. En el caso del comercio intra-magrebí apenas si llega al 2%. La CE está dispuesta a fomentarlos para romper así ese elemento de fragilidad basado en lo que llamábamos interdependencia asimétrica.

En cuanto a la cooperación, la CE hace el mismo hincapié en la interdependencia y la regionalización. La CE busca en este nuevo Protocolo los proyectos regionales. Las prioridades son los sectores de transportes, energía, telecomunicaciones; con ellos la CE quiere ayudar a la integración física del espacio mediterráneo. Además se recoge la preocupación por el deterioro del medio ambiente y

la necesaria mejora en la preparación de la mano de obra en una época en donde la tecnología es básica para el desarrollo. Este es uno de los talones de Aquiles del Mediterráneo: un alto índice de analfabetismo que impide el crecimiento rápido de la productividad y crea dificultades en la adaptación de su tejido industrial. No hay duda que la posición de la CE tiene su lógica. La mejora del medio ambiente protegerá dos actividades mediterráneas importantes: la pesca y el turismo.

La NPM quiere subrayar otro aspecto olvidado hasta ahora, el diálogo cultural como base para llegar a un mejor conocimiento. La necesidad es imperiosa si no se quiere llegar a una confrontación cultural entre las dos riberas. La tarea no es fácil ya que este diálogo lo tiene que hacer la sociedad civil y hay que articular y facilitar su desarrollo. El diálogo cultural nunca ha sido fácil ni lo será y mas aún en tiempos donde los radicalismos se sientan en ambos lados de sus riberas.

Estos nuevos enfoques requieren una mayor flexibilidad en la financiación por lo que la CE introducirá una novedad en los nuevos Protocolos. Los Protocolos constarán de una "parte programable" con cada país, que es la norma habitual; y otra "parte no-programable" que se reservará para llevar a cabo reformas económicas estructurales. La cifra de esta parte es global para todo el Mediterráneo y cada protocolo bilateral hará mención a estas reformas económicas recogiendo la financiación necesaria. La CE está preocupada con la introducción de la libertad de mercado en los sistemas económicos. La parte no-programable de los protocolos tienen el objeto de financiar las reformas necesarias para que el mercado funcione con el mayor grado de libertad deseada. La CE está en la actualidad discutiendo los Protocolos con los distintos paises mediterráneos, que tendrán que ajustarse a los principios aprobados y que estamos exponiendo aquí.

Los protocolos bilaterales (parte programable) se repartirán entre un 38% con cargo al presupuesto-CE y un 62% de préstamos BEI a bajo tipo de interés. Las prioridades son: reducción de la dependencia alimentaria, educación técnica, protección

del medio ambiente e infraestructura económica. Existe una novedad, la CE reconoce que, dada la magnitud de la tarea a realizar ella no es la única fuente de fondos de cooperación. Por lo tanto, parece racional que se intente coordinar desde diferentes fuentes financieras los proyectos a cubrir, y para ello ayuda a la financiación de los contactos y estudios necesarios para tal coordinación.

En cuanto a las reformas económicas (parte no-programable) la CE dedica una suma de 600 MEcus que es sin duda insuficiente para financiar asistencia técnica y programas de apoyo.

La Comunidad está preocupada también por la eficacia de su programación que según trabajos de evaluación no ha sido del nivel deseado. Las ideas que se subrayan en este contexto son: flexibilidad y rapidez para responder a los cambios de circunstancias económicas en los PTM; elección de objetivos de mayor impacto y; simplicidad burocrática (tema que será difícil ya que cada día esta es mas ininteligible y compleja).

Los fondos totales aprobados por la CE para el período 1992-96 son:

- 1955 MMEcus de gasto obligatorio (PF a precios corrientes).

- 486 MEcus como cifra indicativa a gasto no-obligatorio.

No queremos terminar este apartado sin expresar nuestra opinión de la NPM. A modo de evaluación diremos que la NPM significa un paso adelante con respecto a la antigua PGM. Es una política que mira mas hacia el Magreb, cuya economía está mas vinculada a la CE que otras de los PTM; podríamos decir que tiene un marcado carácter de proximidad. El incremento de sus montos (150%) es significativo. Cierto que la CE cuida incluso la terminología, ya no habla de Paises Terceros Mediterráneos, términos demasiado burocrático y frío, sino de Paises Mediterráneos no Comunitarios (PMNC) que parece enfatizar mas el principio de la Unidad Mediterránea. En los documentos CE se advierte cada vez una mayor

preocupación por el área del Mediterráneo, siempre y cuando no le cueste mucho dinero, puesto que su prioridad sigue siendo el Este.

Todo ello es cierto, pero no se puede evitar un sentimiento de decepción que está basado en los siguientes apuntes:

a) La NPM sigue anclada en los intereses comerciales de la CE y promueve tan solo timidamente sinergías que crean una verdadera estrategia solidaria al desarrollo.

b) Entona el canto de la libertad de mercado, canto de sirena engañoso si no se entiende bien por los gobiernos de los PMNC.

c) El esfuerzo de la comunidad en cuanto a los montos de ayuda es loable pero sin duda insuficiente. La comparación con la ayuda que USA presta a Israel y a Egipto (4 MM US$ para cada uno anuales) la hace poco significativa. Si la comparamos con las cifras que se están manejando en el "Comité de los 24" para la ayuda a los paises del Este (CECOFIN) (18 MM US$ para los paises Este y 150 MM US$ para la URSS) su cuantía es a todas luces insignificante.

Existe también un elevado nivel de endeudamiento de estos paises que hará que la ayuda neta sea muy inferior.

d) La NPM no se desmarca de las políticas de ajustes estructurales que tantos disturbios y muertes han causado en el Magreb. La CE debería buscar una estrategia a largo plazo como la defendida en los informes del Consejo Económico y Social (CES) y comprometerse en un desarrollo.co-responsable. Esta política hoy es una utopía puesto que Bruselas no tiene la voluntad política para hacerlo. Buena prueba fue el fracaso del Comisario Matutes en su intento de aprobar una política mediterránea mas en línea con el CES.

e) La CE hace una gran énfasis en propiciar y fomentar la entrada del capital privado en el Magreb. Sin duda con razones de peso. Sin embargo no es favorable a la

creación de un Banco Mediterráneo de Desarrollo (BMD) aconsejado por el CES en su informe que ayudaría de manera decisiva la creación de una pequeña y mediana empresa en la zona. La CE si es favorable a la creación de un tal banco para el Este: el BERD.

El Sur lleva la peor parte en este enfrentamiento Este-Sur por fondos de financiación y por la atención de los políticos. La CE parece apostar por la opción Este y mantener a baja intensidad la opción mediterránea. Esta posición supone una mala noticia para el Mediterráneo y para España que tiene siempre mas que ganar en esta zona. La CE sigue jugando a corto plazo en el Mediterráneo.

La consolidación de la UMA podría ayudar al desarrollo del Magreb al aumentar el tamaño de sus mercados internos. Desgraciadamente no parece que a corto plazo ni a medio plazo sea un hecho con probabilidades significativas.

Los paises magrebíes están sufriendo retrasos relativos muy significativos con relación a paises asiáticos y latino-americanos. Esto los está apartando de las fuentes internacionales de capitales, de mercados y de la nueva tecnología. Las razones son múltiples: inestabilidad política, burocracia corrupta, niveles educativos bajos, infraestructura inadecuada y baja productividad como consecuencia. Otra razón que es importante es el retraso en la formación de organizaciones regionales de mercado que ofrezcan à las empresas nacionales y extranjeras la posibilidad de cubrir grandes mercados. Los progresos de la Unión del Magreb Arabe (UMA) son demasiado lentos. Aunque existe la esperanza que el Referendum del Sahara haga desaparecer el gran obstáculo para su desarrollo. Otro problema y no pequeño es la transformación de la economía argelina en un sistema más abierto y más cercano al mercado, que ofreciera mayor compatibilidad con sistemas más abiertos como Marruecos y Túnez. La CE se debería fijar en aspectos esenciales del sistema de mercados: estabilidad política, sistemas financieros sólidos, mercados competitivos, mano de obra cualificada, burocracia ágil y que interfiera lo menos posible en el mercado, si es que quiere desarrollar el Magreb y conseguir que acuda la inversión privada.

La mejora de la burocracia es muy importante en estos paises. Hay que eliminar la corrupción, tarea no fácil en paises como Marruecos y Argelia en los que está integrada en las raíces del sistema de Gobierno. Aquí la democratización del sistema con una prensa libre puede hacer una labor incalculable. Pero hay que hacer también esfuerzos en formar cuadros medios y técnicos que configuren una verdadera burocracia profesional. El desarrollo de estos paises se tiene que hacer desde la democratización sea cual sean sus consecuencias, en caso contrario no se conseguiría. El mecanismo que funciona en el Norte del Mediterráneo: democratización por medio del desarrollo económico, no funciona en el Magreb cuyas circunstancias son distintas.

Uno de los aspectos mas importantes en el proceso de desarrollo, es la entrada de capitales privados en estos paises, para ello hay que desarrollar la legislación que regula las joint-venture y porcentaje de propiedad del inversor extranjero en ella. Si se quiere que el capital extranjero entre, hay que ser generoso en la legislación y esto es compatible con el rigor en el control para evitar abusos. El encontrar el socio adecuado es una de las tareas más difíciles para cualquier inversor extranjero en estos paises, como lo es la lucha contra la burocracia y la corrupción. "Para invertir en Marruecos se necesita mas tiempo que dinero" se suele decir, indicando así el intrincado proceso burocrático necesario para aprobar la inversión extranjera.

Existen otros inconvenientes en la inversión privada en estos paises, como el de los prejuicios que existen hacia el extranjero, basados en un pasado colonial y en un desconocimiento mutuo de valores y cultura. Este problema sería fácil de solucionar a través del fomento de relaciones que facilitaran el mutuo conocimiento por medio de las instituciones gubernamentales y civiles existentes.

Otro hecho es la asimetría entre la presencia de Francia y el resto de paises comunitarios, combinados con la carencia de políticas de inversión privada de la CE en el área. Si comparamos el Ministerio de Industria y Comercio de Japón y la OPIC de EEUU que durante décadas están ayudando a las inversiones privadas de sus paises,

los paises comunitarios están aún trabajando sin apoyo y frecuentemente compitiendo entre ellos. Cada país comunitario actúa sobre bases bilaterales y tiene sus propias opciones y mecanismos de cooperación sin ninguna coordinación comunitaria. La CE podría hacer una gran labor de coordinación tratando de integrar empresas y proyectos en la zona. Esta coordinación se tendría que hacer a nivel inter-CE y con otros paises o grupos , por ejemplo, paises árabes. Se podría pensar en una coordinación a nivel del grupo "4+5".

Un buen entendimiento de estos problemas nos dará sin duda las líneas hacia las que se tendrá que dirigir la cooperación. A continuación citaremos algunas a título ilustrativo.

1) Los paises de la CE tendrían que coordinar sus agencias y actividades de cooperación sacrificando los colores nacionales en aras de una mayor efectividad.

Esta coordinación puede hacerse a nivel de 12 ó bien a nivel de 4 + 5. Incluso podría concebirse de manera flexible con geometría variable.

2) Las ayudas tendrían que ir dirigidas a lo que podríamos llamar "la base económica"

- mejorar la educación técnica
- conseguir suficiencia alimentaria
- mejorar los cuadros burocráticos
- dejar funcionar el mercado e integrar la economía en el sistema económico internacional. (ajuste estructural).
- mejorar la infraestructura económica.

3) Si se quiere fijar la población en los paises en el Magreb hay que empezar fijando la población en el campo evitando que se acumulen en la ciudad,

primer paso para la emigración hacia Europa. Si aceptamos este principio, la mejora de la agricultura con la regulación de regadíos, y la mejora de productividad de la infraestructura rural son importantes. La creación de servicios de extensión agraria serían muy útiles.

4) La ayuda a la iniciativa privada y a la pequeña y mediana industria creadora de la mayoría de los puestos de trabajo es otro camino, pero para ello se necesita la creación de instituciones que sean capaces de asesorar (bancos de desarrollo etc...). Cualquier cooperación desde una futura CSCM con su cesta económica tendrá que tener forzosamente en cuenta la NPM.

CONCLUSIONES

La PGM igual que la NPM es un instrumento de la política comercial comunitaria. La ayuda financiera es marginal. En el pasado apenas si representó 400 M$, cantidad insignificante si estamos pensando en términos de desarrollo. Pero aún hay mas, no hay que hacerse ilusiones de que la CE incremente en el futuro la ayuda. Hoy esta ayuda representa el 1% de la inversión total que se hace en estos paises; cifra que es muy baja. La CE no va a incrementarla (tiene limitaciones impuestas por la ayuda a los paises ACP y otras zonas (Iberoamérica, Africa subsahariana, Asia, Este.....)) y tampoco va a existir un incremento significativo de ayuda por parte de EEUU (con problemas presupuestarios graves y con prioridades en otras áreas, como por ejemplo el Este europeo) Tampoco vendrán apoyos significativos de la URSS (1), ni siquiera en el pasado los fueron (a corto y medio plazo no parece que dados los problemas con los que se enfrenta pueda aumentar su capítulo de ayudas, sino todo lo contrario). Tampoco seguirá llegando la ayuda pasada del Consejo del Golfo (2), por el contrario, la necesidad de reconstrucción de la guerra y la obsesión de "defensa electrónica" despertadas por la Crisis de Kuwait, van a absorber la mayor parte de los excedentes financieros de los paises productores de petróleo de la zona. Por lo tanto hay que insistir: a corto y medio plazo no hay que hacerse ilusiones, no habrá fondos

financieros para incrementar la cooperación pública de la CE ni de otras fuentes, para los PTM, ni para el Magreb. El incremento de la NPM es significativo en términos relativos (150% de aumento) pero es bajo y poco significativo en términos absolutos de desarrollo. Por lo tanto estos paises van a tener que afrontar solos sus problemas.

En estas circunstancias el problema va a tener que replantearse profundamente. Lo importante va a ser el cuadro y el ambiente económico del Mundo Arabe (M.A.) que deberá diseñar nuevos atractivos a la entrada del capital privado. La mayor parte de la ayuda tendría que ir dirigida a este objetivo, que supone una política de liberalización del mercado y un menor protagonismo del Estado en lo económico.

Este objetivo se va a enfrentar con la tradicional concepción del Estado del "socialismo árabe", como Estado paternalista y protector. Esta concepción es incompatible con la concepción actual económica y aceptada por la gran mayoría de los Estados de un sistema económico internacional abierto e interdependiente.

El capital privado no llegará masivamente en un ambiente de inestabilidad acentuada por el islamismo y una débil y corrupta burocracia. Lo que hay que hacer es ayudar a que llegue. Esto se puede hacer:

1) Incrementando los créditos para joint-ventures, hecho realizado en la NPM pero no suficientemente

2) Apoyando el cambio estructural de la economía de estos paises. Esta es una condición sine qua non, uno de los problemas mas importantes es la reducción de su dependencia alimentaria. Algunos paises la han incrementado, Argelia importaba en 1965 alimentos por una cantidad que significaba el 26% de sus importaciones totales, hoy importa por cerca del 32%. Túnez ha pasado del 16 al 20%; Marruecos es el único país que ha reducido su dependencia del 36% al 12%. Esta dependencia está agravada por un fortísimo incremento demográfico que hay que frenar. Aún a pesar de los costes sociales que la política de cambios significa, hay que proseguir en esta línea. El pasado

así lo demuestra (1), estas políticas son imprescindibles para evitar problemas de balanza de pagos y de deuda.

3) De acuerdo con la OIT, la población activa en el área, será de 106 millones en el año 2010, calculándose que en 1990 era de 63 millones. El incremento se calcula en un 2,6% anual acumulativo y será mayor que el crecimiento futuro de la población, debido a la pasada presión demográfica, siendo muy optimista en la hipótesis económica sobre la elasticidad de la demanda del trabajo. Esto significaría la necesidad de un crecimiento económico del 5% anual para mantener el nivel de paro actual, que recordaremos sobrepasa el 20% en el período 1991-2010. Para dar una idea comparativa el país mediterráneo con mayor record de adaptación estructural es Turquía, con un crecimiento medio de 4,2 durante los ochenta.

Dadas estas circunstancias se deberían concentrar las ayudas en programas de inversión en capital humano. La formación técnica de la población tiene que ser prioritaria. Esto supone elecciones entre generaciones, dolorosas pero necesarias. El incremento de la educación técnica de la población es "conditio sine qua non" para atraer al capital privado.

4) Otro de los incentivos del capital privado es el tamaño del mercado. Es necesario acelerar la realidad de la UMA. Habrá que luchar contra la típica retórica árabe maximalista que antepone el todo o nada en política. El Mundo Arabe tiene que comprender el pragmatismo de la CE que posibilita avanzar en lo económico aunque haya obstáculos en lo político.

Aquí hay toda una posibilidad de aprendizaje y asesoría técnica de la experiencia comunitaria.

5) En estas circunstancias es muy importante la coordinación de distintas fuentes y programas: CE, DAC, bilaterales, miembros CE, futura CSCM.... Este punto es importante. Si el futuro de la ayuda no es halagüeño hay que concentrar,

coordinar y aumentar la eficacia. En el pasado la eficacia de los proyectos no ha sido muy alta. Aquí se plantea un problema de ayuda técnica que es importante. La colaboración de equipos mixtos de técnicos de las dos riberas sería deseable, tanto en este apartado como en otros que se hable de asesoría técnica.

6) Es necesario cambiar la percepción del capital privado sobre el Mundo Arabe. Esto se puede llevar a cabo mediante un mayor diálogo tanto cultural como económico entre los dos mundos tan cercanos geográficamente, y tan lejanos culturalmente. La labor de la sociedad civil es necesaria en este punto.

Las élites árabes son conscientes de los problemas de sus sociedades y economías, de la necesidad de modernización y cambio. No obstante argumentan que es imposible llevarla a cabo a un ritmo rápido por sus consecuencias desastrosas, que necesitan tiempo. El problema es que la Historia no les va a dar tiempo. El área está entrando en competencia con otras, por ejemplo el Este, Oriente Asiático; por lo tanto si los cambios económicos no se hacen al ritmo que los están haciendo estas áreas, el Mundo Arabe quedará marginado y estará condenado al subdesarrollo por muchas décadas.

7) En la tarea de atracción del capital privado, el Magreb va a tener que competir con el Este y con la percepción de que en el Este, las cosas cambian aunque sea lentamente y que en el M.A. "nada cambia". El ejemplo mas claro es el Golfo: "nada va a cambiar" en ningún país. La defensa del "status quo" es el único objetivo. Esto no es necesariamente negativo para atraer capital privado si no generara inestabilidad política en el proceso.

El Magreb entra con handicaps en esta competencia; uno sicológico: la percepción europea entre "nosotros versus ellos", entre "Este versus Magreb". El otro, económico; y es la existencia de una base económica industrial desarrollada que necesita reestructuración y modernización en el Este. En el Magreb esta base económica es mas

débil. Se podría añadir otro político: la decisión de ayuda masiva al Este, claramente observable ante la masiva ayuda financiera mobilizada para este fin (30 MM$ USA).

8) Ante esta percepción negativa del Mundo Arabe, quizás una alternativa política sería empezar a pensar en términos mediterráneos. Crear politicamente el concepto del Mundo Mediterráneo que existe aunque de manera difusa. Esta separación podría tener buenos dividendos políticos. De cualquier manera la experiencia "4+5" y la misma CSCM van en esa dirección sin explicitarlo politicamente. Habría que reflexionar si no sería conveniente el explicitarlo. En esta línea la creación de un Instituto Mediterráneo podría empezar a crear una base que podría potenciarse y capitalizarse en el momento oportuno. Hay que tener en cuenta que estos proyectos son de larga maduración por lo que la decisión tendría que ser inmediata.

9) Se ha insistido en la necesidad de concentración y de coordinación de la cooperación en el aspecto de fuentes financieras. Pero también hay que hacerlo en el aspecto territorial; los problemas son regionales, las soluciones tienen también que serlo. Los proyectos tendrían que coordinar en lo posible el mayor número de paises del Magreb, compatibilizando sus esfuerzos nacionales. Esto ayudaría indirectamente al establecimiento de un sistema de producción adaptada a la UMA.

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 10646

22 AGO. 1991

BIBLIOTECA

(4)

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec
l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

RÉFLEXIONS POUR UNE APPROCHE GLOBALE DES PROBLÉMES DE SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

par Nadji Safir, Institut National des Études de Stratégie Globale, Alger

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

RÉFLEXIONS POUR UNE APPROCHE GLOBALE DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE (*)

PAR :

Nadji SAFIR

-INSTITUT DE SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ D'ALGER

-INSTITUT NATIONAL DES ETUDES DE STRATÉGIE GLOBALE (I.N.E.S.G) ALGER

(*) Communication présentée au Séminaire sur "Sécurité et Stabilité en Méditerranée Occidentale" organisé par l'Institut d'Etudes Stratégiques et Internationales et l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union de l'Europe Occidentale, à Lisbonne, les 11 et 12 Juillet 1991.

Toute approche des problèmes de sécurité dans la perspective plus globale de la coopération en Méditerranée Occidentale passe nécessairement par la prise en considération des changements essentiels en cours à l'échelle mondiale, notamment illustrés par la nouvelle configuration européenne et le discours sur le "nouvel ordre mondial".

De fait, est en oeuvre un processus, à notre avis irréversible, d'homogénéisation, en termes de sécurité de l'espace allant, selon une formule saisissante de justesse,"de Vancouver à Vladivostok".

Il s'agit là d'une mutation historique dont nous ne saisissons pas encore, très probablement, toutes les conséquences alors que, d'une manière ou d'une autre, elle surdétermine l'ensemble des autres évolutions auxquelles nous assistons dans le monde et qui ne prennent tout leur sens que par rapport à elle, en tant que dimension fondatrice.

La démarche initiée par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe de Novembre 1990 et codifiée dans la Charte de Paris a très rapidement débouché sur une approche européenne de plus en plus cohérente et opérationnelle en matière de sécurité, comme l'illustrent les dernières étapes telles que le démantèlement progressif du Pacte de Varsovie ou plus récemment encore, à Berlin, le dispositif de prise en charge des éventuels conflits par des procédures d'urgence.

Moins de deux ans après l'effondrement du Mur de Berlin, nous assistons, en Europe, à des bouleversements d'une très grande ampleur qui ne peuvent attirer du "reste du monde" que des questions légitimes.

Et notamment, en premier lieu, celle de savoir quels rapports entend entretenir ce nouvel ensemble avec les différents autres partenaires du système des relations internationales.

Si l'on admet que toute affirmation de personnalité est, à la fois, positive et négative, en ce sens que l'on affirme ce que l'on est, en même temps que ce que l'on n'est pas, face à ce nouvel ensemble européen, toujours entendu en termes géo-stratégiques et géo-politiques, et non seulement géographiques, il convient d'abord de faire deux remarques.

La première concerne ses limites puisque, pour reprendre la formule déjà utilisée, il va de Vancouver à Vladivostok et n'englobe pas le Japon.

C'est à dire qu'il correspond, pour l'essentiel, à une véritable aire de civilisation, fondamentalement européenne, qui donne l'impression de vouloir surmonter les divergences qui l'on affectée pour mieux défendre sa position dans le monde.

Bien sûr, le Japon est intégré dans d'autres processus de régulation, tels que le Sommet des Pays Industrialisés (G.7) au sein desquels, il pèse de tout le poids de son dynamisme économique et financier.

Il n'en demeure pas moins que son statut particulier, pour justifiable qu'il soit, notamment sous l'angle géographique de par son appartenance stricte à l'Asie, ne laisse pas moins apparaitre, à notre avis, les éléments si ce n'est des conflits futurs, du moins de la vision réelle qui prévaudra dans le monde de demain et que marqueront des tensions indéniables.

La deuxième remarque, conséquente directe de la première et qui nous conduira en droite ligne à la Méditerranée porte sur le constat que l'ensemble européen ainsi constitué, en marquant la fin de la contradiction Est-Ouest, affirme de la manière la plus claire la pertinence de la contradiction Nord-Sud.

En effet, à l'exception du Japon qui, une fois de plus, a son "mot à dire" par d'autres canaux et d'autres façons, tous les pays du Nord sont regroupés en un seul camp, qui donne, de plus en plus, l'impression d'une forteresse habitée par les riches, entourée par d'immenses espaces peuplés de pauvres.

Dès lors, la Méditerranée est directement interpelée en tant que limite, en tant que frontière marquant et de la manière la plus nette, celle de l'espace maritime, la séparation entre deux ensembles, voire, deux mondes.

Porteuse de ruptures, la Méditerranée l'est à plus d'un titre et depuis bien longtemps ; pour l'essentiel, depuis l'émergence de l'Islam en tant que puissance dans la région.

C'est dire toute la difficulté à penser la notion de Méditerranée Occidentale qui nous préoccupe, alors que celà nous parait être une étape essentielle, dans l'émergence et le mûrissement du processus de coopération engagé dans la région.

En effet, comme celà a été le cas dans tous les processus nationalitaires ou au niveau d'ensembles régionaux plus vastes, même si les objectifs visés sont bien moins ambitieux, la Méditerranée Occidentale n'échappe pas à la question essentielle de savoir à quoi elle correspond, en réalité.

Sommairement esquissée, la problématique, par delà les délimitations géographiques, strictement descriptives, s'articule fondamentalement autour de logiques dont il convient de dire qu'elles peuvent déboucher sur des intérêts, a priori, contradictoires et pour le moins différents.

De ce point de vue, si nous envisageons l'ensemble de logiques en oeuvre dans la région, celles qui peuvent le plus être à l'origine de déséquilibres, eux mêmes porteurs de tensions, sont au nombre de deux : identitaire et économique.

Elle ne sont pas les seules, mais nous paraissent être les plus significatives et, en tout état de cause, celles dont il convient de prendre en charge, au plus vite, les éventuelles conséquences négatives sur l'équilibre de la région.

La première, la logique identitaire s'articule autour d'un ensemble de normes et de valeurs procédant, sur chaque rive, de fondements différents.

Le regain de vigueur des logiques identitaires partout dans le monde, agit bien évidemment, également, dans la région, qui ne saurait y échapper.

Et ce, d'autant moins, qu'à l'heure actuelle, tout se passe comme si, pour de larges fractions de l'opinion européenne, l'ennemi disparu à l'Est était perçu comme réapparaissant au Sud, sous la forme de l'Islam.

Dans les milieux les plus divers et parfois les plus autorisés, notamment en matière stratégique, les déclarations ne se comptent plus, qui insistent sur le potentiel de menace présent au Sud.

De plus en plus, sur les deux rives, l'on assiste à une montée des intégrismes, en tant que visions sectaires et totalitaires procédant de l'exclusion et notamment de toute différence, qui est indéniablement l'indice de l'absence de dialogue et pour le moins de la méconnaissance réciproque.

Une telle situation, entretenue par un contentieux historique dont le seul dépassement positif ne peut être que la formulation de nouvelles relations, plus équilibrées, peut se révéler, à terme, grosse de tensions et, pour le moins, nettement défavorable à toute coopération.

Ce qui nous amène à évoquer la deuxième logique, économique, clairement illustrée par les écarts entre les deux rives en matière de développement économique, social et culturel, comme l'attestent tous les indicateurs disponibles.

A ce niveau, la perception de la situation est, en grande partie, basée sur des relations historiques caractérisées par la domination de la rive Sud par la rive Nord et, notamment, par le fait colonial, en tant que rupture fondatrice des déséquilibres toujours à l'oeuvre.

Les difficultés croissantes rencontrées par les économies maghrébines et notamment depuis la fin des années 80 et ce, pour des raisons diverses liées tant à des problèmes structurels internes, qu'à leur faible capacité d'adaptation aux évolutions mondiales, renforcent, de plus en plus, la perception de la rive Nord, en tant qu'ensemble se trouvant dans un autre camp, voire dans un autre monde.

En tout état de cause, la situation actuelle, mais surtout les perspectives à moyen et long termes, telles qu'esquissées, font nettement ressortir que la région est directement confrontée à un problème majeur : celui du développement de la rive Sud, en tant que condition de sa stabilité.

A cet égard, il convient d'évoquer une question essentielle et qui le sera, de plus en plus, à notre avis : celle des flux migratoires et qui procède, à la fois, des deux logiques évoquées : identitaire et économique.

Elle fonctionne comme un révélateur des déséquilibres et des tensions qui affectent la région et qui peuvent conduire, à terme, si la question, dans toute ses dimensions n'est pas maitrisée, à des ruptures graves.

Impulsée par les difficultés croissantes des économies du Sud à satisfaire une demande sociale, de plus en plus diverse et complexe, elle ne fait précisément qu'aggraver leur propre capacité à prendre en charge leur avenir, car elle concerne, souvent, et probablement de plus en plus, une main d'oeuvre qualifiée.

Au Nord, elle est perçue dans une vision articulée autour des deux logiques identitaires et économiques en tant qu'elle menace l'identité nationale "traditionnelle" et aggrave les tensions que connait déjà le marché de l'emploi.

Dès lors, toutes les conditions sont créées pour alimenter des courants xénophobes et racistes qui peuvent, à terme, menacer l'équilibre démocratique, même des sociétés de la rive Nord et être à l'origine de formes diversifiées de lascisation rampante de l'appareil d'Etat.

En écho, sur la rive Sud, même s'ils sont alimentés essentiellement par des logiques internes, des courants intégristes leur répondent, renforcés dans leur argumentation par les manifestations d'exclusion au Nord.

On voit bien que, dès lors, sont en place toutes les conditions d'une logique de l'intolérance, de l'exclusion, de l'intégrisme et ce, sur les deux rives de la Méditerranée, également menacées et donc interpelées.

Car, en effet, cette logique, en se développant, par les forces qu'elle libère dans les différentes sociétés concernées, débouche, inéluctablement, sur un cercle vicieux de l'exclusion, conduisant en matière de relations entre les deux rives, soit à une impasse, soit à un affrontement.

C'est dire l'impérieuse nécessité de mettre en oeuvre, de toute urgence, les conditions d'une politique de coopération consciente des multiples dimensions qu'elle implique et non pas perçue comme un ensemble de recettes techniques, aisément opérationalisables.

Le bilan des successives décennies de développement a amplement montré, si besoin était, que ce dernier était un processus complexe, impliquant une évolution de l'ensemble de la société, dans toutes ses dimensions.

A cet égard, la Méditerranée Occidentale peut être considérée, non plus en elle-même, mais dans une vision plus large en tant que véritable "zone-test" ou "zone-pilote" des capacités réelles du système mondial actuel à mettre en oeuvre une politique de coopération entre Nord et Sud.

Dans cette perspective, l'expérience à initier dans la région doit tenir compte des autres initiatives du même genre et plus précisément des relations entre les USA et l'Amérique Latine d'une part et entre le Japon et les pays d'Asie du Sud-Est d'autre part.

Engagée dans cette compétition à l'échelle mondiale avec les autres autres grands partenaires que sont les Etats Unis d'Amérique et le Japon, la Communauté Economique Européenne doit, à leur instar, mettre en oeuvre une politique dynamique et audacieuse en direction de "son propre" Sud.

En l'occurence, de tous "les Suds possibles", le Maghreb est certainement le plus proche, non seulement de par la géographie, comme celà est évident, mais également pour de nombreuses autres raisons liées, notamment, à l'intensité des liaisons tissées par l'histoire.

Bien sûr, on peut objecter que, depuis peu la Communauté Economique Européenne a un "autre Sud", mais cette fois-ci "à l'Est", avec l'évolution que connaissent les pays d'Europe Centrale.

De ce point de vue, les efforts consentis en faveur des pays de l'Est et illustrés, de manière remarquable, par l'ampleur des flux financiers et la promptitude avec laquelle a été mise en place la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, prouvent bien que, dans cette direction, la vision est claire et que tout sera mis en oeuvre pour la prise en charge de leur intégration progressive à l'espace européen.

Par contre, en direction du Sud, si la volonté existe, beaucoup reste à faire.

Le processus de coopération entre les neuf pays de la Méditerranée Occidentale, dit des "4 + 5", s'il définit un cadre global, demande encore beaucoup d'efforts pour se transformer en une réalité concrète faite de projets mis en oeuvre et remédiant aux déséquilibres affectant la région.

Son évolution vers une formule de type "Conférence sur la Sécurité et la Coopéation", pour souhaitable qu'elle soit, suppose néanmoins que soient réunies les conditions de nature à créer la confiance entre tous les partenaires concernés, et tout particulièrement par des initiatives prenant en charge les problèmes les plus urgents de la rive Sud, notamment d'ordre économique et financier.

Car la stabilité de la région passe nécessairement par la prospérité de l'ensemble des pays qui la composent et par cette voie seulement.

Toutes les autres ne seraient qu'illusoires et retarderaient, donc en l'aggravant, l'explosion qu'elle peut connaitre et dans laquelle tous les concernés perdront, même si pour certains leur supériorité stratégique peut leur assurer un sentiment de sécurité mais qui ne saurait les prévenir contre des conséquences, fatalement négatives, à moyen et long termes.

Et c'est pourquoi, dans la région, doit émerger une vision nouvelle basée sur des intérêts communs, seul fondement sérieux pour une coopération efficace, dans laquelle la bonne volonté et les voeux pieux ne sauraient suffire.

A cet égard, il doit être clair que, si la rive Sud est uniquement perçue en termes strictement économiques, d'avantages comparatifs, liés à des ressources humaines ou naturelles, ce serait là une vision étriquée qui, pour opérationnelle qu'elle puisse être, ne saurait garantir à la région la stabilité que tous les partenaires recherchent.

Que la dimension économique soit importante, celà va de soi et, plus même, elle est incontestablement celle qui permet de tisser des relations concrètes, car prises en charge par les milliers d'opérateurs de toutes natures (entreprises publiques et privées, cadres, travailleurs...) directement concernés et qui y ont un intérêt immédiat.

Ceci dit, elle ne saurait suffire et risque, laissée à elle-même, de se voir soumise aux égoismes et aux aléas du calcul économique, surtout s'il est conforté par les rigueurs de la compétition internationale, de plus en plus féroce, qui s'installe et se renforce de jour en jour.

Et c'est pourquoi, elle doit s'intégrer dans une vision plus large, multidimensionnelle, au sein de laquelle elle prendrait toute sa signification et gagnerait, par ailleurs, en efficacité même.

Dans cette perspective, deux dimensions nous paraissent particulièrement importantes, car elles conditionnent, à notre avis, tout l'avenir des relations au sein de la région : la science et la culture.

La première, entendue au sens large, donc y compris toutes ses extensions vers la technologie, nous apparait, de plus en plus, comme la condition nécessaire à tout processus de développement crédible.

De son acquisition, dépend la capacité des hommes à transformer les outils dont ils disposent en véritables créateurs de richesses et non en "gadgets", simples attributs matériels d'une modernité vécue, de plus en plus, comme une réalité étrangère, voire aliénante.

La science n'a de sens que si elle est assumée et maitrisée par l'ensemble de la société, ce qui pose donc la question des systèmes d'éducation et de formation et, de manière plus large, celle de la rationalité en oeuvre dans la société.

En ce qui concerne les systèmes d'éducation et de formation, sur la rive Sud, il convient d'en dire que, de manière générale, ils traversent une crise grave, marquée de surcroit par les rigueurs des programmes d'ajustement structurel qui les concernent directement.

La réduction des dépenses de l'Etat frappe des systèmes d'éducation et de formation qui étaient déjà en crise, que ce soit du point de vue de leur légitimité sociale ou de leur finalité ou de leur mode même de fonctionnement.

Le risque est grand de voir le Maghreb, de plus en plus coupé du progrès scientifique et technologique mondial, avec les conséquences que celà peut avoir sur le plan économique où dès lors, tout investissement risque de voir son efficacité réduite de manière parfois drastique.

C'est dire à quel point une vision n'établissant pas une relation directe entre l'investissement dans la production de biens et services d'une part et dans l'éducation et la formation d'autre part est non seulement erronée mais dangereuse car compromettant toute chance de développement.

Par delà le système d'éducation et de formation lui-même, l'enjeu que représente la science est bien plus large et plus profond, puisqu'il revient, en dernière instance, à la question du type de rationalité qui prévaut dans la société.

C'est là une question essentielle, car elle commande l'ensemble des logiques sociales qui seront mises en oeuvre et concerneront, directement, tous les domaines d'activité y compris le champ politique tant interne qu'externe, donc les rapports entretenus avec le monde, donc avec l'Autre.

Dans le domaine de la science et de la technologie et donc en ce qui concerne les systèmes d'éducation et de formation, pour des raisons évidentes, dans un processus de coopération au niveau de la région, le flux sera nécessairement orienté du Nord vers le Sud, pour l'essentiel.

Mais, à ce niveau, convient-il de le rappeler, le Nord ne s'acquittera-t-il pas d'une dette si l'on songe aux flux inverses nettement établis par l'histoire ?

Si nous tenons à le rappeler, ce n'est nullement par un quelconque chauvinisme, mais uniquement pour dire à quel point les processus historiques sont relatifs et donc, que la réalité d'aujourd'hui doit aussi tenir compte des fondements historiques dont elle procède.

En tout état de cause, l'enjeu de la science et de la technologie, du système d'éducation et de formation et, partant, de la rationalité nous parait être une condition sine qua non des relations équilibrées qui doivent prévaloir dans la région.

La deuxième dimension que nous avons évoquée, celle de la culture, là aussi, une fois de plus, entendue au sens large, à la fois, en tant que système de normes et de valeurs et production de biens symboliques.

En fait, par le biais de cette dimension culturelle, ce qui est visé est la connaissance respective des différents peuples de la région.

Toute instabilité ne peut provenir que de l'hostilité qui, elle-même, ne peut provenir que de la méconnaissance.

Qu'il s'agisse de religion, de langue, de moeurs ou de production culturelle, la méconnaissance est grande, de part et d'autre, entretenue qu'elle est par des clichés réducteurs et des stéréotypes figés.

A ce niveau, également, il convient de faire référence à l'histoire, puisqu'en grande partie les incompréhensions actuelles y trouvent leurs origines.

Elle enseigne que la région a été source de dialogue, mais aussi de confrontation dont il ne sert à rien de nier l'existence et encore moins l'importance.

Cedi dit, l'histoire ne doit pas non plus constituer un alibi facile car, ne serait-ce que pour évoquer les déchirures les plus récentes, trente ans se sont écoulés et de nouvelles générations sont là et à qui appartient l'avenir.

Dans cette perspective, l'important est de faire de telle sorte que le mur d'incompréhension nourri par des intérêts trés étroits et surtout par la méconnaissance, tombe.

Les peuples, de chaque côté de la Méditerranée, doivent savoir qu'ils n'ont pas "en face" des étrangers et encore moins des ennemis, mais des voisins avec lesquels ils ont bien des choses en commun et surtout un avenir à bâtir.

Bien sûr, et il convient de le dire avec la plus grande netteté, pour dissiper toute équivoque, les options fondamentales, en termes de choix stratégiques d'appartenance, de part et d'autre, ne sont pas les mêmes.

La Communauté Economique Européenne et l'Union du Maghreb Arabe procèdent de logiques différentes et ce n'est pas l'importance croissante des facteurs culturels dans les relations internationales qui réduira les écarts les séparant.

Cependant, la différence de culture ne doit pas, et loin de là même, signifier l'affrontement, dès lors qu'elle est assumée, pleinement et de manière positive, comme un appel à la complémentarité et donc, au dialogue, pour lequel l'évidence commande que l'on soit deux, au moins.

La question de la culture nous amène à évoquer un aspect plus particulier, mais pour lequel il est temps d'affirmer qu'il constituera de plus en plus, un enjeu privilégié dans le rapprochement souhaité entre les deux rives : l'information.

Comme l'a illustré la Guerre du Golfe, les réactions des populations de la rive Sud trouvent aussi leur origine dans la façon dont les moyens d'information du Nord ont présenté les évènements.

A l'heure des satellites de télévision directe, il n'est plus possible de croire que les deux rives sont séparées par quoi que ce soit et il convient d'en tenir compte.

Et c'est pourquoi, l'information devrait, elle aussi, jouer un rôle dans le processus d'échange entre les deux rives, engagé dans le champ plus large de la culture et qui, contrairement à ce que nous avions dit à propos de la science, se fera, de manière évidente, cette fois-ci dans les deux sens.

Nord vers Sud et Sud vers Nord, dans des proportions équilibrées, sans lesquelles le risque est grand de voir les objectifs visés, non seulement "ratés", mais, pire encore, transformés en contraires de ce qui était postulé, au départ.

Si nous avons cru nécessaire d'insister d'abord sur la science, non pas en elle-même, mais en tant que logique réappropriée par la société, c'est qu'un tel processus nous parait être le grand défi pour le Maghreb, dans les années à venir.

Sans la relève d'un tel défi, non pas par des élites isolées, mais par l'ensemble de la société qui doit se mettre, en tant qu'ensemble complexe, nécessairement, à l'heure des mutations mondiales, le risque est grand d'une marginalisation par rapport au cours de l'histoire qui serait dramatique pour les peuples concernés.

Ce n'est qu'une fois cette condition remplie que les actions entreprises dans le domaine économique pourront porter pleinement leurs fruits et non pas perdre progressivement de leur efficacité pour se transformer en de simples saupoudrages sans lendemains.

Bien sûr, celà ne veut nullement dire qu'il faille arrêter tout investissement économique et attendre l'élévation du niveau des connaissances de la société jusqu'à un certain seuil fixé, a priori, comme convenable, car performant eu égard aux options technologiques et économiques retenues.

Ce serait là une vision erronée et strictement réductrice car la réalité et l'expérience historique des pays aujourd'hui industrialisés enseignent bien qu'une liaison dialectique étroite existe entre le processus d'acquisition de la science et la technologie d'une part et la maitrise du processus de production des biens et services, d'autre part.

Cependant, il convient de ne pas se laisser enfermer dans l'approche stérile, symbolisable par l'image classique de "l'oeuf et la poule".

Nous sommes aujourd'hui, de plus en plus, convaincus que la priorité doit être accordée sérieusement à la maitrise par la société de la science et la technologie, comme condition sine qua non, fondamentable et essentielle de tout progrès dans le domaine économique qui, bien évidemment, constitue l'ossature à mettre en place et ce, d'autant plus que celà se fait nécessairement, en tenant compte de l'intégration croissante des économies maghrébines au marché mondial, dans un contexte d'exacerbation de la compétition internationale.

En ce qui concerne la culture, en tant que dimension privilégiée de la connaissance réciproque à encourager entre les divers peuples des deux rives de la Méditerranée Occidentale, elle aussi ne doit pas être le fait des seules élites dirigeantes, souvent informées et qui n'on nullement besoin d'être convaincues, à l'exception de franges restreintes, aisément repérables.

Là aussi, tout l'enjeu est de faire accéder les sociétés concernées, dans leur diversité et leur complexité, à une meilleure connaissance de l'Autre, afin d'arriver à sa juste perception, comme partenaire, car voisin et non comme ennemi.

Ce qui doit être visé, comme objectif ultime, quitte à aménager dans cette perspective des étapes préliminaires limitées, bien plus modestes, c'est bien la modification de la perception de l'Autre telle qu'exprimée dans la conscience collective.

Sur chacune des deux rives, dans chacun des deux grands codes culturels en présence, les éléments de base existent permettant de passer progressivement d'une vision étriquée, réductrice et donc porteuse de confrontation à terme, à une vision plus équilibrée, allant dans le sens de l'acceptation de la différence comme richesse et ce, non pas chez quelques individus, mais dans la perception de groupes sociaux de plus en plus larges.

Si nous avons fait ce qui peut sembler un aussi long, bien que schématique, détour, à la science et la culture, après avoir évoqué la question centrale du développement de la rive Sud, ce n'est nullement pour nous éloigner du thème central qui nous préoccupe dans cette rencontre, celui de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée Occidentale, mais au contraire pour l'aborder dans toute sa complexité, en présentant un aspect qui nous parait fondamental.

Dès que l'on parle de stabilité et des voies qui y conduisent, comme nous y sommes invités, apparait la notion centrale de menace dont les fondements, aux niveaux individuel et collectif, reposent sur une perception, donc sur une image que l'on se forge d'un autre "opérateurs" du système dans lequel on agit.

A cet égard, il est clair qu'une opinion publique évolue et ce , d'autant plus que, souvent, elle est l'objet de sollicitations aussi multiples que contradictoires.

Nous avons évoqué le système d'éducation et de formation à propos de la diffusion de la science et de la technologie ; mais, convient-il de le dire, il a également un rôle essentiel à jouer dans la façon dont les enfants et adolescents, futurs citoyens, vont percevoir le monde qui les entoure.

C'est dire que l'oeuvre de transformation de la perception mutuelle des sociétés de chacune des deux rives est, à la fois, d'envergure et de long terme.

Elle se doit donc d'être entamée et de constituer un volet privilégié du processus de coopération initié dans la région.

Tout centime investi dans les divers secteurs d'activité concernés (éducation, formation, science, technologie, information, culture...) à la condition qu'il s'inscrive bien dans la démarche que nous avons esquissée, aura un double effet : sur l'élévation de l'efficacité de l'appareil de production lui-même et sur l'amélioration de la perception des peuples de l'autre rive.

C'est dire que la stabilité et la sécurité de la région ne peuvent que s'en trouver renforcées.

Par delà ses différentes parcellisations en de multiples dimensions repérables, pour des raisons de commodité, l'enjeu global pour les sociétés maghrébines est bien celui de la modernité.

Enjeu dont elles partagent la formulation des conditions de son intégration dans la société, avec toute l'aire de civilisation arabo-islamique, quelles que soient leurs spécificités propres.

Or, dans la problématique sous-tendue par cet enjeu, le rapport à l'Occident et donc concrêtement à l'Europe en tant que partenaire immédiat pour le Maghreb, est essentiel.

Or ce rapport, nécessaire, indépassable, incontournable, peut être soit de rejet, soit de dialogue avec toutes les conséquences que chacune des deux options implique.

Tout comme, en sens inverse, sur l'autre rive, l'Occident dans sa démarche globale tendue vers l'universalisation de son modèle se pose nécessairement la question de ses rapports avec les autres aires de civilisation et donc, en premier lieu, avec son Sud immédiat.

Les limites de plus en plus nettes à l'extension du modèle qu'il représente imposent à l'Occident la nécessité de reformuler sa problématique même et de dialoguer avec tout ce qu'il a pu, jusqu'à présent, sous-estimer ou négliger.

Nous voyons bien que dans les deux sens, la démarche est la même, celle d'un dialogue avec l'Autre dans lequel tous les cas de figures peuvent se présenter et toutes les solutions se dessiner.

Si, fondamentalement, chacune des deux rives procède d'une logique différente en termes de civilisation, encore que celà soit loin d'être évident, si l'on songe au patrimoine commun, en termes de religions monothéistes, issues de la même source, la perspective comme dans tous les ensembles qui émergent de par le monde est celle d'un accord sur un minimum de normes et de valeurs communes.

Sans un consensus sur un code culturel commun minimum, il y a peu de chances que la stabilité de la région soit assurée et donc, que la sécurité y règne.

L'étude de l'histoire enseigne que tous les conflits trouvent, entre autres, leurs fondements dans une perception du monde dans laquelle l'ennemi est "construit" progressivement et qui devient la grille à travers laquelle tout est analysé et repensé en fonction de celui qui est postulé comme étant à anéantir, ou du moins, à neutraliser.

C'est à ce niveau, donc en amont, que se gagnent les vraies batailles, celles qui n'ont pas lieu.

Si, de ce point de vue, rien n'est fait de sérieux dans un délai trés court, le risque est de plus en plus grand de voir la région connaitre des tensions dont les perspectives d'évolution ne peuvent, en aucun cas, être maitrisées et donc déboucher éventuellement sur des conflits.

L'idée d'une forteresse européenne, bien à l'abri derrière des murailles de plus en plus élévées et épaisses, ne résiste à aucun examen sérieux.

Si les Européens veulent réellement préserver leur prospérité, ils doivent admettre de partager avec leurs voisins qui ont contribué à sa formation et dont les revendications d'aujourd'hui sont aussi légitimes que modestes eu égard, tant à leurs besoins qu'à leurs droits historiques.

La région ne sera stable que si tous les partenaires concernés ont un réel intérêt à ce qu'elle le soit.

Une fois cette conclusion acquise, toutes les modalités de sa mise en oeuvre sont envisageables et ne relèvent que de l'imagination et du génie des peuples appelés, en tout état de cause, à y coexister.

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 10646

22 AGO. 1991

BIBLIOTECA

(5)

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec
l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

LA SOLIDARITE DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

par Roberto Aliboni, Directeur des Recherches
Istituto Affari Internazionali, Rome

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

Istituto Affari Internazionali

IAI

LA SOLIDARITE DE LA MEDITERRANEEE OCCIDENTALE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

par Roberto Aliboni, Directeur des Recherches
Istituto Affari Internazionali, Rome

Séminaire organisé par l'IEEI
sur la
SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Evoquée par le gouvernement français au début des années 80, la solidarité entre les pays de la Méditerranée occidentale a finalement vu le jour le 10 Octobre 1990 à Rome à la suite de la réunion des Ministres des Affaires étrangères d'Algérie, Espagne, Italie, France, Libye, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie. Ces pays ont ainsi formé le «Groupe des Neuf» (auquel Malte s'est associée sans en devenir encore membre à part entière).

A en juger la déclaration issue de la réunion de Rome, cette solidarité du «Groupe des Neuf» veut apparaître globale, en allant de la coopération économique à la coopération politique, de sécurité aussi bien que de culture. A l'origine, le principal argument revendiqué par les partisans de la solidarité Méditerranéenne occidentale était la consolidation et l'élargissement, d'Ouest à Est, de la stabilité qui caractérise la Méditerranée occidentale par rapport à la Méditerranée orientale. Toutefois, dès sa constitution, le «Groupe des Neuf» a semblé vouloir accentuer la coopération économique au détriment de la coopération politique et de celle en matière de sécurité. Cela s'explique, pour une part,

VIA ANGELO BRUNETTI 9 (PALAZZO RONDININI), 00186 ROMA - TEL. 06/3224360 (RICERCA AUTOMATICA) - FAX 06/3224363

par le fait que le groupe soit né en plein dans la crise du Golfe, et donc à un moment de forte tension entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, et d'autre part, par les divers changements survenus dans la situation des pays de la Méditerranée occidentale, notamment en ce qui concerne les pays du Maghreb Arabe: à savoir, l'échec du développement algérien, l'augmentation de l'endettement de tous les pays de la région, la pression démographique ainsi que l'expansion du chômage et de l'émigration. Le pays a donc dû entamer des réformes structurelles de même que rechercher la coopération régionale qu'il avait refusée à la moitié des années 60.

D'où la priorité aux problèmes économiques de la part du Groupe et surtout des pays maghrébins. Néanmoins, la question politique et celle de la sécurité évoquées dans la déclaration de Rome gardent toute leur importance, ne serait-ce qu'en raison du fait que les pays européens ont une conception élargie de la sécurité -comme ils le démontrent au niveau communautaire- qui donne parfois une place de choix aux relations économiques, en particulier aux déséquilibres démographiques et à l'immigration.

Sans aucun doute, les partenaires maghrébins évalueront le succès du «Groupe des Neufs» en fonction de la coopération et des ressources supplémentaires que cette nouvelle solidarité suscitera par rapport aux instances de coopération déjà existantes (instances bilatérales, communautaires, internationales, etc...). On ne peut toutefois négliger le rôle de la sécurité, qui ne sera d'ailleurs pas sans conséquence sur le renforcement de la coopération économique

auquel les pays du Maghreb s'attendent. C'est pourquoi ce papier considère la solidarité de la Méditerranée occidentale d'un point de vue politique et de sécurité.

***

Quelle importance peut-on accorder aujourd'hui à la solidarité de la Méditerranée occidentale dans le contexte des régions bordant l'ensemble du bassin? L'«effet de propagation» de la stabilité de l'Ouest à l'Est de la Méditerranée reste-t-il toujours valable? Afin de répondre à ces questions il est nécessaire de discuter brièvement de l'évolution actuelle de la Méditerranée.

En effet, les changements intervenus dans le cadre Est-Ouest entraînent également des conséquences d'envergure pour la Méditerranée.

Premièrement, l'affaiblissement de deux tendances liées entre elles. D'un côté, on assiste à un certain assouplissement de la discipline que comportait la solidarité centrée sur la défense de l'Occident. De l'autre, l'atténuation du bipolarisme semble devoir remettre en question le mouvement de non alignement, voire même son existence, et par conséquent sa stratégie «anti-impérialiste» Méditerranéenne. Pendant toute la période de la confrontation Est-Ouest, ce sont justement ces deux tendances qui ont dominé les relations entre la rive Nord et la rive Sud de la Méditerranée. D'une part, la coopération européenne et occidentale avec la Méditerranée a subi des contraintes - comme d'ailleurs dans le reste du Tiers Monde- face au risque de voir s'amplifier la confrontation Est-Ouest (escalade

horizontale). D'autre part, le fait de promouvoir une «solidarité méditerranéenne» de la part des pays non alignés de la Méditerranée -l'Algérie et la Tunisie en particulier-, n'avait pour autre but que celui de tenter d'affaiblir la solidarité atlantique en éloignant l'Europe de l'Ouest des Etats-Unis. D'où le refus d'une telle solidarité de la part des pays de l'Europe de l'Ouest au-delà même de leurs véritables souhaits.

On ne saurait sous-estimer l'importance d'avoir dissipé les équivoques sur la notion de «solidarité méditerranéenne» en tant que solidarité préalable. Il est évident que de nouvelles solidarités ne peuvent naître qu'à partir d'une notion réaliste des solidarités existantes et de leur hiérarchie. Ainsi, le fait de reconnaître que la «solidarité méditerranéenne» n'est point préalable à la solidarité européenne, atlantique et euro-atlantique, au Nord, ni aux solidarités arabes, en ce qui concerne le Sud, ne fera que contribuer à la favoriser.

C'est pourquoi ce nouveau cadre méditerranéen, affranchi de contraintes globales et idéologiques, devrait permettre aux relations Nord-Sud de se débloquer en créant une solidarité efficace à travers la Méditerranée qui -suivant la réflexion qu'on vient de faire sur les solidarités préalables- aurait donc un caractère plus inter-régionale que régionale.

Cependant, les changements survenus à l'Est, conjointement aux évolutions économiques particulièrement négatives des pays méditerranéens de la rive Sud, ont tendance à créer des relations Nord-Sud plutôt difficiles et

conflictuelles dans le bassin Méditerranéen.

A ce propos, l'évolution politique à l'Est, perçue et interprétée à l'Ouest comme à l'Est come une retrouvaille culturelle et démocratique des européens, apparait aux yeux des pays arabes comme une coalition du Nord renforçant la rupture avec le Sud. Cette perception arabe est un des facteurs à l'origine de la politique iraquienne et de la guerre qui a suivi.

On retrouve encore cette perception au niveau économique, car les pays du Sud de la Méditerranée -de même que les autres pays du Tiers Monde- craignent que la majeure partie des ressources et de la coopération ne puissent être absorbées par l'Est. En effet, on ne peut nier qu'en un délai très bref le Groupe des 24 a réussi à rassembler 25 milliards de dollars pour l'Est de l'Europe, un effort incomparable à ceux faits pour le Sud.

De plus, pendant les années 80, les pays occidentaux se sont heurtés à une hostilité poussée des pays de la rive Sud et ont assisté à une instabilité croissante de même qu'à une course aux armements de grande envergure. Et au moment où les menaces redoutées de l'Est s'atténuent ou disparaissent, celles provenant du Sud semblent en revanche s'amplifier. Ainsi le débat occidental en cours sur la restructuration des alliances tend à inclure le Sud dans les menaces auxquelles on pourrait devoir faire face et à envisager la constitution de forces et d'institutions dont la flexibilité permettrait d'affronter une menace moins intense mais plus diffuse.

Enfin, il faut ajouter que les menaces perçues par les

pays de l'Europe occidentale n'ont pas seulement un caractère militaire. L'Europe riche et libre se sent en effet assiégée par la mer de pauvreté, d'inefficacité économique et d'autoritarisme politique qui l'entoure -au Sud comme à l'Est. Les immigrants et les réfugiés sont l'incarnation même de cette état de siège. Face à cette menace l'Europe occidentale tend à répondre par des politiques de fermeture.

Faut-il donc en arriver à la conclusion que par la plus grande ironie du sort des conflits plus importants se profilent à l'horizon de la Méditerranée juste à un moment où le cadre général offre la possibilité d'une coopération majeure?

En réalité, le débat atlantique, et surtout celui de l'Europe est bien plus articulé que celui que nous venons d'évoquer. Par rapport à ceux qui accentuent les «menaces» et les «conflits», la majorité des forces politiques et sociales semblent opposer davantage une analyse de «défis» et de «tensions». Au-delà de la sémantique, c'est dans cette direction que vont les orientations exprimées par les pays de la Communauté dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur l'élargissement des compétences communautaires à la politique de défense et de sécurité. Tandis que les pays de la Communauté sont en désaccord au sujet des institutions communes dans ce domaine, on assiste à un remarquable consensus non seulement par rapport à l'idée d'une politique de sécurité multi-dimensionelle, c'est-à-dire en mesure de comprendre tantôt les aspects militaires tantôt les aspects sociaux, culturels et économiques, mais également

par rapport à la centralité de cette politique de sécurité dans la politique extérieure de la Communauté future.

***

Sur cette toile de fond et à partir de la conclusion de la guerre du Koweit, on constate une certaine tentative d'organiser un cadre méditerranéen de sécurité (élargi à l'ensemble du Moyen Orient) axé sur la stabilité plutôt que sur la solidarité. La stabilité apparait comme la condition nécessaire - bien qu'insuffisante- à toute solidarité. sécurité

Cette stabilité dépend d'une combinaison de mesures de confiance, de contrôle, de réduction des armements et de la recherche de solutions politique aux crises existantes sous forme de politiques et de négotiations qui doivent encore être établies.

Face au profond manque de confiance régnant dans la Méditerranée, surtout dans les pays du Sud du bassin, il semble que l'établissement de mesures de confiance ait une importance préalable, car elles seules permettraient de parvenir à des ententes politiques et à des procédés de réduction des armes.

C'est donc dans ce nouveau cadre et en dépit des conditions particulièrement difficiles (la crise du Golfe) que la solidarité a néanmoins pris forme dans la Méditerranée occidentale. Le seul fait que cette solidarité soit née peut être considéré comme une «mesure de confiance» par rapport aux essais de stabilisation auxquels se trouvent aujourd'hui soumis l'ensemble de la Méditerranée et du Moyen Orient. Si cette solidarité agira de façon consciente et énergique, les

pays du «Groupe des Neuf» pourront alors jouer un rôle important non seulement à l'égard de la Méditerranée occidentale mais également dans un cadre élargi de la Méditerranée.

***

Face à la question posée au début de ce papier, à savoir s'il serait possible d'envisager un «effet de propagation» de la solidarité dans la Méditerranée occidentale à la Méditerranée orientale, on pourrait répondre que cet argument apparait fort et persuasif dans les conditions actuelles, à la différence de celles qui prévalaient par le passé. Cela comporte une certaine responsabilité de la part du Groupe et il serait important que ses membres en prennent conscience.

En conclusion, il faut noter que le rôle de confiance que le «Groupe des Neuf» est en mesure de jouer par rapport à l'ensemble méditerranéen, donne à ce Groupe une cohérence par rapport à l'initiative Italo-Espagnole de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération dans la Méditerranée (CSCM), que les membres du Groupe ne concevaient pas au moment de la formation de ce dernier. Face à l'initiative panméditerranéenne de l'Espagne et de l'Italie, la France et les partenaires arabes avaient craint d'assister à l'affaiblissement d'une initiative sous-régionale concrète face à un dessein aussi ambitieux qu'incertain. A la lumière des récents développements cette contradiction n'existe pas: au contraire, on constate une cohérence remarquable entre la solidarité sous-régionale de la Méditerranée occidentale et la stabilité de l'ensemble de la région.

Le seul risque d'incohérence peut advenir à l'intérieur du cadre sous-régional et de sa structure. On s'est interrogé sur la signification d'une solidarité particulière entre les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et les pays du Sud-Ouest de la Communauté européenne. Quel serait l'intérêt des pays de l'UMA à créer une solidarité les liant seulement à une partie des pays de la Communaté européenne? Cette question ne concerne pas la Libye, qui n'a aucune relation institutionelle avec la Communauté, mais les autres pays de l'UMA associés à la Communauté depuis longtemps.

Quel intérêt ont les pays européens du «Groupe des Neuf» à développer cette relation avec les pays du Maghreb, outre celle qu'ils ont déjà sur le plan bilatéral et communautaire?

Il en découle deux problématiques: a) la solidarité (verticale) de la Méditerranée occidentale en tant que facteur de renforcement ou d'affaiblissement des solidarités horizontales au Sud (arabe, arabo-africaine) et au Nord (européenne, communautaire, atlantique); b) la solidarité de la Méditerranée occidentale comme facteur de parallélisme des intégrations horizontales, en particulier de la nouvelle intégration au sein de l'UMA.

En ce qui concerne le premier point et face à la plus grande structuration de solidarité communautaire et occidentale par rapport à la Ligue Arabe, si l'on tente de savoir si le «Groupe des Neuf» entrave les solidarités horizontales ou bien interfère avec elles, on en arrive à une remise en question du rapport des pays communautaires de l'Europe du Sud-Ouest avec leur solidarité communautaire et

occidentale. En effet, les pays du Sud de la Communauté cherchent de temps à autre à souligner leur spécificité et leur identité et il est vrai que cette solidarité de la Méditerranée occidentale se prête à ce propos. Tout cela fait partie des tensions qui traversent la Communauté d'une facon physiologique. De la même façon, on s'aperçoit que l'Allemagne unifiée se sent attirée par les pays de l'Europe centrale et que les pays de mer Baltique se sentent particulièrement solidaire entre eux. En termes géopolitiques cela traduit la tension normale qui existe entre la masse continentale et ses bordures, son noyau et sa péripherie.

On ne saurait donc considérer la solidarité de la Méditerranée occidentale comme un facteur d'affaiblissement ou d'entrave par rapport au processus d'intégration communautaire et atlantique. Néanmoins, en période de difficile restructuration des solidarités déjà en place, comme celle connue par l'ensemble de l'Europe et «euro-atlantique» (évoqué par M. Baker à la réunion de Berlin en Juin 1991) on ne devrait sous-estimer l'existence de ces tensions afin d'éviter qu'elles se transforment en de véritables conflits ou en des sous-groupements durables. Toutefois, ce problème ne ressort pas seulement au «Groupe des Neuf» mais concerne également la Communauté et les alliances occidentales dans leur ensemble. Cette question générale requiert évidemment une grande réflexion de même que des solutions générales en matière de politique extérieure de la Communauté, sur la nouvelle identité de l'OTAN, etc...

En ce qui concerne le deuxième point, le parallélisme,

depuis si longtemps souhaité, entre le processus d'intégration du Maghreb et l'intégration européenne, tente à nouveau sa chance avec l'UMA. L'UMA en elle-même peut faciliter ce parallèlisme, sans toutefois l'impliquer nécessairement. Il faudra donc se concentrer dans cette direction pour affirmer une telle orientation. Le «Groupe des Neuf» (qui ne comprend aucun procédé d'intégration autonome pour la moitié Nord) est-il donc en mesure d'aider à réaliser cet objectif ou risque-t-il d'entraver la poursuite de ce parallélisme.

Ce parallélisme ne recherche pas une harmonie mathématique. Toutefois, on ne saurait nier qu'en raison du manque d'accroissement du marché régional, toute relation inter-régionale demeure inefficace et pénalise également les partenaires les plus faibles. D'autre part, la pression des pays du Sud, de l'Est, comme du Nord pour entrer dans la Communauté est telle, qu'il est absolument nécessaire sur le plan économique et politique d'imposer un certain degré d'intégration parmi les candidats; d'où l'importance de réaliser le parallélisme. La Communauté a déjà exprimé ce souhait par le passé mais n'a rien fait pour inciter et obliger ses partenaires à le réaliser. Il est donc nécessaire, dans le cas du «Groupe des Neuf», de s'interroger sur l'impact que pourrait avoir cette solidarité marginale sur une politique d'incitation au parallélisme.

Il est difficile d'y répondre. Si le «Groupe des Neuf» n'est pas un prétexte pour conserver des intérêts bilatéraux et des relations privilégiées d'un passé qui s'éloigne implacablement, alors le rééquilibre, l'élargissement et

l'enrichissement des relations au sein de la Méditerranée occidentale contribueront au parallélisme et le renforceront. Si le «Groupe» ne devient pas l'instrument de tel pays européen ou de tel autre pays arabe pour renforcer sa place dans les processus respectifs d'intégration horizontaux, alors le parallélisme sera favorisé. En un mot, si le «Groupe des Neuf», tout en gardant ses spécificités, travaillera dans la même direction que l'UMA, d'une part et que la Communauté, de l'autre, alors la solidarité de la Méditerranée occidentale contribuera au renforcement du parallélisme des intégrations de même qu'aux processus respectifs d'intégration. Sinon, il ne sera qu'un facteur de faible importance, de perturbation, de désintégration et par conséquent de conflict.

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv. 10646
22 AGO. 1991
BIBLIOTECA

(6)

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec
l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

LE MAGHREB ET LES PERSPECTIVES D'ORGANISATION DE LA SECURITE EN MEDITERRANEE

DR. AZZOUZ KERDOUN

Professeur à l'Université de Constantine

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

LE MAGHREB ET LES PERSPECTIVES D'ORGANISATION DE LA SECURITE EN MEDITERRANEE

Dans le contexte de la Méditérranée, le Maghreb est confronté au défi sécuritaire qui lui commande d'élaborer les stratégies de défense commune qui appairaissent d'autant plus urgentes que le boulversement des relations internationales, aujourd'hui objet de recomposition, l'exige.

Avec la fin de la guerre froide et la chûte du mur de Berlin, on s'achemine quinze ans aprés la première conféfence d'Helsinki qui a institué la détente entre les blocs, vers une "sécurité durable" (1) dans une Europe unifiée et solidaire derrière les Etats-Unis d'Amérique.

Ailleurs par contre la voie reste ouverte à toute sorte d'intervention et la méditérranée n'y échappe pas, elle est même concerné sur le plan de la sécurité, puisque les préoccupations des pays riverrains du Sud de la Méditérranée n'ont pas été prises en compte par la conférence sur la sécurité et la coôpération en Europe (CSCE) sui a refusé de considérer l'interdépendance de la sécurité entre l'Europe et la méditérranée. Pou "La sécurité de la méditérranée est intimement liée à la sécurité en Europe, à la paix et à la sécurité internationale "comme l'avait affirmé avec force en Juin 1990 la troisième conférence ministérielle des pays-non-alignés de la méditérranée (MNAM).

Ces pays avaient en effet signifié leur disponibilité de dialoguer avec la CSCE et souhaitaient dans le même temps leur participation au processus de discussions sur la sécurité. Cette sollicitation n'a pas trouvé d'écho favorable, malgré certaines bonnes initiatives qui ont donné lieu à des réunions dans le cadre de forums organisés entre les pays du Maghreb et ceux du Nord de la Méditérranée (Italie, France, Espagne, Portugal). (2) Ou encore le dialogue amorcé par la communauté économique Européenne et l'Union du Maghreb Arabe.

Sans rompre le dialogue entamé, les pays du Maghreb sont déterminés à engager directement entre eux une réflextion sur la sécurité de leur région et dans le cadre plus global de la méditérranée car le Maghreb assume un rôle de premier plan en raison de sa position géopolitique et de son importance stratégique. La CSCM semble être un cadre et un forum idéal pour discuter des problèmes de la région et établir des règles de concertation et de coopération. Il s'agit de voir quelle sécurité pour le Maghreb en méditérranée eu égard aux défi et au rôle de la conférence sur la sécurité et la coopération en méditérranée (CSCM) ?

I - LE MAGHREB ET LA SECURITE EN MEDITERRANEE :

La sécurité au Maghreb est indissociable de la sécurité en méditérranée, puisque cette mer semi-fermée (3) a toujours été au centre des préoccupations de ses riverains pour de multiples raisons qui tiennent à la concentration des arsenaux militaires aux alliances qui se nouent aux conflits régionaux et aux nouvelles menaces qui découlent de problémes économiques et sociaux pour ne retenir que ces aspects.

D'abord, il faut signaler, et ce, bien avant l'avénement de la Perestroïka, la présence en méditerranée des importantes flottes américaines et soviétiques dont les objectifs stratégiques qu'elles poursuivent sont de nature à exercer une dissuasion dans la région et à assurer la protection.

La 6éme flotte américaine protége la liberté de navigation notamment pour les hydrocarbures et aussi Israël. Tandis que pour l'Escadra soviétique, qualitativement moins importante que la flotte américaine tente de soutenir indirectement les pays amis riverains de la méditérranée.

Au plan des alliances dans la région, celles des USA sont les plus importantes du fait de la participation des Etats Unis à l'OTAN Au Sud, les USA sont alliés avec l'Egypte et surtout Israël qui constitue la piéce maitresse de la stratégie américaine en méditerranée orientale.

En ce qui concerne les conflits régionaux, celui du proche Orient ou différent Israëlo-Arabe est de loin le plus important, et celui qui représente aujourd'hui une réelle menace pour la sécurité en méditérranée du fait de ses répercusions dans l'ensemble de la région comme l'attestent les interventions répétées au Liban et le raid israëlien sur Tunis en 1985 (4). A côté de ce conflit pour lequel on ne voit pas encore de solution tant que le peuple palestinien n'aura pas retrouver son foyer national, tous les autres conflits (5) ne représentent pas une menace sérieuse pour la méditérranée.

Est-ce à dire maintenant qu'avec la débipolarisation amorcée et le nouvel ordre mondial proposé, les conflits régionaux dans cette région vont se réduire ou disparaitre, et par conséquent retrouver une sécurité en méditérranée.

Pour le moment rien ne le laisse penser, car la débipolarisation est annonciatrice d'un monde unipolaire qui risque de se faire au détriment des pays du tiers-monde qui peuvent cessé d'être "des acteurs politiques" pour n'être que" des objets économiques à saisir" comme le prévoient certains (6).

Il semble déjà que les schémas du nouvel ordre mondial dont on parle prévoient un centre autour duquel graviteront les autres nations de la planéte. Mais nous pensons que dans la nouvelle carte géopolitique du monde et l'importance qu'occupe le Maghreb dans la stratégie européenne, il est possible dans le

contexte de la méditérranée d'envisager un systéme de sécurité dans le cadre de la coopération entre les deux rives de la méditérranée, notamment occidentale.

Le Maghreb souhaite coopérer en optant pour une approche pragmatique, ou le dialogue et la coopération revêtiront un caractére global incluant les questions politiques, économiques, culturelles, humaines, militaires et écologiques comme l'ont déjà suggéré certains.

En fait, les problèmes de sécurité au Maghreb ne sont pas uniquement d'ordre militaire, mais aussi d'ordre alimentaire et économique. Ces deux facteurs qui conditionnent l'homme peuvent engendrer, s'ils ne sont pas maitriser des flux migratoires de candidats potentiels à l'immigration.

En effet, l'insuffisance de la production agricole menace aujourd'hui l'auto-suffisance alimentaire des pays du Maghreb et l'extraversion poussée de leurs économies augmente le chômage.

Ceci inquiéte évidemment l'Europe qui perçoit aussi la menace sur ce plan là.

Les multiples problémes de déficit alimentaire, de croissance démographique, d'endettement, de chômage que recontrent les pays du maghreb font que ces derniers sont désormais

perçus comme une source d'insécurité et de menace pour les pays européens de la rive Nord et que la méditérranée servira demain de lieu de transition de l'émigration vers l'europe.

Cette dimension migratoire est intégrée dans tous les bilans polémologiquesqui permettent de dégager des tendances générales et les hypothéses stratégiques. A partir de là des scénarios de boulversements des équilibres et donc sur la sécurité des pays récepteurs sont mis au point à titre de prévention. Mais disons que cette crainte est le fait des européens eux-mêmes qui n'ont jamais voulu aider réellement au développement de leurs homologues du Sud de la méditérranée.

Depuis longtemps, ils n'ont pensé qu'à leurs intérêts immédiats en adoptant des comportements égoistes dictés par la seule logique sécuritaire. (7)

En face, le Maghreb, sans négliger lui aussi les menaces éventuelles d'interventions militaires dans la région, a compris qu'il doit compter sur ses propres forces et s'efforce de créer dans son propre espace les conditions et les solidarités nécessaires à un lancement du processus du développement et d'édification inter-régional qui permettrait à l'ensemble maghrebin d'évoluer et de coopérer avec l'Europe méditérranéenne avec laquelle il est lié.

A cet effet, la CSCM peut servir de cadre au nouveau processus de dynamisation de la coopération en méditérranée.

II - LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN MEDITERRANEE "SON ROLE ET SES DEFIS AUX PROBLEMES DE NOTRE TEMPS" :

Il est convenu de dire aujourd'hui que la technologie, les masses-médias et les moyens de transports ont condiérablement réduit les distances et ont inséré le monde dans un gros village.

Par ailleurs, la récente guerre du golfe a dévoilé les rapports de force au niveau mondial et a mis en lumière la fausse application du droit international, qui en principe ne peut souffrir d'aucune exception.

Tout comme elle a contribué à creuser d'avantage le fossé qui sépare le monde judéo-chrétien du monde musulman.

Les années 1989 - 1991 ont vu le monde politique changé considérablement, où les anciens systèmes réputés jadis pour leur fermeté s'écroulent pour laisser place à de nouvelles structures qui seraient beaucoup plus respectueuses de la dignité et des droits fondamentaux de l'homme. Aussi, l'aspiration de tous est de voir s'érriger un système politique à dimension humaine à travers lequel les hommes serviront les intérêts de l'humanité.

Il est nécessaire donc de résoudre les crises qui menacent le monde d'aujourd'hui et notamment celles qui affectent la méditérranée.

On constate en effet dans cette région, une forte instabilité au golfe et au proche-orient, des problèmes multiples au niveau de certains pays européens comme l'Albanie, Chypre, la Yougouslavie, la Turquie menacés de sécession et enfin déterioration des conditions de vie, instabilité et tendance à la radicalisation dans les pays du Maghreb et en Afrique Sub-Saharienne.

Tout ceci mérite une attention immédiate. C'est ce qu'on recherche aujourd'hui en tentant de mettre sur pied une conférence sur la sécurité et la coopération en méditérranée afin d'explorer les axes de la coopération transméditérranée et lui fixer un cadre nouveau. C'est ce qui ressort de la déclaration commune des neuf (8).

Les cinq ministres des affaires étrangères des pays de l'UMA et les autres ministres des affaires étrangères de lEurope du Sud, (Italie, Espagne, France, Portugal).

Cette approche restrictive qui vise à la création d'un espace englobant les seuls Etats de la Méditérranée occidentale a reçu le soutien de la France (9).

L'autre proposition est celle de de Michelis (Italie) qui souhaite réunir une CSCM ouverte à tous les pays de la méditérranée et à ceux de la région du Golfe.

Ces propositions positives en elles-mêmes, apparaissent comme des solutions aux conséquences de la guerre du golfe qui a beaucoup affecté les relations Euro-Arabes et Euro-Maghrébines surtout et qu'il fallait réhabilité au terme de confiance retrouvée.

La CSCM parait être indiquée pour servir de forum de discusions et d'établissement de règles de concertation, même si le projet rentre dans une perspectives encore lointaine du fait qu'il ambitionne d'englober tous les états de la région y compris ceux qui ont des intérêts légitimes. (10)

Certains estiment cependant qu'une telle extension serait prématurée (11), mais cela n'empêcherait pas qu'à long terme le groupe des neuf pourrait s'étendre aprés le règlement des questions importantes du moyens-orient.

La CSCM qui fonctionnerait a peu prés selon les mêmes schémas que la CSCE aura à régler un certains nombre de problèmes si elle veut asseoir sa crédibilité et perdurer dans le temps.

Aussi devra t-elle s'inspirer des résultats de la CSCE et du succés de celle-ci pour élaborer un programme à la mesure de ses ambitions.

Il a fallu quinze ans de dialogue sur la paix à la CSCE pour brisér le rideau de fer entre l'Est et l'Ouest, si quinze autres années seraient aussi nécessaires à la CSCM pour réaliser son programme et établir un dialogue de paix entre les Arabes et le monde chrétien, celà profiterait certainement à l'humanité toute entière.

La CSCM sera donc obligée de s'attaquer à un certain nombre de problèmes qui constituent aussi des défis pour cette nouvelle institution.

Quels problèmes rencontrerait la CSCM ?

Ils sont évidemment de plusieurs ordres signalons simplement les plus importants et les plus urgents.

- Avec l'élargissement de la CSCM au proche-Orient il s'agira de reconstruire la région du glofe comme première étape. Pour ce faire l'Europe devra cesser de considérer l'unité du monde arabe comme une menace pour la paix et la stabilité. Au contraire il faudrait que cette unité se fasse, car une europe unie et un monde arabe uni sont les meilleurs moyens pour instaurer le dialogue et la coopération entres les uns et les autres.

- L'europe devrait aider au travail de reconstruction en donnant la priorité aux intérêts de l'Irak et de la population arabe par rapport à ses propres intérêts commerciaux, car l'Irak a été selon le dernier rapport du secrétaire général adjoint des Nations-Unies, "relégué à un âge pré-industriel, tout en souffrant d'une dépendance typiquement post-industrielle en matière d'énergie et de technologie".

C'est sur la base de ce rapport que le secrétaire général des Nations-Unies a lancé un appel, le 8 Avril 1991, pour une aide d'urgence de 172 Millions de dolloars destinés à la reconstruction de l'Irak (12).

En matière de sécurité dans la région, il serait possible de confier les tâches de sécurité à une force inter-arabe qui agirait sous le contrôle et la direction des nations-unies.

De plus, la CSCM pourrait jouer un rôle considérable dans la dissipation de la menace, et ce, en établissant des principes de self-détermination dans cette région troublée du monde, ou l'on constate une réelle absence de la communauté internationale qui est ressentie effectivement par les protagonistes eux-mêmes.

A cet effet, la CSCM pourrait prendre l'initiative d'une solution de paix définitivesen invitant toutes les parties à se réunir autour d'une table de négociation pour la paix.

Sur le plan économique, une des priorités à inscrire dans l'agenda de la CSCM et de supprimer les disparités économiques trop flagrantes entre les pays riches du Nord de la méditérranée et les pays les plus pauvres du Sud de cette mer. A cet effet, le monde industrialisé ne devrait plus considérer l'Est et le Sud comme des territoires illimités pour ses conquêtes économiques, car le développement des uns ne peut-être obtenus que par le développement des autres.

L'importance du volet économique devrait inciter la CSCM à procéder à une redistribution équitable des richesses et des ressources pour le bienfait de tous.

- Une autre proposition interessante qui pourrait être du ressort de la CSCM, c'est l'utilisation des futurs fonds financiers qui vont être consacré au désarmement nucléaire, biologique et chimique ou au désarmement conventionnel, à des fins économiques.

Ces fonds pourront faire l'objet d'un réinvestissement dans les pays en voie de développement dont les populations en tireront tous les bénéfices de cette opérations si elle venait à se réaliser.

Concernant les prix du pétrole et des hydrocarbures qui sont souvent la source parincipale de devises de beaucoup de pays du Sud, il conviendrait que les pays développés prennent des dispositions pour que les prix de ces produits ne soient trop bas pour ne pas accentuer l'écart économique entre eux et les pays en développement.

- Le probléme de l'immigration constitue un autre volet important qui devra être pris en charge par la CSCM afin de lui apporter des solutions définitives. (12)

En plus de l'immigration déjà en place en Europe occidentale et constituée de différentes nationalités, et parmi eux des Maghrébins et des africains, on a observé récemment d'autres flux migratoires, comme par exemples l'éxode des albanais vers les pays voisins notamment l'Italie. Ou encore le déplacement

des populations des pays de l'Est vers les pays de l'Ouest industrialisé dont le mode de vie et le modéle de consommation séduit et attire de plus en plus.

L'immigration est en effet devenue un probléme majeur de société dans tous les Etats Européens qui ont tous adopté des politiques migratoires, mais qui demeurant insuffisantes.

Les gouvernements européens devront encourager les immigrés à maintenir leur propre culture, tout en leur offrant des opportunités concrétes d'intégration sur leur territoire.

- Par ailleurs, l'Europe ne devrait pas fermer ses frontiéres à d'éventuels immigrés, notamment à ceux qui viennent du Maghreb ou de l'Afrique. Il faut s'acheminer vers l'instauration d'une coopération Nord-Sud dans ce domaine particulier.

Cependant la solution réelle aux problémes de l'immigration reste liée à une meilleure redistribution des richesses. A cet effet, l'Europe devrait participer pleinement dans des projets économiques dans les régions à fort taux d'immigration afin de créer les conditions d'emploi sur place pour contenir les flux migratoires.

Evidemment, les projets économiques qui seront lancés devront impérativement tenir compte de l'éco-systéme et de l'environnement pour conserver un certain équilibre écologique à la planéte.

La priorité sera ainsi donnée à la lutte contre la désertification en Afrique, à la création d'industriees de service non polluantes, à l'organisation de coopératives dans les pays ou le taux d'immigration est élevé.

En définitive, disont qu'il est temps aujourd'hui pour la communauté internationale d'engager une réflexion d'ensemble sur les nombreux problémes pour les résoudre par le biais de la coopération.

Il existe en effet, de nombreuses possibilités de coopération entre le Nord et le Sud, particuliérement dans le cadre de la méditerranée qui doit retrouver sa vocation de lieu d'échange. Pour celà il faut dégager un modéle de coopération inter-rive, vu les convergences et la tendance à la coopération et à l'intégration économique qui s'est exprimée sur les deux rives du bassin certes, mais de façon inégale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- M. TATU, " les stratégies américaines et soviétiques ", in Défense Nationale Juillet 1981.

- V. Yves GHEBALI, " les résultats de la réunion de Madrid sur les suites de la C.S.C.E. ", in Défense Nationale, Décembre 1983.

- A. Sid AHMED, Nord-Sud les enjeux. Office des publications universitaires Alger 1981.

- E. BERG, La politique internationale depuis 1955. Paris, Economica, 1989.

- R. ALIBONI, "European Security accross the Mediterranean ", Articles Publish in Chaillot Papers 2, March 1991.

- S. BUSUTTIL, E. AGIUS et Autres, Our Responsabilities towards Future Generati Foundation for international Studies, Malta 1990.

- S. AMIN, F. YACHIR, La Mediterranée dans le monde, les enjeux de la trans-nationalisation. La Découverte Paris, 1988.

- J. Francois DREVET, La Mediterranée, nouvelle frontière pour l'Europe des Douze ? Edition Khartala, 1986.

- M. BERTRAND, "Les dangers d'une communauté de sécurité au Nord contre le Sud ", in Le Monde Diplomatique, Février 1990.

- Premier et deuxième Forum Méditerranéen, Edition Echange Mediterranéen, Février 1988 et Mai 1989.

- Acte Final d'Helsinki, 1er Aout 1975, " Questions relatives à la sécurité et la coopération en Méditerranée ".

- Colloque de Montpellier, " l'Avenir de l'espace méditerranéen ". Colloque organisé par le Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il suffit maintenant de corriger les inégalités dans le cadre de ces nouvelle structures de coopération. Gageons que ces structures sauront donner un contenu réel à la stabilité régionale en engageant les partenaires dans une véritable dynamique méditérranienne.

/)/_ CITES

1 - L'appel à la "sécurité durable" a été lancée par le Président Américain Georges Bush.

2 - Initiative prise par l'Italie en réunissant les Ministre des affaires étrangères des cinq pays membres de l'UMA et des quatre pays de l'Europe du Sud. Réunion de Rome du 10/10/1990.

3 - Cf. M. Bencheikh "la Mer Méditérranée, mer semi-fermée" In RGDIP 1980.

4 - Sur le Raid Israïlien sur Hamman-plage (Tunisie) voir le numéro spécial que lui a consacré la revue Tunisienne Etudes internationales n° 18, 1/86 Tunis.

5 - Nous pensons essentiellement ici au conflit gréco-Turc et à celui du Sahara Occidental.

6 - J. Louis Duclos, "conflit Israëlo-Arabe et Perestroïka, avant et aprés", communication présentée au colloque de Tunis sur "la Perestroïka et les rapports Nord-Sud en méditérranée: nouvelle donné ou continuité ? "Tunis 29/11/90 au 01/10/1990.

7 - H. EL MALKI "La coopération entre les deux rives de la méditérranée à l'épreuve dans les années 90 : le cas des relations CEE-UMA", publication de l'académie Marocaine 1990.

8 - La déclaration commune des neufs a établi un programme d'action et a institué un mécanisme de concertation et de dialogue.

9 - Le Professeur J. HUNTZINGER a souligné dans une étude sur la sécurité en méditérranée parue dans les annales 1988-1989 2-Maroc p59 la différence qui existe entre le bassin occidental et oriental de la méditérranée. Le premier est plus stable et moins antagoniste que le second.

10 - Par exemple les pays d'Afrique septentrionale pourraient y être associés même s'ils ne sont pas riverrains de la méditérranée.

11 - La position Française va dans ce sens.

12 - Forum du développement n° 153, Mai - Juin 1991.

13 - Voir les actes d'un colloque récent consacré à la communauté maghrébine immigrée en France et ses perspectives d'insertion dans l'Europe de 1993. Tunis 15, 16 Juin 1989, publication CDTIM 1990.

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° inv. 10646
22 AGO. 1991
BIBLIOTECA

(7)

INSTITUT D'ETUDES STRATEGIQUES ET INTERNATIONALES

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Séminaire organisé par l'IEEI, en collaboration avec
l'Institut d'Études de Sécurité de l'UEO

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE

par Rachid Driss, Président de l'Association d'Études Internationales, Tunis

Lisbonne, 11 - 12 juillet, 1991

SECURITE ET STABILITE EN MEDITERRANEE

Lisbonne, juillet 1991

Rachid DRISS
Président AEI, TUNISIE

Je voudrais tout d'abord remercier le Dr Alvaro Vasconselos pour m'avoir invité au séminaire sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée. J'ai connu le Dr Vasconselos pour la première fois au mois de janvier dernier à Rome, où nous avons participé à un séminaire sur le même sujet, sujet actuel et passionnant. J'ai pu apprécier son attachement à cette mer commune, sa volonté de contribuer à l'édification des structures nécessaires pour une coopération utile et fructueuse, notamment en Méditerranée occidentale. Cette rencontre de Lisbonne est un jalon important sur le chemin de cette édification. Les réflexions par lesquelles j'essayerai de contribuer au débat sont certes des réflexions personnelles et n'engagent que ma personne, mais elles reflètent celles de l'Association des Etudes Internationales de Tunis qui n'a cessé, depuis sa formation en novembre 1980, de militer pour une Méditerranée prospère, unificatrice, assurant, grâce à une coopération accrue et diversifiée entre les pays riverains et leurs peuples, la paix, la sécurité et la stabilité, basées sur le développement et le progrès.

Au cours des dernières années, le problème de la coopération en Méditerranée a été posé aux Nations Unies, à la CEE, à la CSCE, à l'UMA, aux différents forums et séminaires, colloques et tables rondes, sans qu'on soit sorti du domaine des débats théoriques aux réalisations concrètes, à un véritable plan d'action global, à un commencement d'édification de nouvelles structures qui permettraient le travail en commun.

Il est vrai qu'il y a eu le Plan d'Action de Barcelone en 1976 qui a permis la mise en application d'un plan et d'organismes appropriés, mais son domaine est limité aux questions d'environnement. Les questions de développement économique, de transfert de technologie, avec tout ce que cela comporte de problèmes de production, de démographie, de chômage, d'immigration, tous ces problèmes continuent à se poser aux populations tant au Sud qu'au Nord de la Méditerranée, malgré les attitudes différentes et les intérêts divergents, que seul un plan d'action, basé sur la coopération et l'entente peut harmoniser. La recherche de cette harmonisation est une condition préalablepour créer les conditions de stabilité et de sécurité dans la région.

Plus que jamais, les points de vues officiels semblent se rapprocher. Le projet d'une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères de l'UMA qui devait avoir lieu à Tripoli en Libye au mois de juin dernier a dû être reporté à la suite des événements d'Algérie et de la crise gouvernementale qui s'en est suivie. Ce n'est que partie remise. Il ne faudrait cependant pas penser qu'une réunion de cette nature est seule à même d'engager le processus de coopération, elle ne pourrait être qu'un prélude à d'autres démarches plus décisives. Les défis qui menacent l'établissement d'une communauté de la Méditerranée occidentale sont

aussi sérieux que les nécessités qui poussent nos pays respectifs vers la conjugaison de nos efforts dans la perspective d'un avenir inéluctablement commun.

Nous venons de traverser, avec la crise et la guerre du Golfe, une dure épreuve qui a failli transformer la Méditerranée en fossé infranchissable. Des passions se sont déchaînées, des erreurs ont été commises, la haine a répondu au mépris, et pourtant la crise semble avoir été dominée, grâce à un fond de sagesse méditerranéenne aux exigences de la géographie et de l'Histoire et aux promesses de l'avenir que nul n'a le droit d'insulter.

La volonté politique des partenaires méditerranéens, proclamée par principe, mérite d'être affirmée d'une manière nette et sans équivoque. M. Michel Vauzelle, président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale française, n'a cessé, au cours de la crise du Golfe, par ses démarches, ses contacts et ses déclarations, de plaider la sauvegarde des liens de coopération entre la France, l'Europe et le Maghreb. Il vient de regretter publiquement que la France et l'Europe "n'aillent pas assez loin" dans la manifestation de leur volonté de coopérer avec le Maghreb. Heureusement qu'il ne se borne pas à exprimer des regrets mais compte agir auprès de la CEE pour qu'une volonté politique se dégage et se concrétise. Au cours d'un déjeuner-débat de la presse euro-africaine à Paris, il a envisagé les moyens d'une telle politique qu'il se propose de défendre auprès de la CEE: "une déclaration solennelle, une conférence, une rencontre au Sommet, la création d'un organisme financier et économique." L'UMA, dans la déclaration finale de son Sommet, tenu à Ras Lanouf (Libye) les 10 et 11 mars 1991 a évoqué la coopération du Maghreb avec la CEE et les partenaires du Nord de la Méditerranée en ces termes: "Le Conseil a été informé des réunions et des contacts avec la CEE et les pays méditerranéens du Sud de l'Europe, notamment la réunion tenue à Rome le 10 octobre 1990 entre les pays de l'UMA et les pays méditerranéens du Sud de l'Europe, la réunion de Bruxelles du 13 novembre 1990 entre l'UMA et la CEE et la réunion de Tripoli du 8 mars 1991 entre l'UMA et la 'troïka' de la CEE. Le Conseil réaffirme le caractère important des relations entre l'UMA et la CEE dans le cadre du respect mutuel. Il demande à la commission des ministres des Affaires étrangères d'intensifier les efforts pour la promotion d'une coopération efficace entre les deux communautés afin de réaliser des projets communs et d'assurer la sécurité et la stabilité en Méditerranée." L'attitude de l'UMA à ce sujet est nette et claire, sans aucune interprétation restrictive. L'attitude des partenaires européens ne devrait pas l'être moins. Aussi, la réunion qui devait avoir lieu à Tripoli en juin et qui a été reportée en raison de la crise ministérielle en Algérie, déjà résolue à l'heure actuelle, pourrait faire progresserle dialogue entre les partenaires de la coopération de la Méditerranée occidentale.

La structure du dialogue favorise la recherche des formules et des champs de coopération. Toutefois, l'établissement de cette structure nécessite la solution de plusieurs préalables: tout d'abord, peut-on isoler la zone occidentale de l'ensemble de la Méditerranée? Comment gérer l'interdépendance entre l'Ouest et l'Est de la Méditerranée où se posent les problèmes les plus délicats et d'où s'élèvent des voix réclamantl'unité de la Méditerranée, l'unité arabe Maghreb-Machrek et où persiste le conflit israélo-palestinien qui ne peut être ignoré à l'Ouest, avec ses retombées et les actes de violence visant l'OLP comme ce fut le cas en Tunisie le 1er octobre 1985 et le 16 avril 1988 ou en France avec les actes de terrorisme. Le souci de sécurité et de stabilité en Méditerranée occidentale ne peut pas ignorer la situation menaçante qui prévaut à l'Est de la Méditerranée. Le cas israélo-palestinien n'est que l'exemple le plus frappant. D'autres conflits existent dans cette zone très sensible, comme celui de Chypre par exemple.

Un autre préalable est à envisager: le sort de l'île de Malte. Malte sera-t-elle un partenaire à part entière dans la communauté de la Méditerranée occidentale? Sera-t-elle le dixième Etat. Le champ d'action et les structures gagnent à être bien définies, des étapes sont nécessaires et peuvent faire l'objet d'une programmation bien étudiée.

Au départ, d'énormes difficultés surgissent devant le projet. Quatre pays du Nord en quête d'intégration dans le cadre de la Communauté Européenne de 1993, dont deux, la France et l'Italie font partie des 7 pays les plus développés. L'Espagne et le Portugal en font partie, mais le PNB de l'Espagne est la moitié de celui de la France. Au Sud, les pays du Maghreb cherchent une intégration économique, tout en ayant des différences sensibles entre eux. L'année 1995 a été fixée par l'UMA pour son unité douanière et 2000 pour son marché commun. La comparaison ne s'arrête pas là, il y a des similitudes, mais également des divergences.

Les pays du Nord sont industrialisés et disposent d'une technologie avancée. Ils ne connaissent pas le problème de la démographie galopante que connaissent les pays du Sud à croissance élevée, 3,5% en moyenne, sauf en Tunisie où une politique de contrôle des naissances existe depuis de longues années. Les pays du Maghreb disposent de ressources naturelles: l'Algérie et la Libye disposent de gaz et de pétrole. L'agriculture est largement exploitée au Maroc et en Tunisie, mais ne peut satisfaire tous les besoins car l'Algérie avait opté pour une politique d'auto-gestion inefficace, avec une industrie lourde aux résultats discutables et abandonné l'agriculture, malgré une population de plus en plus nombreuse. Les pays du Sud dépendent donc des pays du Nord. Elle se manifeste dans le domaine de la technologie. Les progrès des pays du Nord dans ce domaine permet à ceux-ci, si la volonté politique est acquise, de contribuer efficacement au développement souhaité des pays du Maghreb disposant de richesses naturelles et humaines.

Quand on évoque la coopération méditerranéenne, il ne faut pas oublier les potentialités marines qui existent: les côtes maghrébines s'étendent sur 5.000 kms environ, y compris la côte atlantique du Maroc et de la Mauritanie. Dans tout projet de coopération future, on devrait tenir compte des possibilités qu'offre l'exploitation des richesses marines, des échanges par mer ainsi que de la présence en Méditerranée de forces extra-méditerranéennes qui pèsent lourdement dans l'équilibre en matière de sécurité et de stabilité dans la région.

La recherche d'une coopération efficace en méditerranée ne peut pas ignorer ces réalités: différence de technologie entre pays du Nord et du Sud, nécessité d'une volonté politique sans équivoque permettant le transfert de technologie et les potentialités énormes que recèlent les pays du Maghreb, y compris les potentialités marines et la présence de pays tiers en Méditerranée.

De plus, il faudrait tenir compte de l'interdépendance des pays de l'ensemble de la Méditerranée. On ne peut isoler totalement la zone occidentale de l'ensemble méditerranéen. Il faut le répéter, la coopération en Méditerranée occidentale ne devrait pas permettre d'interprétation erronnée, de nature à justifier l'accusation d'un plan tendant à diviser le monde arabe en quête d'une unité virtuelle. Les problèmes de la partie orientale de la Méditerranée, notamment le conflit israélo-palestinien, ne manquent pas de se poser périodiquement et même d'entraver, faute d'une politique concertée à ce sujet, les efforts de coopération. On ne saurait trop le souligner, la coopération en Méditerranée occidentale est toutefois indispensable pour le développement et la sécurité de ses partenaires. Dans un souci d'efficacité, il conviendrait de localiser certains grands projets-types, permettant une coopération approfondie, créatrice de richesses et d'emplois. De tels projets, de portée économique, peuvent être agricoles, industriels, maritimes. Ce n'est qu'à partir de projets précis qu'on peut consolider la coopération. Des projets de défense et de sécurité ne peuvent que découler du travail en commun, générateur de confiance.

Peut-on négliger, dans la recherche d'une coopération efficace, une situation socio-politique que la coopération cherche à maîtriser? Les problèmes de l'immigration et du racisme, les poussées de l'extrémisme à couleur religieuse, constituent des écueils qu'il convient d'aborder avec soin. La démocratie, l'économie de marché, la sauvegarde des droits de l'Homme, base de la sécurité et de la stabilité, se heurtent au durcissement des attutudes, à l'agressivité contre la société civile. Certes, il y a là matière à réflexion. Tout retard apporté à l'établissement des structures nécessaires à la coopération et à l'engagement de projets de développement ne peut qu'alimenter les mécontentements et les extrémismes destructeurs.

La Tunisie, pays méditerranéen par excellence, n'a cessé, depuis les temps glorieux de Carthage, de manifester sa présence dans les relations inter-méditerranéen

Aujourd'hui, plus que jamais, elle entend contribuer à l'édification d'une communauté méditerranéenne, garante de sa stabilité, de sa modération et de sa quête de progrès. A l'ouverture de la Conférence internationale sur la coopération dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient, tenue à La Valette (Malte) du 30 juin au 2 juillet, dans le cadre de l'Aspen Institute, Italia, sur invitation du ministre italien des Affaires étrangères, le ministre tunisien des Affaires étrangères S.E. M. Habib Ben Yahia a exposé la politique méditerranéenne du gouvernement tunisien. Tout en appuyant l'idée de la CSCM et en soulignant l'urgence d'une solution pour la question palestinienne, le gouvernement tunisien favorise la mise en place d'un "noyau de stabilité économique et politique entre les dix pays de la Méditerranée occidentale. La Tunisie favorise l'inclusion de Malte dans le projet de la Communauté méditerranéenne occidentale. Sur quels principes doit être basée la coopération entre les dix? Le concept de codéveloppement, comme nous l'entendons doit être compris comme une alternative nouvelle aux relations traditionnelles qui lient nos pays". Il a précisé ensuite que l'instauration de la démocratie dans les pays de la rive Sud et le nouveau contexte européen commandent "un changement qualitatif dans les relations euro-maghrébines et inter-méditerranéennes, changement qui devra se traduire par la prise en compte et la gestion commune de l'ensemble des problèmes qui se posent dans nos rapports". Le co-développement qui sera justement l'expression de cette nouvelle solidarité, a-t-il poursuivi, devrait reposer sur "un concept global de sécurité considéré désormais dans ses dimensions humaines, culturelles, économiques, sociales, politiques et stratégiques". Il a d'autre part précisé que cette nouvelle approche devra s'articuler autour de quatre axes, à savoir: la prise en compte de la dette des pays de la rive Sud et son recyclage au profit de leur développement économique et social, la mise sur pied d'une institution financière méditerranéenne, le développement du partenariat industriel et commercial et la conclusion entre les pays arabes concernés et la CEE d'une charte destinée à préserver les intérêts de la colonie maghrébine en Europe et ceux de la colonie européenne au Maghreb.

L'exposé du ministre tunisien des Affaires étrangères reprend les idées contenues dans différents discours de S.E. le Président de la République tunisienne. C'est là une contribution à la réflexion sur le problème de la coopération méditerranéenne qui se poursuit dans les forums et séminaires organisés depuis près de dix ans et dont la concrétisation attend les rencontres officielles aux niveaux les plus élevés. L'idée d'un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des dix pays de la Méditerranée occidentale, faisant suite à une réunion des ministres des Affaires étrangères de ces pays est une idée qui fait son chemin et devrait voir le jour au moment opportun. Je dis bien "opportun", étant conscient du fait qu'une situation comme celle qui a prévalu en Algérie au cours des dernières semaines n'est pas de nature à faciliter la rencontre, l'engagement politique. Il est à espérer que cette

situation soit passagère et que la démocratie, garante de la stabilité et de l'ouverture finisse par triompher.

Toutefois, la démocratie que nous recherchons a besoin d'un climat de confiance en Méditerranée, de projets productifs, absorbant le chômage et créant périodiquement des emplois. On est cependant devant un dilemme: le projet de coopération vise la sécurité et la stabilité, un objectif qui ne peut être atteint que dans la mesure où un minimum de sécurité et de stabilité permette l'édification des structures nécessaires à la coopération, cercle vicieux qu'il faudrait pourtant arriver à briser, d'où la nécessité d'approfondir l'étude des phénomènes politico-sociaux et des projets réalisables. La proclamation de la volonté politique par les leaders responsables ouvre la voie à un travail immense où les chercheurs et les experts doivent déployer des efforts soutenus s'échelonnant sur plusieurs années pour faire démarrer une vraie coopération en Méditerranée occidentale, s'inscrivant dans l'ordre international nouveau où la coopération doit faire place à la confrontation

Rachid DRISS

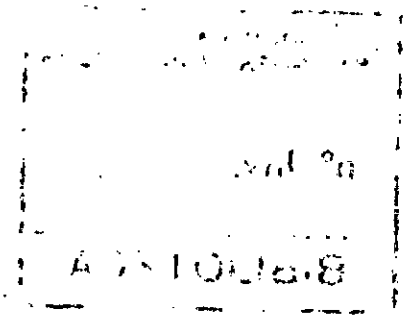

by amb. R. DRISS 8

THE UNION OF THE ARAB MAGHREB

The words Union and Arab, in their obvious meaning are clearer than the word Maghreb which we have to explain. It is an Arab word, from the verb "Gharouba" which means: "going to the West". The sun at the end of the day goes to the West. We call it in English sunset.

The Maghreb is the opposite of the Machrek, the Orient from which the sun rises. The Maghreb is thus the western part of the Arab world or the Islamic Empire, which covers an area, from the Far East to the far West, to Spain and the South of France, Portugal, Italy.

The Arabs, after the birth of Islam (612 A.D.) extended their rule from the Arabic peninsula to the South of Europe. For the Arab historians and geographers, the land West of the Nile was called Jaziret El Maghreb (the island of the Maghreb, of the West). They thought that this part of Africa was an island, separated from other countries by the Mediterranean in the North, the Atlantic ocean on the West and the Sahara desert in the South, not to mention the Nile on the East.

The Maghreb, specially after the fall of Granada in 1492, the year of the discovery of America by Christopher Columbus, was reduced to the North of Africa and it is obvious that it forms a unity.

If we consider the historical facts, we discover that the area has been submitted as a whole, each time to the same power: Carthage, Rome Byzance, the Arabs, the Ottoman Empire, finally the French and Italian colonial powers, and Spain on the extreme West.

As a result of this succession of powers and the struggle for freedom during the years before independance of Libya(1950), Morocco (1956), Tunisia (1956) ~~xxx~~ Mauritania (1960 and Algeria (1962), we have nowadays 5 States plus a disputed area, the West Sahara, the future of which depends on negotiations between Morocco and the Polisario, as well as the implementation of the settlement formulated by the UN with the project of a referendum based on the principle of self-determination.

Speaking of history, I would like to emphasize the following points:

1. The whole of Maghreb has been from 1147 A.D. to 1269 A.D., for 120 years under the rule of one dynasty the Almohades (or Unitarians) whose capital was Marrakech in Morocco.

2. From 1269, when the Hafside dynasty in Tunisia dissociated itself from the Almohades to the year 1830 when the French started their conquest of Algeria, the Maghreb or North African countries were ruled by separate dynasties. From that time, the French tried to conquer the whole of North Africa. They extended their rule to Tunisia in 1881, to Morocco in 1912 and later to the Mauritanian and South of Morocco while Libya was annexed by Italy in 1912. Parts of the North and "enclaves" in the South of Morocco were under the Spanish rule. Today, only 2 enclaves, Ceuta and Mellila in the North of Morocco remain Spanish.

3. The foreign rule caused in every country a continuous reaction from the populations, either armed opposition or uprising against the colonial powers. Omar Mokhtar, Emir Abdelkader and Abdelkrim Khattabi (1888-1963) were the prominent figures, the heroes of that hard struggle. Abdelkrim won over ~~the~~ Spain in 1922 and had to surrender to the French in 1926. From 1926 to 1947, he lived in exile in the island of La Reunion, near Madagascar with the members of his family. During his stay in Cairo in 1947, he played a role as head of the Arab Maghreb Liberation Committee.

Political leaders like Bourguiba for Tunisia, Messali Hadj for Algeria, Allal El Fassi for Morocco, rulers like Mohamed V of Morocco and Moncef Bey of Tunisia were the leaders of the liberation movements. The Néo-Destour party of Tunisia, the FLN of Algeria, after the PPA, the Istiqlal of Morocco, various other organisations in Libya and elsewhere animated and organised the fight for independence.

Where is the Maghreb and the Union of the Arab Maghreb in the historic evolution of events?

As we have previously said, the Maghreb, for the Arabs, was a geographical area.

For the Almohades, it was an empire. During the colonial era, the French tried to unite North Africa under their rule. In the thirties, they established a committee for French North Africa in which the governors or residents (French of course) met to coordinate the policy of France in North Africa. Should they have succeeded in that endeavour, North Africa would ha e become a northern "South Africa" with a kind of apartheid called "Indigenous status", which was implemented in Algeria, Algeria being a "colony" while Tunisia and Morocco were "protectorates".

The concept of Maghreb as a political project emerged from the struggle for independence in the 3 North African countries under French rule (Tunisia, Algeria and Morocco) but not, at the beginning, inside these countries where there was a need for solidarity among patriots and for a united front against the colonial rule. It is in Geneva, at the end of World War I that a Tunisian exiled leader published a magazine called "Maghreb" to defend the rights of the North African peoples, including the Libyans and under his leadership, prominent leaders in each countries sent a common petition to the Peace Conference held in Paris.

The Wilson principles recognized the rights of people to self-determination and stimulated the North-Africans to raise their voices and plead for tneir rights. The political concept of Maghreb was, for the first time, enunciated, the idea was born.

We have to wait till 1925 to see the foundation of the "North-African Star" for the freedom of North-Africa, a movement animated mostly by blue-collar workers. In 1927, the North-African students in Paris, studying in French universities formed the "Association of the Moslem Students of North Africa". These two organizations played a crycial role in spreading the idea of Maghreb unity and furnished numerous leaders for the liberation movement in North-Africa. In 1937, the North-African Star was banned by the French government of the Front Populaire while the French repression inside North Africa reached a high level. This repression continued through the second world war and even after. During the war, North-Africa was occupied by Allied forces, German ones as well as Italian ones. Battles took place mostly in Libya but also in Tunisia where the Axis forces were defeated.

With the end of the war and the independence being given to India, Pakistan and Indonesia, a new era started for the liberation movements: a few weeks after the creation of the League of Arab States on March 22, 1945, several leaders like Habib Bourguiba and others went to Cairo and a large campaign against French colonial rule was launched. Between February 15 to 21, 1946 a convention took place with the representatives of the North African movements which decided, with the support of the Arab League to establish a united office called the "Maghreb Office"

This office played a great role in the liberation of Abdelkrim who became the President of the Office of Arab Maghreb, with the aim to create a single North-African or a federation of the 3 States, by means of armed struggle and in each country it followed its own pattern.

The defeat of the Arabs in Palestine in 1948 changed this ambitious project. Libya recovered its freedom in 1950 by a UN decision. Morocco and Tunisia recovered their independence in 1956, after some armed struggle and negotiations with France. Only for Algeria, it needed a 7 years armed war, with the help of neighbouring and friendly countries to have negotiations with France in 1962.

In 1958, the Tangiers Conference on the Arab Maghreb decided to support the war in Algeria, to set up a Maghreb's Secretariat and to work for the establishment of a federal state of the Arab Maghreb. The only tangible result of it was the intensification of the support for the Algerian cause, and after Algeria's independence, the formation of the Maghreb Consultative Council on Economic Affairs. This COuncil elaborated some projects of joint ventures, but had to face a lack of political will and remain a dying body for years.

With the problem of Western Sahara in 1975 and opposite views among 2 neighbouring countries, the integration of the Maghreb had to slow down. Only in 1983, on February 26, there was an important meeting between the Algerian President Chedly Ben Jedid and the King of Morocco, Hassan II in a village, near the border and the town of Oujda. The same year, on March 19 was signed in Tunis a Treaty of Friendship and Good Neibourhood between Tunisia and Algeria, open to others who would like to join. Mauritania joined on December 13, 1983. On April 13, 1984 was signed a treaty, called "Traité d'Oujda" between Morocco and Libya, later denounced. Furthermore, relations between Tunisia and Libya were improved after the change of November 7, 1987 in Tunisia which put President Ben Ali at the head of the Tunisian Republic. In 1988, the Chiefs of State were in Algiers for an extraordinary Arab Summit, the heads of the 5 Maghreb countries decided to hold, at the end of that conference, a joint reunion and on June 10, 1988 in Zeralda (a city near Algiers) agreed to act in common to concretise the Maghreb unity, which will be officially signed on February 17, 1989, in Marrakech (Morocco)

ORGANIGRAM OF UNION OF MAGHREB ARAB (UMA)

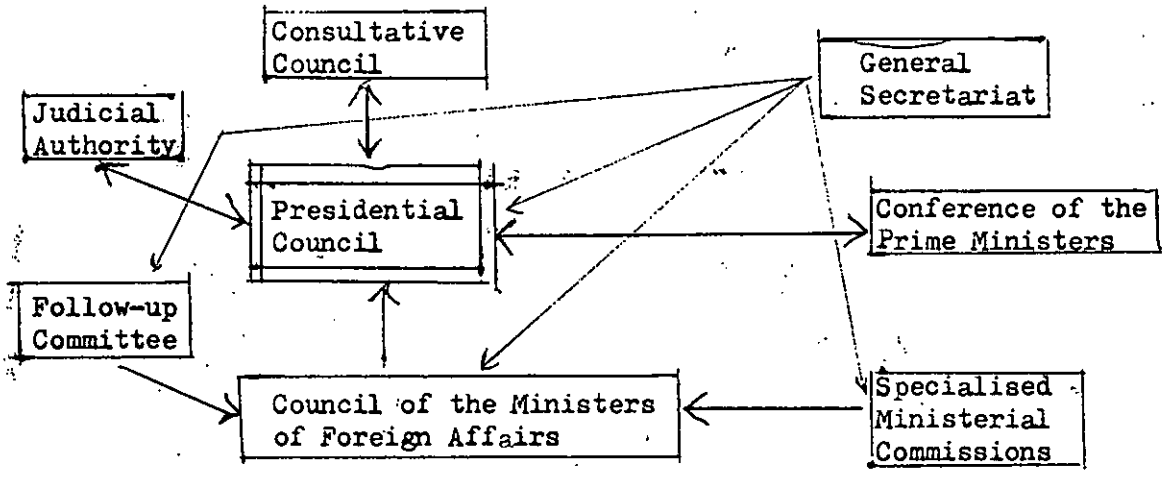

Treaty for the creation of the Arab Maghreb Union

In the name of God the All Merciful

His majesty Hassan II, sovereign of the kingdom of Morocco, his excellency Chedli Bendjedid, president of the Algerian democratic and popular Republic; colonel Mouammar Kaddafi, guide of the 1st September Revolution, of the Arab Libyan popular and socialist Jamahiriya; his excellency Colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, chairman of the military committee of national safety, president of the Islamic Republic of Mauritania

- convinced by all the th ings which unite the peoples of the Arab Maghreb with close ties based on common history, religion and languag e

- in response to the wishes of these peoples and their leaders, aware of th e necessity of setting up a union to strengthen these relations by creating favourable conditions for the progressive march towards a more complete integration;

- aware of the fact that thanks to this integration the Arab Maghreb Union will acquire a qualitative weight which will enable it to play an active role in world equilibrium through the consolidation of peaceful relations within the world community and the strengthening of security and stability in the world;

- knowing that the creation of the AMU necessitates concrete achievements as well as the setting up of joint structures to crystallise an effective solidarity between the member countries and to ach ieve their economic and social development

- express their sincere desire to strive so that the AMU will lead towards a more complete Arab Union and constitute a stage for a much greater union regrouping other Arab and African countries .

The five Heads of State have concluded the following:

Article 1 - by virtue of this treaty a union is created called the Arab Maghreb Union.

Article 2 - the Union aims to consolidate the ties of brotherhood which link the member States and their peoples; achieve progress and well-being of their communities and defence of their rights; preservation of peace based on justice and equity; definition of a common policy in various domains; progressive establishment of the free circulation of persons, transfer of goods and services and capital between the member countries.

Article 3 - the common policy mentioned in the preceding article aims at concord between the member countries and solid diplomatic cooperation based on dialogue; as for defence - to safeguard the independence of each member country; as for the economic sphere - ensure industrial, agricultural, commercial and social development of the member States by taking all the necessary steps especially through joint projects; as for culture - to establish cooperation to promote education at all levels and safeguard the spiritual and moral values rooted in Islam and Arab nationalist vocation by undertaking all the necessary steps especially through an exchange of teachers and students, the creation of joint university or cultural institutions and specialised research institutions.

Article 4 - the Union has a presidential Council comprising the Heads of member States making up its supreme authority. The presidency of this Council is on a rotation basis for 6 months to be taken over by each Head of State of the member countries.

Article 5 - the presidential Council meets every 6 months for an ordina ry session and if necessary for an extraordinary session.

Article 6 - THE PRESIDENTIAL Council is the only body authorized to make decisions which are taken unanimously.

Article 7 - the Prime Ministers of member countries meet whenever necessary.

Article 8 - the Union has a Council of Ministers of Foreign Affairs of the member countries which prepares the sessions of the Presidential Council and examines the proposals of the follow-up commission and specialised ministerial commissions.

Article 9 - each member country designates a member of its government to follow the affairs of the Union. These members constitute the follow-up commission which submits the results of its work to the Council of Ministers of Foreign Affairs.

Article 10 - the presidential Council decides on the creation of specialised commissions and defines their prerogatives.

Article 11 - the Union has a general secretariat with a representative from each country. This secretariat is in the country which assumes the presidency of the Presidential Council, under the authority of the president in exercise. The host country covers all costs..

Article 12 - the Union has a consultative assembly with 10 representatives from each country. This assembly holds an ordinary meeting once a year and an extraordinary meeting at the request of the presidential Council.

It advises on draft resolutions drawn up by the presidential Council and it can make any recommendation likely to strengthen the action of the Union and the achievement of its objectives. The consultative assembly prepares its internal rules and submits them to the presidential Council.

Article 13 - the Union also has a judicial body of 2 judges nominated by each member State for 6 years, half of its members will be renewed every 3 years. A president will be elected from amongst the members for one year. This body is to examine all litigation about the interpretation and application of the Treaty and agreements concluded within the framework of the Union and which might be submitted by the presidential Council or one of the States. Its decisions will be binding and final. It may advise on legal questions submitted by the presidential Council. It must prepare its statutes and submit them to the presidential Council for approval. These statutes are an integral part of the Treaty. The presidential Council is to determine its headquarters and budget.

Article 14 - any agression against a member country will be considered an an aggression against all the other member countries.

Article 15 - the member States pledge not to tolerate any activity or movement likely to endanger the security or territorial integrity of a member State and its political system. They also pledge not to become a member of a military or political alliance working against the territorial independence of the other member States.

Article 16 - the member States are free to conclude between themselves or other member States or Communities any agreement which is not contrary to the provisions of the present Treaty.

Article 17 - the other States of the Arab Nation or the African Community may adhere to the present Treaty if the member States accept.

Article 18 - the provisions of the present Treaty may be amended at the proposition of one of the member States. The amendment comes into force after its approval by all the member States

Article 19 - the present Treaty comes into force after its ratification by the member States, according to the usual procedures practised in each member State. The member States pledge to do all that is necessary within a period of not more than 6 months from the date of the signing of the present Treaty.

Marrakech, on the blessed Friday of 10 Rajab 1406, corresponding to the 17 February 1989.

Le Maghreb en chiffres

Données générales

	Indicateur	Unité	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
	Capitale		Alger	Tripoli	Rabat	Nouakchott	Tunis
	Superficie	km²	2 381 741	1 759 540	450 000	1 030 700	163 610
DÉMOGR.	Population (*)	millions	23,85	4,23	23,91	1,92	7,81
DÉMOGR.	Densité	hab./km²	10,0	2,4	53,1	1,9	47,7
DÉMOGR.	Croissance annuelle [c]	%	*3,1*	*3,7*	*2,6*	*2,7*	*2,4*
DÉMOGR.	Mortalité infantile [d]	‰	*74*	*82*	*82*	*127*	*59*
DÉMOGR.	Espérance de vie [d]	année	62	61	61	46	65
DÉMOGR.	Population urbaine	%	*43,9*	*67,9*	*47,0*	*39,1*	*59,2*
CULTURE	Analphabétisme [e]	%	*46*	*25*	*64*	*69*	*41*
CULTURE	Scolarisation 2e degré	%	*54* [bg]	*87* [ch]	*34* [bg]	*15* [bh]	*39* [bg]
CULTURE	3e degré	%	*74* [b]	*10,6*	*8,8* [c]	*0,4* [b]	*5,5* [b]
CULTURE	Postes tv [b]	‰ hab.	*72*	*66*	*54*	*0,5*	*69*
CULTURE	Livres publiés	titre	718 [f]	..	..	..	540 [c]
CULTURE	Nombre de médecins	‰ hab.	*0,43* [f]	*1,38* [a]	*0,21* [a]	*0,08* [f]	*0,46* [b]
ARMÉE	Armée de terre	millier d'h.	120	55	170	10,4	30
ARMÉE	Marine	millier d'h.	12	6,5	6,5	0,35	4,5
ARMÉE	Aviation	millier d'h.	7	10,0	15,0	0,25	3,5

	Indicateur	Unité	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
ÉCONOMIE	PIB	milliard $	60,20	22,3	18,19	0,816	10,08
ÉCONOMIE	Croissance annuelle 1980-1987	%	*4,1*	*– 6,6*	*3,0*	*1,1*	*3,3*
ÉCONOMIE	1988	%	*– 2,7*	*1,0*	*8,0*	..	*1,0*
ÉCONOMIE	Par habitant	$	2 525	5 272	761	440	1 291 [a]
ÉCONOMIE	Dette extérieure	milliard $	21,05	3,5 [b]	20,7 [a]	2,035 [a]	6,0
ÉCONOMIE	Taux d'inflation	%	*8,6*	..	*1,5*	..	*8,0*
ÉCONOMIE	Dépenses de l'État Éducation	% PIB	*6,1* [b]	*9,8* [b]	*7,9* [a]	*7,9* [c]	*5,1* [b]
ÉCONOMIE	Défense	% PIB	*1,9*	*6,1* [a]	*4,9*	*9,8* [f]	*5,1*
ÉCONOMIE	Production d'énergie [b]	millions TEC	117,4	77,8	1,01	..	8,1
ÉCONOMIE	Consommation d'énergie [b]	millions TEC	28,5	13,5	7,26	0,28	5,2
COMMERCE	Importations	millions $	6 500	5 000	4 549	235	3 689
COMMERCE	Exportations	millions $	8 500	6 300	3 253	428	2 395
COMMERCE	Principaux fournisseurs	%	CEE *61,1* [a]	CEE *60,0* [a]	CEE *52,6* [a]	PCD *70,2*	CEE *66,7*
COMMERCE		%	Fra *22,9* [a]	PVD *22,7* [a]	Fra *21,8* [a]	Fra *34,5*	Fra *24,8*
COMMERCE		%	PVD *13,8* [a]	CAEM *3,3* [a]	E-U *9,1* [a]	PVD *29,6*	PVD *18,0*
COMMERCE	Principaux clients	%	E-U *19,2* [a]	CEE *79,7* [a]	CEE *61,3* [a]	CEE *51,4*	CEE *73,6*
COMMERCE		%	CEE *71,0* [a]	PVD *12,7* [a]	Fra *29,5* [a]	PVD *17,1*	Fra *25,4*
COMMERCE		%	Fra *22,1* [a]	CAEM *3,4* [a]	CAEM *5,0* [a]	Jap *31,3*	Ita *18,6*

Chiffres 1988, sauf notes : a. 1987 ; b. 1986 ; c. 1985 ; d. 1985-1990 ; e. 1983 ; f. 1984 ; g. 12-18 ans ; h. 12-17 ans.

(*) Dernier recensement utilisable : Algérie, 1987 ; Libye, 1984 ; Maroc, 1982 ; Mauritanie, 1977 ; Tunisie, 1984.

Source : L'état du monde, Paris, La Découverte. Édition 1988-1989, p. 260, pour les données concernant la Mauritanie, édition 1989-1990, pp. 254-255, pour les autres pays.

Population [1]

DÉMOGRAPHIE ET FÉCONDITÉ

	Taux brut de natalité pour mille habitants		Taux brut de mortalité pour mille habitants		% de femmes en âge de procréer		Indice synthétique de fécondité		
	1965	1987	1965	1987	1965	1987	1965	1987	2000
Algérie	50	39	18	9	44	45	7,4	5,9	4,4
Libye	49	44	18	9	45	44	7,3	6,9	5,6
Maroc	49	35	18	10	45	48	7,1	4,8	3,4
Mauritanie	47	48	27	19	47	45	6,5	6,5	6,5
Tunisie	44	30	17	7	43	49	7,0	4,1	2,8

Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1989*, Washington, BIRD/Banque mondiale, 1989, pp. 242-243.

ACCROISSEMENT PASSÉ ET PROJETÉ DE LA POPULATION

Pays	Taux annuel moyen d'accroissement (en %)			Population (millions d'hab.)		
	1965-1980	1980-1987	1987-2000	1987	2000	2025
Algérie	*3,1*	*3,1*	*3,1*	23	34	56
Libye	*4,3*	*4,3*	*3,5*	4	6	13
Maroc	*2,5*	*2,7*	*2,4*	23	32	47
Mauritanie	*2,3*	*2,3*	*2,7*	2	3	5
Tunisie	*2,1*	*2,6*	*2,1*	8	10	14

Source : *ibid.*, pp. 240-241.

Données économiques

CROISSANCE DE L'INVESTISSEMENT

Taux annuel moyen (en %)

Pays	1960-1980	1980-1987
Algérie	15,9	0,6
Libye	7,3	...
Maroc	11,1	– 2,2
Mauritanie	19,2	– 5,5
Tunisie	4,6	– 3,8

Source : *ibid.*, pp. 204-205.

CROISSANCE DU PIB

Taux annuel moyen (en %)

Pays	1965-1980	1980-1987
Algérie	7,5	3,8
Libye	4,2	...
Maroc	5,4	3,2
Mauritanie	2,2	1,4
Tunisie	6,6	3,6

Source : *ibid.*, pp. 192-193.

STRUCTURE DES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES

(en % des importations de marchandises)

Pays	Produits alimentaires		Combustibles		Autres produits primaires		Machines et matériel de transport		Autres biens manufacturés	
	1965	1987	1965	1987	1965	1987	1965	1987	1965	1987
Algérie	26	27	0	2	6	7	15	29	52	35
Libye	13	15	4	1	3	2	36	33	43	49
Maroc	36	14	5	18	10	15	18	24	31	28
Mauritanie	9	26	4	10	1	2	56	35	30	27
Tunisie	16	11	6	11	7	12	31	22	41	44

Source : *ibid.*, pp. 218-219.

STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES

(en % des exportations de marchandises)

	Combustibles Minéraux Métaux		Autres produits primaires		Machines et matériel de transport		Autres biens manufacturés		Textiles et habillement (1)	
	1965	1987	1965	1987	1965	1987	1965	1987	1965	1987
Algérie	58	98	38	0	2	0	2	1	0	0
Libye	99	99	1	1	1	0	0	0	0	...
Maroc	40	20	55	32	0	1	5	48	1	16
Mauritanie	94	31	5	66	1	0	0	2	0	...
Tunisie	31	26	51	13	0	6	19	55	2	29

(1) Le textile et l'habillement sont une sous-catégorie des autres biens manufacturés.

Source : *ibid.*, pp. 220-221.

CROISSANCE DU COMMERCE DE MARCHANDISES

Taux annuel moyen (en %)

	Exportations		Importations	
	1965-1980	1980-1987	1965-1980	1980-1987
Algérie	1,5	3,2	13,0	– 4,6
Libye	3,3	– 5,9	15,3	– 15,3
Maroc	3,7	3,7	6,5	1,6
Mauritanie	2,7	11,2	5,4	1,7
Tunisie	10,8	2,2	10,4	– 2,5

Source : *ibid.*, pp. 216-217.

iai ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI - ROMA
n° Inv. 10646
22 AGO. 1991
BIBLIOTECA